

530

vendredi 22 décembre 1939  
dix-neuvième année, n° 39

Bibliothèque de l'Université  
de Liège — PÉRIODIQUES

P. 42. C.

27 DÉC. 1939

publication hebdomadaire  
un an : 75 frs ; six mois : 40 frs  
Le numéro : 2 frs

# La revue catholique des idées et des faits

UT SINT UNUM!

FONDÉE LE 25 MARS 1921  
sous les auspices du  
CARDINAL MERCIER

Directeur : L'ABBÉ R.-G. VAN DEN HOUT

## SOMMAIRE

Bien national et obligations internationales  
L'unité de l'Europe et la Société des Nations  
Le socialisme belge et le problème de la paix  
Guerre et Paix  
La collaboration économique des Etats d'Oslo  
En quelques lignes...  
Opportunisme ou esprit de suite?  
Antiquité de la Suisse  
Destin d'un âge  
Essai de florilège civique

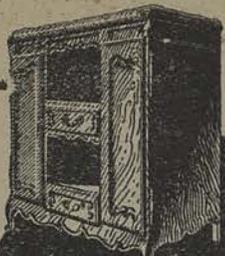
S. Em. le Cardinal van ROEY  
Christopher DAWSON  
Robert POULET  
Hilaire BELLOC  
Philippe van ISACKER  
\*\*\*  
Lucien VAN ASBROEK  
Comte Gonzague de REYNOLD  
Henri MASSIS  
Comte Xavier CARTON de WIART

HOMMAGE DU SAINT-PÈRE A LA SCIENCE

Bruxelles, 57, rue Royale

Tél. 17.20.50

Compte-chèque postal 489.16



OU Ancien  
**MODERNE**

LE BEAU MEUBLE EST SIGNÉ :

*Van Eynde*

87-89, avenue  
du Midi  
BRUXELLES

**CÉRAMIQUES**



de la lys

Marcke lez Courtrai

Carreaux céramiques de pavements en grès cérame fin

Société Anonyme Naamlooze Vennootschap  
Belgique Téléphone Courtrai 628. België  
Compte chèque postal : 223.012. — Reg. du Com. : Courtrai 483

**Géo COENS**

13, rue Chapelle de Grâce, ANVERS

Tél. : 209.58-349. 9 Télégr. : STEAROIL

**HULES et GRAISSES**

animales et végétales comestibles

Oleo Oil — Premier jus — Oleostéarine — Arachides — Soya  
— Coco — Palmiste — Sésame — Hydrogénées — Farines de  
viande et os — Farines de poissons — Huiles de foie de morue  
médicinale et vétérinaire.

Savonnerie Brevetée Émile Dufrasne

**“ LE BRILLANT ”**

SAVON MOU DE TOUT PREMIER ORDRE

Exclusivement fabriqué avec des huiles végétales pures

Spécialement étudié pour la lessive et les nettoyages  
des instituts, pensionnats, etc.

Un désinfectant par excellence  
et essentiellement naturel

Tél. 856 Mons - SAVONNERIE EM. DUFRASNE, à Mons  
42, rue de Bertaimont

LES PROJECTEURS CINÉ  
**BOLEX - PAILLARD**

FABRICATION SUISSE DE HAUTE PRECISION

LES BIFILMS ET TRIFILMS  
de l'avis des Spécialistes les plus autorisés,  
sont ceux convenant le mieux au

**CINÉMA ÉDUCATIF**

Agents pour la Belgique et le Grand-Duché

**CINAMEX S. p. r. l.**

21, av. aux Camélias, MEXEM, (Anvers)

Hermétisation métallique et  
SYSTEME Calfeutrage  
BREVETÉ

Suppression radicale de tous courants d'air passant en dessous et  
par les jointures des portes et fenêtres.

Nos joints en bronze sont d'une efficacité **ABSOLUE** et **GARAN-**  
**TIE** parce qu'

**ILS S'ENCASTRENT DANS LE BOIS**

Suppression des poussières et infiltrations d'eau empêchent déperdi-  
tions de chaleur et font réaliser économie de combustible de 25 à 30 %.

Procédé **INVISIBLE, DURABLE** et **HYGIÉNIQUE**.

Prix forfaitaire pour Namur et environs, 8 fr. le m. courant placé.  
Guillottes, 10 fr. Belgique : 1 fr. en plus sur ces prix,

**L'HERMÉTISATION, 38, rue Julien Oolson**  
Salzennes (NAMUR) Compte Chèque Postal : 126.886

*A chacun son chocolat.*

**MARTOUGIN**

*est celui des vrais amateurs.*

N'écoutez pas ce que les concurrents racontent.  
LA MACHINE À COUDRE

**SINGER** sera toujours  
la meilleure

**FACILITÉS DE PAIEMENT**

La Compagnie **SINGER** assure le travail à 1,000 Plac ers,  
Employés et Ouvriers, uniquement BELGES

Plus D'UN MILLION DE machines à coudre **SINGER**  
en activité en Belgique

Nos anciens clients peuvent s'adresser dans tous nos Magasins  
et à tous nos Représentants pour l'obtention d'un BON pour la  
réparation gratuite de leur machine à coudre **SINGER** de famille.

SIÈGE SOCIAL : rue des Fripiers, 31, Bruxelles.

Fournisseurs brevetés de la Cour.

Succursales, dépôts et Agents dans toutes les villes du pays.



**Société Belge de l'Azote**

et des Produits Chimiques du Marly

Société Anonyme au capital de 211.050.000 francs

à **RENORY-OUGRÉE** (Belgique)

Usines à Renory-Ougrée et à Neder-over-Heembeek (Marly)

**Produits chimiques organiques.**

Méthanol.  
Méthylène Régle pour dénatura-  
tion.  
Formol.  
Hexaméthylènetétramine phar-  
maceutique et technique.  
Trioxyméthylène.

Alcool éthylique.  
Acétone B. G. S.  
Ether sulfurique.  
Ether dichloré.  
Dichloréthane.  
Glycol.  
Antigel S. B. A.

**Matières plastiques.**  
Azolone — Urazone.

Résines et vernis synthétiques.  
Poudres à mouler.

**Produits chimiques minéraux.**

Ammoniac anhydre.  
Alcali volatil, commercial et chi-  
miquement pur.  
Acide nitrique toutes concentra-  
tions.  
Nitrates d'ammoniaque et de  
soude pour explosifs.  
Nitrate de potasse.  
Chlorure ammonique salmiac).  
Anhydride sulfureux.

**Engrais azotés.**

Ammoniacaux, nitriques, mixtes  
et composés.  
Cyanamide S. B. E.

**Insecticides et fongicides.**

Appareils de pulvérisation.

POUR LA COUTURE  
N'EMPLOYEZ QUE

LA SOIE À COUDRE  
CORDONNET POUR BOUTONNIÈRE

” **Au Baton** ”

OU

LES SIMILI-SOIES

” **La Bella** ”

ET

” **Opera** ”

2 fils

CE SONT LES MEILLEURES

POUR REPRISER

**La Nouvelle**

ET

” **Sepco** ”

LAINES MAMY

CE SONT DES PRODUITS S. E. P.

Fabrication belge En vente dans toutes les merceries

**MAZOUT**



Le meilleur combustible pour votre

**CHAUFFAGE CENTRAL**

Qualité, Service, Conseils techniques

TOUT EST DE PREMIER ORDRE CHEZ :

**BELGIAN GULF OIL C<sup>y</sup> S<sup>t</sup>é A<sup>m</sup>e**, 99, avenue de France, Anvers

## PHENIX WORKS

Soc. Anon.

FLÉMALLE-HAUTE (Belgique)

TOLES GALVANISÉES ONDULÉES POUR TOITURES  
TOLES GALVANISÉES PLANES, TOLES PLOMBÉES.  
FEUILLARDS GALVANISÉS.  
CHÉNEAUX, GOUTTIÈRES, TUYAUX DE DESOENTE  
ARTICLES DE MÉNAGE GALVANISÉS.  
ARTICLES DE MÉNAGE ÉMAILLÉS.

## S.A. H. & O. DE CRAENE

WAEREGHEM (Belgique)

Céruse par procédé hollandais  
Blanc de Zinc — Minium de plomb  
Litharge — Mine-orange

## Couleurs - Vernis - Emaux

Établissements  
M. DELVIGNE

Bureaux et Magasins : 38 à 42, rue Dewez, NAMUR  
Usine : Saint-Marc (Namur)  
Téléphone : 302 ADR. télégr. : Delvigne 302 Namur

Vernis gras et synthétiques -  
Vernis à l'alcool - Émaux gras  
et synthétiques - Standolie à  
l'huile de lin, à l'huile de Bois de  
Chine - Couleurs broyées et pré-  
parées - Siccatis - Gommés  
ester - Copal ester - Antirouille  
Linoléates, Résinates - Email :  
LUXOR - BLANC AMÉRICAIN  
Hydrofuge

LA CERUSITE blanc spécial, solidité  
de la céruse, spécial pour extérieur, résiste  
à l'air salin.

LUXORINE : Couleurs à l'eau lavables  
Seul fabricant de l'email « LUXOR »

SOCIÉTÉ ANONYME DES ATELIERS DE CONSTRUCTION  
ET DE GALVANISATION

## SAUBLEINS

20, rue Wattelar, à JUMET Téléphone. Charleroi 509.94

Tôles galvanisées, planes ou ondulées, droites ou cintrées. —  
Toitures en tôles ondulées, droites ou cintrées. — Chéneaux,  
gouttières, tuyaux de descente et tous les accessoires de toitures.  
— Clôtures en tôles ondulées galvanisées. — Garage pour vélos.  
Constructions métalliques. — Charpentes en fer.  
Chaudronnerie en fer et en cuivre. réservoirs.  
Tuyaux pour charbonnages (canars). Tuyauteries en toles  
galvanisées.  
GALVANISATION à façon de petites et grosses pièces.  
GALVANISATION RICHE A CHAUD

SOCIÉTÉ ANONYME de Produits Galvanisés  
et de Constructions Métalliques

Ancienne firme J.-F. JOWA, fondée en 1851, LIÈGE

Bâtiments coloniaux en tôle ondulée galvanisée  
Spécialité de toitures pour Eglises,  
Missions, Bâtiments d'administration  
ENVOI DE L'ALBUM ILLUSTRÉ SUR DEMANDE  
Tôles galvanisées planes. — Tôles galvanisées ondulées  
pour toitures, planchers, parois, tabliers de ponts, etc.  
Fers marchands et feuillards galvanisés.  
Réservoirs galvanisés.

REMISE A NEUF DES FAÇADES

par le

SILEXORE L. M. de Paris

Peinture directe inaltérable sur ciment sans brulage  
Protège les murs contre les intempéries. — Résiste à l'air  
salin. — Appliquez facilement et économiquement.

Distributeur général pour  
la Belgique

LES FILS LEVY FINGER

82-84, rue Edm. Tollenaere  
BRUXELLES

Agent général pour le Hainaut  
S. A.

Etabliss. FIDÈLE MAHIEU

88, aven. de Philippeville  
MAROINELLE

NOMBREUX DÉPOSITAIRES

Demandez-nous le moyen d'obtenir gratuitement  
le Manuel de la Décoration Plastique dans l'Art Moderne.

## Clouterie & Tréfilerie des Flandres, s.a.

Gendbrugge-lez-Gand (Belgique)

Fils de fer et acier clairs, recuits, galvanisés, étamés, cuivrés,  
pointes de Paris, clous de chaussure, crampons, rivets, boulons,  
articles de boulonnerie à chaud, à froid; fil barbelé, treillis,  
torons, grillages, feuillard, tous articles en fil de fer, toiles  
pour moustiquaires.

Treillarmé, treillis soudé pour béton armé et pour routes.

Adresse télégraphique : Clouterie Gendbrugge.

Téléphone : 174.40 (5 lignes).

Compte chèque postal : 9841.

Registre Com. Gand : 283.

# Flor. DE LAET

## ASSURANCES

TRANSPORT - INCENDIE - VOL  
ACCIDENTS - VIE - PERTE DE  
BÉNÉFICES - AUTO - RESPON-  
SABILITÉ CIVILE - BIJOUX  
— CHASSE - RISQUES DIVERS —

TÉLÉPHONE  
258.09 (2 lignes)

TÉLÉGRAMMES  
FLORDELAET



**BUREAUX**  
LONGUE RUE NEUVE, 21-23  
**ANVERS**

# LES PRODUITS REFRACTAIRES DE GAND **E. J. DE MEYER**

ALLÉE VERTE, 120, à GAND

Téléphone : 11928.

Compte ch. post. : 205030

Usine de Briques et Pierres Réfractaires de toutes formes et dimensions pour toutes les industries, pour tous les usages. Spécialité de Briques Réfractaires à haute teneur d'Alumine.  
*Prix sur demande.*

# Appareils Sanitaires

— EN GROS —

## R. Van Marcke

Place du Casino, 7, Courtrai

Pompes électriques. — Tuyauteries.  
Métaux  
et tous accessoires pour installations sanitaires.  
Multiples références.

La Société Anonyme  
des Ateliers de Construction de JAMBES-NAMUR  
(Anciens Établissements Th. Finet)  
à JAMBES-NAMUR

A MIS AU POINT :

Un abri individuel résistant et économique  
Un abri collectif avec sas à air  
Des dispositifs pour renforcement des  
planchers de caves

*PRIX SANS ENGAGEMENT*

# S. A. G. DUMONT & Frères

Usines à Plomb et à Zinc  
— à SCLAIGNEAUX —

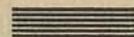
SOLAÏN (Province de Namur, Belgique).

Adresse télégraphique : Dumfrer Solaigneaux Belgique. Téléphone : Andenne 14 (quatre lignes)

ZINC OUVRÉ, en feuilles, tuyaux, couvre-joints, pattes, etc.  
ZINC BRUT en lingots — PLOMB LAMINÉ — PLOMB,  
TUYAUX — PLOMBES A SCELLER — SOUDURE D'ÉTAÏN —  
PLOMB BRUT en saumons — SIPHONS ET COUDES EN  
PLOMB - LAINE ET FIL DE PLOMB - ACIDE SULFURIQUE  
Arsenate de plomb - Sulfate de zinc - Cadmium électrolytique  
Alun de potasse — Sulfate d'alumine

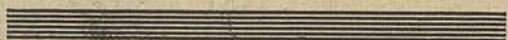
# ATELIERS DE LA DYLE

— LOUVAIN —



CHARPENTES MÉTALLIQUES  
RÉSERVOIRS

Toutes constructions métalliques



EMBOUTISSAGE :

Pièces de toutes formes et dimensions  
Tôles embouties pour abris

**Bouteilles à acide carbonique**

# LA ROYALE BELGE

**SOCIÉTÉ ANONYME**  
d'assurances sur la Vie  
et contre les Accidents  
*Fondée en 1853*

FONDS DE GARANTIE :  
plus de  
**900.000.000 de francs**

SIÈGE SOCIAL EN SA PROPRIÉTÉ

**74, rue Royale, et 68, rue des Colonies**

Adresse télégraphique  
**Royabellaa**

**BRUXELLES**

Téléphones 1  
**12.30.30 (6 lignes)**

**VIE — ACCIDENTS — VOL — PRÊTS HYPOTHECAIRES — RENTES VIAGERES**

Assurez-vous aux conditions les plus avantageuses

sur la vie et contre tous les accidents



Fournisseur de la Cour

**Simonet-Deanscutter**

FABRICANT EXPERT

JOAILLIER-ORFÈVRE

72, rue Coudenberg, BRUXELLES



GRAND PRIX - PARIS 1937

Spécialités horlogères Jaeger-Le Coultre de Genève

**ÉDITIONS**



**CASTERMAN**

TOURNAI

C. C. P. : Bruxelles 219.47

PARIS

C. C. P. : Paris 676.68

Vient de paraître :

## La Passion de l'Amour

par M. l'abbé A. Themmen.

In-12 de 116 pages : 9 francs

*Cet ouvrage s'adressant non seulement aux prêtres, mais au grand public, est appelé à éclairer les esprits, à les préparer à la lutte contre les excès de la passion et en particulier à leur montrer la voie du devoir dans l'état du mariage.*

ENVOI GRATUIT DU CATALOGUE SUR DEMANDE

# La revue catholique des idées et des faits

## SOMMAIRE

Bien national et obligations internationales  
L'unité de l'Europe et la Société des Nations  
Le socialisme belge et le problème de la paix  
Guerre et Paix  
La collaboration économique des Etats d'Oslo  
En quelques lignes...  
Opportunisme ou esprit de suite?  
Antiquité de la Suisse  
Destin d'un âge  
Essai de florilège civique

S. Em. le Cardinal van ROEY  
Christopher DAWSON  
Robert POULET  
Hilaire BELLOC  
Philippe van ISACKER  
\* \* \*  
Lucien VAN ASBROEK  
Comte Gonzague de REYNOLD  
Henri MASSIS  
Comte Xavier CARTON de WIART

HOMMAGE DU SAINT-PÈRE A LA SCIENCE

# Bien national et obligations internationales

*Le numéro des Collectanea Mechliniensia, qui vient de paraître, publie cet important article du Primat de Belgique. Nous nous empressons de le faire connaître à nos lecteurs et de collaborer ainsi à sa plus large diffusion.*

Dans l'allocution que nous avons prononcée, le 29 octobre dernier, en la collégiale des Saints-Michel-et-Gudule à Bruxelles, nous avons justifié par diverses raisons l'attitude de neutralité de la Belgique dans la guerre actuelle. La raison fondamentale que nous avons fait valoir, nous l'avons énoncée dans les termes suivants :

« Il est manifeste que le bien suprême du pays demande la paix, aussi longtemps qu'il est possible de la conserver. Or, le devoir de l'Etat consiste à procurer et à promouvoir le bien de la communauté nationale; c'est son devoir unique, son devoir suprême; il n'en est pas qui aille au delà et au-dessus du bien commun des citoyens. Telle est la règle de la morale chrétienne, pleinement conforme aux principes du droit naturel. Le bien commun commis à la garde de l'Etat, ce ne sont pas seulement les biens matériels, ce sont les vies des citoyens, c'est la possibilité de vivre dans les temps à venir, ce sont nos foyers, nos villes et nos villages, nos trésors d'art, d'histoire, de culture millénaire. Or l'entrée en guerre de la Belgique n'aurait d'autre résultat tangible que d'étendre la dévastation et le carnage, et de faire de son sol une nouvelle fois le champ de bataille de l'Europe. »

Cette considération s'appuie sur un principe de droit naturel que nous croyons incontestable : le devoir de l'Etat consiste

essentiellement à promouvoir et à protéger le bien public de la communauté nationale dont il a la garde : il n'a pas d'obligations qui s'opposent à ce devoir primordial ou qui ne puissent s'y réduire. Comme nous n'avions pas dans notre discours à faire un exposé théorique, nous nous sommes contenté de formuler avec netteté ce principe fondamental. Mais peut-être n'est-il pas superflu de revenir encore sur la question, parce qu'il paraît régner à ce sujet quelque confusion et exister certains malentendus.

On ne peut évidemment pas nier la réalité ni amoindrir l'importance des obligations internationales et de la solidarité humaine. Cette réalité, tout catholique et même tout homme sensé doit l'admettre, et il est inutile de dire que, pour notre part, nous l'inscrivons en grandes lettres au programme de l'Etat. Impossible, en effet, pour l'Etat, d'ignorer l'existence, à côté de lui et sur toute la surface du globe, d'autres groupements similaires d'hommes avec lesquels il entretient nécessairement des relations, d'où proviennent des droits et des obligations réciproques. Mais toute la question est de savoir comment s'accordent ses obligations envers la communauté propre et celles à l'égard des autres nations, comment le bien universel et humain peut s'harmoniser, dans le cadre d'un Etat déterminé, avec le bien national.

Nous pensons que la réponse à cette question est la suivante.

Les obligations envers la communauté nationale sont absolument prédominantes, car elles résultent de la fonction essentielle de l'Etat. Mais le bien suprême de la collectivité nationale postule et implique aussi des droits et des devoirs sur le terrain international; ceux-ci toutefois sont mesurés et limités par le bien natio-



nal, sur lequel en dernière analyse ils sont fondés. De même, l'Etat doit collaborer au bien universel de l'humanité, mais seulement, si l'on peut dire, en fonction du bien national et à travers lui, pour autant que le bien universel est compris dans le bien national et sert à l'étayer et à le perfectionner.

S'il en est ainsi, l'Etat n'a pas de devoir qui aille au-dessus et au delà du bien commun des citoyens, attendu que celui-ci est la source et la mesure de toutes ses obligations comme aussi de tous ses droits, tant sur le terrain international que dans les limites de ses frontières.

Voilà la position doctrinale que nous nous proposons d'élucider quelque peu dans les pages qui suivent. La question qui se pose est, en effet, d'ordre théorique et doctrinal, mais il est facile d'apercevoir les conséquences pratiques très graves qu'elle peut avoir, d'après la solution qu'on lui donne.

### LA FIN DE L'ÉTAT

Examinons d'abord la fin propre de la société civile ou de l'Etat : c'est le meilleur procédé pour déterminer exactement son rôle, ses droits et ses devoirs; car, comme l'écrit saint Thomas d'Aquin, « il faut que ce qui est pour une fin soit proportionné à cette fin; il s'ensuit que la nature de ce qui est pour une fin est déterminée par cette fin » (1).

En quoi consiste, en définitive, la fonction de l'Etat, sinon à réaliser la fin propre qui lui est assignée par la nature? Quels sont ses droits, sinon le pouvoir moral qu'il possède d'employer les moyens indispensables à l'accomplissement de sa mission? Ses obligations, sinon les règles qu'il doit observer dans la poursuite de sa fin? En déterminant cette fin, nous posons donc une base solide pour établir ensuite la nature et l'étendue des droits et des devoirs de l'Etat.

Or, la pensée catholique paraît unanime à l'endroit de la fin propre de la société civile, de la *civitas*, de l'Etat : c'est le bien public ou commun, c'est-à-dire le bien de la collectivité des citoyens. Si l'on trouve peut-être, chez les auteurs catholiques, des nuances dans l'explication de ce bien commun, il n'y a pas de divergence quant à la conception fondamentale qui limite la finalité de l'Etat à procurer *au groupement humain pour lequel il est fondé* la prospérité aussi complète que possible dans le cadre de la vie terrestre. C'est un fait facile à vérifier en parcourant les ouvrages de philosophie morale, de droit naturel et de sociologie, que là où ils traitent de la fin de l'Etat, ils ne font aucune mention du bien des peuples étrangers ni de celui de l'humanité, mais envisagent uniquement celui de la communauté particulière pour laquelle il est constitué. A titre d'exemple, voici la thèse énoncée à ce sujet par le P. Cathrein : « La fin de l'Etat c'est la prospérité publique ou l'ensemble des conditions requises pour que, autant que possible, tous les membres organiques de la société puissent atteindre directement un bonheur temporel complet et subordonné à la fin dernière (2). » Cette thèse, dit l'auteur, exprime « la doctrine commune parmi les catholiques ».

Le *Code de Morale Internationale*, publié récemment par l'« Union Internationale d'Etudes Sociales » de Malines, bien qu'il

(1) *Summa Theologica*, I<sup>a</sup> II<sup>a</sup>e, q. CII, a. 1, c. « Oportet quod id quod est ad finem, sit proportionatum fini; et ex hoc sequitur quod ratio eorum quae sunt ad finem, sumitur ex fine. »

(2) V. CATHREIN, S. J., *Philosophia Moralis*. Thèse LXXXIII, p. 353. Friburgi Brisgoviae, 1895. — On peut voir encore S. SCHIFFINI, S. J., *Disputationes Philosophiae Moralis*. II, Th. XVIII, pp. 312 s. Augustae Taurinorum, 1891; — Card. ZIGLIARA, *Summa Philosophica*, ed. 16<sup>a</sup>, III, p. 259. Paris, 1919; — M. NIVARD, S. J., *Ethica*. Th. LXI, p. 351. Paris, 1928; — J. GREDT, O. S. B., *Elementa Philosophiae Aristotelico-Thomisticae*, ed. 7<sup>a</sup>, II, p. 436. Friburgi Brisgoviae, 1937; — Fr. X. CALCAGNO, S. J., *Philosophia Scholastica*, III. Th. 36, p. 252. Neapoli, 1938.

s'occupe surtout des relations entre nations, ne comprend pas autrement le but essentiel de l'Etat : « Toute société, dit-il, est constituée en vue du bien commun des membres qui la composent; bien général, encore que limité, pour les familles; bien spécial pour les autres sociétés subordonnées. Ni les unes ni les autres cependant ne sont appelées à fournir à leurs membres l'ensemble des conditions requises pour une existence vraiment humaine. L'Etat, qui les intègre toutes dans une unité supérieure, a pour mission de réaliser ces conditions générales à la faveur desquelles chacun parviendra plus sûrement au « bien complet de la vie humaine » (saint Thomas), et il exerce, à ce titre, sur le territoire qu'il contrôle, un pouvoir souverain » (1).

Nous pourrions citer dans le même sens plusieurs encycliques pontificales, notamment l'encyclique *Immortale Dei* de Léon XIII « sur la constitution chrétienne des Etats ». Qu'il suffise de signaler un passage caractéristique de l'encyclique *Summi Pontificatus*, que Sa Sainteté Pie XII vient d'adresser au monde et dans laquelle il insiste tant sur la solidarité humaine et sur les relations internationales; ce passage a trait à la mission essentielle de l'Etat : « La souveraineté civile, écrit le Pape, a été voulue par le Créateur (comme l'enseigne sagement Notre grand prédécesseur Léon XIII dans l'encyclique *Immortale Dei*), afin qu'elle réglât la vie sociale selon les prescriptions d'un ordre immuable dans ses principes universels, qu'elle rendît plus aisée à la personne humaine, dans l'ordre temporel, l'obtention de la perfection physique, intellectuelle et morale, et qu'elle l'aidât à atteindre sa fin surnaturelle. C'est par conséquent la noble prérogative et la mission de l'Etat que de contrôler, aider et régler les activités privées et individuelles *de la vie nationale pour les faire converger harmonieusement vers le bien commun* ».

Il n'y a donc aucun doute que, d'après l'enseignement catholique, la fin spécifique de l'Etat, celle pour laquelle il est constitué et qu'il doit poursuivre, consiste dans le bien commun de la collectivité populaire qu'il gouverne.

Ce principe découle du fait même de la multiplicité des Etats. L'humanité est divisée en une multitude d'Etats, grands et petits d'après l'étendue de leur territoire et le nombre de leurs ressortissants, mais possédant sous des formes diverses les mêmes organes essentiels et visant tous à protéger et à aider leurs propres membres. Nous faisons abstraction évidemment de certaines tribus et peuplades dont les conditions de vie ne sont pas assez évoluées pour constituer une société civile proprement dite. Chacun de ces groupements occupe un territoire nettement délimité et obéit à une autorité centrale qui dirige les efforts de tous vers le but commun. Le jour viendra-t-il où le genre humain ne formera plus qu'une seule société civile? Certains le prétendent. En attendant la réalisation de ce rêve que nous croyons utopique, des facteurs d'ordre physique, psychologique ou historique — notamment les conditions géographiques du sol et du climat, la race et le caractère, les mœurs et les traditions, — ont amené et amèneront toujours sans doute la discrimination de la famille humaine en groupements particuliers plus ou moins importants, se partageant la surface de la terre. Or il est évident que cette multiplicité de sociétés, formellement égales entre elles, engendrerait inévitablement une confusion extrême, si elles n'avaient pas chacune leur mission bien déterminée, si leur rôle n'était pas défini et circonscrit par les besoins de la communauté pour laquelle chacune est établie.

Une autre constatation conduit à la même conclusion.

La fin propre de l'Etat n'est autre chose que le terme des tendances naturelles qui le font naître, en d'autres mots, elle résulte des motifs pour lesquels l'Etat est postulé par la nature

(1) *Code de Morale Internationale*, p. 21. Paris, 1937.

humaine. Demandons-nous à quelles impulsions obéissent les hommes en se groupant en société, et nous connaissons la fin spécifique de leur organisation. Nous ne pouvons mieux faire que de transcrire le passage de saint Thomas d'Aquin, où il décrit d'une façon concrète l'origine des Etats :

« Il est naturel à l'homme d'être un animal social et politique, vivant en société, plus même que tous les autres animaux; et cela s'applique par un besoin naturel. Car, pour les autres animaux, la nature leur prépare leur nourriture, leurs vêtements de poil, leurs moyens de défense, comme les dents, les cornes, les griffes, ou tout au moins la rapidité à la fuite. Mais l'homme ne possède rien de cela qui lui soit préparé par la nature; à la place de tout cela il a reçu la raison, grâce à laquelle il peut se le préparer par le travail de ses mains. Cependant un homme seul ne suffit pas à préparer tout ce qu'il lui faut; il serait incapable, en effet, par lui-même, de traverser la vie de façon satisfaisante. Il est donc naturel à l'homme de vivre en société nombreuse.

» En outre, les autres animaux ont en eux un instinct naturel qui les avertit de tout ce qui leur est utile ou nuisible : ainsi la brebis sait naturellement que le loup est son ennemi. Certains animaux connaissent aussi par instinct naturel certaines herbes médicinales et d'autres choses qui leur sont nécessaires pour vivre. Quant à l'homme, il n'a la connaissance naturelle de ce qui lui est nécessaire pour vivre qu'en général, et doit par le raisonnement arriver de principes généraux à la connaissance des choses particulières nécessaires à la vie humaine. Or il n'est pas possible qu'un seul homme trouve tout cela par raisonnement. Il faut donc que l'homme vive en société, afin que l'un aide l'autre et que chacun s'occupe par la raison de recherches différentes, un tel de médecine, un tel de ceci, tel autre de cela.

» On en trouve encore une preuve manifeste dans le fait qu'il est propre à l'homme de se servir du langage, par quoi un homme peut expliquer entièrement aux autres ses idées... Si donc il est naturel à l'homme de vivre en société nombreuse, il est nécessaire qu'il y ait parmi les hommes de quoi régir la multitude. Car là où des hommes se rencontrent en grand nombre et où chacun agit comme bon lui semble, la société se disloquerait, s'il n'y avait quelqu'un qui prenait soin de ce qui regarde le bien de la multitude (1). »

Bref, la société, avec son élément formel qui est l'autorité, doit sa naissance au besoin que ressent l'homme isolé, d'aide, de soutien, de protection et de défense, à l'indigence foncière de la nature humaine en face des biens qui lui sont destinés et que l'homme est incapable individuellement d'acquérir; elle provient aussi de la sociabilité innée de l'homme, c'est-à-dire de sa propension native à vivre et à communiquer avec d'autres hommes, inclination d'autant plus impérative qu'il leur est attaché par des liens plus étroits, comme ceux du sang, de la langue, de la religion, etc. Les hommes se sont donc groupés en sociétés pour s'assurer, moyennant la collaboration ordonnée et dirigée de tous les membres du groupe, des secours de toute espèce qui leur sont nécessaires ou utiles pour leur bien et leur perfectionnement, et qu'ils sont impuissants à se procurer par eux-mêmes.

Tels étant les motifs et les tendances naturels qui sont à l'origine de la société, il en résulte que la fin propre, assignée par le Créateur à l'Etat, consiste à sauvegarder et à promouvoir le bien de la communauté humaine par laquelle et pour laquelle il est constitué (2).

(1) *De regimine principum*. L. I. c. I.

(2) Outre cette fin qu'on peut appeler *prochaine* ou *immédiate*, la société, comme toute institution voulue par le Créateur, a pour fin *dernière* la glorification de Dieu. Le P. ANGELINUS, O. M. Cap. met particulièrement en relief cette finalité et cette raison d'être de la société dans son ouvrage *Wijserige Gemeenschapsleer*, I, pp. 118-128. Utrecht-Nijmegen, 1937.

## LE BIEN COMMUN

On aura remarqué qu'en définissant la fin de l'Etat, nous avons évité d'employer le mot « intérêt », qui est cependant d'un usage courant actuellement. Intentionnellement, nous n'avons pas parlé de l'intérêt, encore moins des intérêts de la nation ou de l'Etat, parce que ce terme se prend souvent dans le sens matériel, pour désigner des valeurs économiques ou des visées politiques, et qu'il semble sous-entendre des points de vue « intéressés », par conséquent peu nobles et élevés.

La formule adéquate pour désigner la fin de l'Etat est, nous semble-t-il, *le bien de la communauté populaire ou nationale*. C'est le *bien*, le *bonum* au sens générique et complet du mot, du moins pour autant qu'il regarde la vie temporelle ou terrestre. Bien de la *communauté populaire ou nationale*, disons-nous, bien de la collectivité, de l'ensemble du peuple ou de la nation, dans lequel les individus et les familles pourront trouver les conditions d'une existence vraiment humaine. Nous ne disons pas : bien de l'Etat, parce que cette expression prêterait à équivoque, le terme *Etat* pouvant s'entendre non seulement de la communauté nationale complète, mais aussi du pouvoir politique de la masse des citoyens. Il n'est pas vrai que la société civile soit constituée finalement pour le bien du pouvoir qui la régit; au contraire, celui-ci doit être ordonné au bien suprême de la communauté.

Nous n'allons pas analyser le concept du « bien commun » ni détailler tous les éléments qu'il comprend. On trouvera cette description chez les philosophes et les sociologues, à l'endroit où ils traitent de la fin de la société civile (1). Il est important cependant d'insister sur le fait que, d'après la science catholique, ce *bien* embrasse l'universalité des biens humains, dans le cadre de la vie temporelle, et inclut tout ce qui est nécessaire au bonheur et à la perfection de l'homme sur cette terre : y sont comprises non seulement les richesses matérielles et économiques, nécessaires ou utiles pour assurer aux citoyens une vie vraiment humaine, mais aussi et principalement les valeurs supérieures d'ordre intellectuel, culturel et moral, qui permettent aux hommes de se développer, de se perfectionner et d'avoir part à tous les progrès de la civilisation, en y englobant non seulement les vivants, mais les générations à venir.

Selon l'encyclique *Summi Pontificatus*, nous l'avons entendu, la souveraineté civile doit « rendre plus aisée à la personne humaine, dans l'ordre temporel, l'obtention de la perfection physique, intellectuelle et morale, et l'aider à atteindre sa fin surnaturelle ».

L'ensemble de ces biens constitue le bien commun, le *bonum commune* ou *bonum multitudinis* de saint Thomas. Compris dans le sens et dans l'ordre que nous venons d'indiquer, ces biens représentent les intérêts suprêmes de la nation ou du pays. Cette expression, entendue comme il faut, n'est pas « la formule de l'égoïsme intégral, conscient, voulu », mais exprime un principe de droit naturel solide et inébranlable.

## DROITS ET DEVOIRS DE L'ÉTAT EN GÉNÉRAL

La fin naturelle de l'Etat étant ainsi déterminée, nous pouvons maintenant examiner d'une manière générale quels sont ses droits et ses devoirs : ceux-ci, en effet, découlent logiquement de celle-là.

La tâche assignée à l'Etat est de procurer et de défendre le bien de la communauté nationale. La loi naturelle, qui lui prescrit

(1) Cfr Jean DABIN, *Doctrine générale de l'Etat. Eléments de philosophie politique*, pp. 38-54. Bruxelles, Paris, 1939.

cette fin, doit lui fournir aussi les moyens moraux de l'atteindre; ces moyens ne sont autre chose que les exigences légitimes qu'il a le droit de faire valoir et les obligations qu'il est tenu d'observer dans l'accomplissement de sa mission.

Or, c'est un axiome absolument général, que tout pouvoir naturel se détermine et se mesure exactement d'après la fin pour laquelle il est donné. Ce principe, le P. Cathrein le formule en ces termes : « La mesure de tout pouvoir naturel doit se prendre par rapport à la fin à laquelle Dieu l'a ordonné, de telle sorte qu'il ne soit ni trop petit ni trop grand, mais exactement proportionné à ce qui est requis pour atteindre sa fin comme il convient (1). »

Il résulte de là que l'Etat ou le pouvoir civil possède tous les droits nécessaires à la réalisation adéquate de sa mission, mais ceux-là seulement; qu'il est obligé d'autre part d'observer, dans l'accomplissement de sa fonction souveraine, toutes les règles et toutes les réserves commandées par cette même fin. Il peut et doit faire tout ce que comporte le bien commun, il doit éviter tout ce qui s'y oppose, ni plus ni moins.

La question des droits et des devoirs de l'Etat se pose tout naturellement, d'abord, envers la communauté nationale qu'il régit et des membres qui la composent. Les spécialistes en cette matière déterminent et décrivent en détail les droits et les obligations réciproques des citoyens et de l'Etat; nous n'avons pas à le faire ici. Notons seulement en passant que si les droits et les devoirs fondamentaux sont bien établis, il reste des domaines où leur définition est difficile et délicate, et en outre que l'évolution constante des conditions humaines présente souvent des cas d'application nouveaux, dont l'appréciation morale exige à la fois une solide doctrine et une grande sagesse pratique. Et observons, encore une fois, que le critère des droits de l'Etat est et reste toujours le bien commun. C'est ce que fait remarquer très à propos le Saint-Père en ce qui concerne les circonstances actuelles : « Nul homme doué de bonne volonté et ayant des yeux pour voir, écrit-il dans l'encyclique *Summi Pontificatus*, ne pourra refuser à l'autorité de l'Etat, dans les conditions extraordinaires où se trouve le monde, un droit plus ample qu'à l'ordinaire et proportionné aux circonstances, pour subvenir aux besoins du peuple. Mais l'ordre moral établi par Dieu exige que, même en de telles conjonctures, l'on soumette à un examen d'autant plus sérieux et pénétrant la licéité des mesures imposées et leur réelle nécessité, selon les règles du bien commun. »

Outre les droits et les devoirs de l'Etat à l'égard de ses ressortissants, il faut admettre qu'il en a également sur le terrain international, et ici nous nous retrouvons en face du problème que nous avons posé au début de cet article. Les relations, en effet, qui existent entre les Etats amènent des obligations réciproques, comme aussi, il faut l'ajouter, des droits de part et d'autre. Ces obligations et ces droits constituent ce qu'on appelle la morale internationale ou le droit des gens. Les règles codifiées et acceptées par les Etats — comme ce serait le cas dans une société internationale organisée — doivent être observées par ceux-ci en vertu de leur engagement. S'ils ont assumé des obligations particulières envers telle ou telle puissance, comme l'ont fait l'Angleterre et la France à l'égard de la Pologne, ils y sont tenus en justice, aux termes du traité ou de l'alliance qui est intervenue. Nous ne nous occupons pas de ces stipulations contractuelles ni du droit des gens positif, mais nous considérons seulement les relations internationales et les conséquences morales qu'elles entraînent pour tous du point de vue naturel.

(1) CATHREIN, *o. c.*, p. 369. — Ce même principe, Mgr Ottaviani l'applique à toute société dite parfaite : « Societas perfecta jus habet exigendi ea quae necessaria vel utilia sunt ad finem, eaque tantum » (*Compendium Juris Publici Ecclesiastici*, p. 41. Romae, 1936). De même, le P. Gredt écrit : « Tam late patent jura et officia auctoritatis quam finis societatis » (*Elementa Philosophiae Aristotelico-Thomisticae*, II, p. 437).

Or, disons-nous, il est indéniable que le droit naturel, étant donné surtout la situation évoluée de l'humanité, impose aux Etats des devoirs envers des peuples étrangers, comme il leur confère aussi des droits à leur égard.

Le mémorable document pontifical, que nous aimons à citer parce qu'il est d'une si brûlante actualité, proclame cette vérité avec vigueur : « Le genre humain, écrit le Saint-Père, bien qu'en vertu de l'ordre naturel établi par Dieu, il se divise en groupes sociaux, nations ou Etats, indépendants les uns des autres pour ce qui regarde la façon d'organiser et de régir leur vie interne, est uni cependant par des liens mutuels, moraux et juridiques, en une grande communauté, ordonnée au bien de toutes les nations et réglée par des lois spéciales qui protègent son unité et développent sa prospérité... Il est indispensable que les peuples reconnaissent et observent les principes de droit naturel international qui règlent leur développement et leur fonctionnement normaux. Ces principes exigent le respect des droits de chaque peuple à l'indépendance, à la vie et à la possibilité d'une évolution progressive dans les voies de la civilisation; ils exigent, en outre, la fidélité aux traités stipulés et sanctionnés conformément aux règles du droit des gens. »

## LE FONDEMENT ET LA MESURE

### DES OBLIGATIONS INTERNATIONALES

Comme nous l'avons dit plus haut, un axiome général veut que les obligations comme les droits de l'Etat se déterminent en fonction de sa fin naturelle. En application de ce principe, les obligations internationales doivent être considérées nécessairement en rapport avec le bien de la communauté nationale.

Il est logique d'admettre qu'elles trouvent dans ce bien leur *fondement dernier*, et c'est la doctrine que nous rencontrons chez les meilleurs auteurs catholiques. M. Dabin, professeur à l'Université catholique de Louvain, dans l'excellent ouvrage qu'il vient de publier, écrit : « Evidemment, le « public » dont le bien est en question est, pour chaque Etat, le public de ses membres, non le public des membres des autres Etats ou de l'humanité : c'est la conséquence logique de la multiplicité des Etats. Mais il faut ajouter tout de suite... qu'entre le bien public *national* et le bien public *étranger* ou *international*, il ne saurait y avoir de séparation, moins encore de contradiction. En effet, le bien public national postule, aujourd'hui surtout, des rapports internationaux, privés et publics, de telle sorte que, même en se plaçant à un point de vue égoïste, en dehors de toute idée de solidarité humaine, le mal public ou international réagit nécessairement de manière défavorable sur le bien public national de chaque pays » (1). Le *Code de Morale Internationale*, publié par la collaboration et sous la responsabilité d'une élite de moralistes, de sociologues et de juristes catholiques, exprime la même pensée : « Le « bien commun » plet de la vie humaine » que l'Etat doit procurer à ses membres ne se conçoit pas sans une large participation à la vie matérielle et spirituelle de l'humanité tout entière, ainsi qu'aux ressources si variées que la main prodigue du Créateur a répandues par tout l'univers. Or, cette participation n'est possible que si tous les Etats se prêtent une mutuelle assistance en travaillant de concert à l'établissement d'un régime international à la faveur duquel chacun d'eux s'acquittera plus efficacement de sa fonction. Les Etats sont dès lors obligés, *par les exigences mêmes de leur mission*, de s'intégrer, sans rien perdre de leur individualité et de leur légitime autonomie, dans un groupement de rang supérieur » (2).

Il est facile de démontrer cette vérité par les faits. Les rela-

(1) DABIN, *Doctrine générale de l'Etat*, p. 37.

(2) *Code de Morale Internationale*, pp. 21-22.

tions économiques et commerciales, par exemple, que le pays entretient avec d'autres peuples, lui sont commandées tout premièrement par son bien-être et sa prospérité propres. L'autarcie, c'est-à-dire la suppression du commerce avec l'étranger et le repliement de la nation sur elle-même, peut être un moyen de défense en des conjonctures exceptionnelles, mais, comme régime normal, elle cause certainement un préjudice grave au peuple qui la pratique, en raison des privations qu'elle lui impose, sans contrepartie favorable. Il en est de même des rapports d'ordre intellectuel, scientifique, artistique et moral. Ces communications réciproques constituent, en fin de compte, un bien inappréciable pour chaque nation : elles permettent à chacune de profiter des progrès de la culture, de la science et de la civilisation qui se réalisent dans le monde entier. L'Etat qui prétend les interdire à ses nationaux procure-t-il leur bien et assure-t-il leur perfectionnement ? Evidemment non, au contraire.

Dans les siècles passés ces relations étaient forcément moins fréquentes et d'ailleurs moins nécessaires ; au Moyen-Age des provinces ou même des abbayes pouvaient se suffire et vivre sur elles-mêmes. Mais à mesure que les conditions générales de la vie humaine ont évolué, l'interdépendance des nations, y compris les plus grandes, est devenue plus manifeste et plus étroite. Aussi plusieurs auteurs modernes remarquent-ils à juste titre que le qualificatif classique de *société parfaite*, appliqué à l'Etat, ne peut plus guère s'entendre que dans un sens très relatif (1), puisque aujourd'hui aucun Etat, s'il s'enferme dans son isolement, n'est plus capable de réaliser par ses propres moyens le bien complet de ses membres.

On peut faire appel, en outre, pour appuyer les devoirs envers les étrangers, à la « loi de la solidarité humaine et de la charité », dont le Souverain Pontife dans son encyclique condamne l'oubli comme « la première erreur pernicieuse » de notre époque. Il faut remarquer cependant que cette loi regarde directement les *individus*, car ses fondements se trouvent, d'après le Pape, dans la personne humaine, non pas dans la société civile comme telle. Ces fondements sont l'unité d'origine par la création du premier homme, l'égalité de la nature raisonnable, l'unité de la fin surnaturelle, l'unité des rapports avec le Fils de Dieu et l'unité de la rédemption, — toutes considérations qui ne s'appliquent qu'aux personnes. Aussi la conclusion que le Saint-Père en déduit concerne en premier lieu les individus, lesquels « n'apparaissent pas sans liaison entre eux, comme des grains de sable, mais bien au contraire unis par des relations organiques, harmonieuses et mutuelles, variées selon la variété des temps, et résultant de leur destination et de leur impulsion, naturelle et surnaturelle ». Par extension, la loi de la charité s'étend également aux *peuples*, en ce sens qu'ils ne peuvent pas, à mesure qu'ils s'élèvent dans la civilisation et se différencient par leurs conditions de vie, mettre en pièces l'unité du genre humain, mais ils doivent plutôt l'enrichir et l'embellir par la communication de leurs qualités particulières et par l'échange réciproque de leurs biens. Nous signalerons cependant plus loin la différence qui existe, à ce point de vue, entre les individus et les Etats.

Voilà ce qui regarde le *fondement* des obligations internationales. Quant à la *mesure* ou la limite dans laquelle elles lient un Etat déterminé, il est hors de conteste que cette mesure ou cette limite se trouve dans le bien suprême de sa communauté nationale : la charité internationale n'oblige pas au détriment du bien national.

A la suite du passage où il exalte la loi de la fraternité humaine, le Pape ajoute cette restriction où il a en vue la propre patrie de

chacun : « Cette même doctrine (chrétienne) enseigne que dans l'exercice de la charité il existe un ordre établi par Dieu, selon lequel il faut porter un amour plus intense et faire du bien de préférence à ceux à qui l'on est uni par des liens spéciaux. »

Le *Code de Morale Internationale*, qui met cependant généralement l'accent sur le devoir international, revient très nettement à plusieurs reprises sur l'*obligation* primordiale, pour les Etats, de sauvegarder le bien commun de leurs propres citoyens. « Ce devoir de charité (mutuelle assistance), dit-il, ne saurait pourtant lier les Etats, si son accomplissement les expose eux-mêmes à de lourds sacrifices ou à de graves dangers. Car l'Etat existe pour protéger les droits et les intérêts de ses membres. Il trahirait sa mission essentielle s'il s'exposait à des sacrifices ou à des dangers dont le résultat serait précisément de compromettre dans leur vie ou dans leurs biens les citoyens confiés à ses soins (1). » Et ailleurs : « La charité internationale a cependant des limites. Si elle peut, en certaines circonstances, conseiller, commander même aux gouvernements certains sacrifices, elle ne les autorise pas à transiger sur les droits de la nation confiée à leur garde et qu'ils ont l'impérieux devoir de défendre contre toute usurpation (2). » Et encore : « Hors le cas d'engagement contractuel, un Etat doit avant tout régler son intervention sur les intérêts bien compris de la communauté dont il a la garde. Ceux-ci lui commanderont souvent de s'abstenir de toute intervention (3). »

Cette doctrine nous paraît inattaquable ; elle est fondée sur des principes de morale absolument sûrs.

On a parfois comparé les devoirs et les droits des Etats à l'égard des autres nations à ceux de chaque individu envers ses semblables, devoirs et droits qui sont contenus dans ce précepte général : « Tu aimeras ton prochain comme toi-même. » Et, en effet, l'Etat est une personne morale indépendante, constituée par l'union organique d'un nombre déterminé de personnes humaines : on peut donc lui appliquer le devoir moral de bienfaisance qui oblige les personnes prises individuellement, et lui accorder le droit réciproque d'aide et de soutien (4).

Cependant il faut remarquer aussi qu'il existe entre les personnes privées et la personne morale qu'est l'Etat une différence notable. Celles-là peuvent licitement et méritoirement renoncer parfois à leurs droits, et même, en certains cas, par un acte héroïque de vertu, donner leur vie pour faire du bien aux autres. L'Etat, lui, ne peut pas préférer l'utilité des autres nations à la sienne propre ; il faillirait à son devoir, s'il sacrifiait le bien de sa communauté nationale au bien d'autres nations. Car chaque homme peut disposer sans injustice, pour des motifs proportionnés, des droits qui lui sont propres comme personne humaine, même de sa vie corporelle. Mais l'Etat n'est pas le maître des droits et des biens qui appartiennent aux citoyens et ne peut par conséquent en disposer au bénéfice de l'étranger, du moins sans leur consentement ; il ne pourrait en tout cas leur imposer des sacrifices *héroïques* que pour sauver les intérêts vitaux de la nation elle-même, son existence, son indépendance, sa liberté, ou un bien équivalent (5). Il faut ajouter que la personne humaine est immortelle et verra les droits, auxquels par vertu elle a renoncé ici-bas, largement compensés dans l'autre vie, tandis que l'Etat possède seulement une existence terrestre, qu'il a le droit et le devoir de sauvegarder et de défendre.

(1) *Code de Morale Internationale*, p. 52.

(2) *O. c.*, p. 76.

(3) *O. c.*, p. 158.

(4) En conséquence, ériger en principe théorique et pratique la *non-intervention*, c'est-à-dire nier le droit pour un Etat de porter secours à une autre nation, est absolument à réprover : cette erreur est condamnée par la proposition 62 du *Syllabus* (DENZINGER, *Enchiridion*, n. 1610).

(5) Cf. SCHIFFINI, *Disputationes Philosophiae Moralis*, II, pp. 589-590, 595 ; CALCAGNO, *Philosophia Scholastica*, III, p. 337.

(1) Cf. DABIN, *o. c.*, p. 464 ; *Code de Morale Internationale*, p. 24.

## CONCLUSION

Nous pouvons conclure.

L'Etat est tenu, aujourd'hui surtout, par le devoir international; il ne peut pas se soustraire aux liens de solidarité universelle qui l'englobent, indépendamment même de toute société organisée des nations. Mais il ressort de notre exposé que le devoir international de l'Etat est commandé et circonscrit par son devoir national. Toutes choses égales, celui-ci prime celui-là. Ce n'est pas là de l'égoïsme, mais de la charité chrétienne bien comprise; ce n'est pas le renversement des valeurs morales, mais au contraire leur mise en place hiérarchique.

Il s'agit avant tout de considérer le bien national dans toute sa complexité et dans toute son ampleur, comprenant donc non seulement les intérêts économiques, mais surtout les valeurs plus hautes, morales et spirituelles, c'est-à-dire humaines au sens plénier du mot; et d'après cette considération, il faut déterminer lorsque se pose une question internationale, ce que prescrit ou autorise le bien national sainement entendu. Le résultat de cet examen, fait d'après tous les éléments de la situation, décidera de l'attitude à prendre, et cette attitude sera irréprochable du point de vue moral.

Parfois, sans doute, le devoir commandera des sacrifices très lourds, comme ce fut le cas pour la Belgique en 1914 : mais il s'agissait alors du bien national suprême, de l'indépendance, de l'existence même du pays, sans parler de l'obligation qu'elle avait de défendre sa neutralité en vertu des traités.

On peut, il est vrai, se représenter un cas où serait en jeu un bien qui n'est pas directement national mais universel et humain, un intérêt essentiel de la civilisation chrétienne; il pourrait arriver que l'Etat doive intervenir et même s'engager à fond pour le maintien et la défense de ce bien si important. Mais il faudrait alors que son intervention n'amène pas sa propre destruction ou une ruine totale équivalente; et, en outre, il faudrait que le bien universel en question coïncide en réalité avec le bien national supérieur; à cette condition, si de graves sacrifices devaient être demandés à la communauté, ils tourneraient en fin de compte à l'avantage durable de la nation elle-même.

De tout quoi il résulte que nous sommes en droit de dire : le devoir primordial de l'Etat consiste à procurer et à promouvoir le bien de la communauté nationale. C'est en considération et en exécution de ce devoir que l'autorité souveraine de notre pays a décidé la neutralité de la Belgique dans le conflit actuel. Cette attitude est pleinement justifiée : conforme au devoir, elle l'est à l'honneur.

† J. E. Card. VAN ROEY,  
Archevêque de Malines.

## La revue catholique des idées et des faits

la revue belge d'intérêt général la plus vivante,  
la plus actuelle, la plus répandue.

Elle renseigne sur tous les problèmes religieux,  
politiques, sociaux, littéraires, artistiques  
et scientifiques

## L'unité de l'Europe et la Société des Nations

Pendant mille ans, l'Europe chrétienne — la Chrétienté — exista en tant que société supranationale; une société intensément consciente de sa communauté de culture malgré les guerres continuelles et les divisions internes dont est faite son histoire. Cette chrétienté ressemblait à l'unité du monde hellénique qui s'opposait au monde non-hellénique en se donnant comme un monde de peuples libres contre les despotismes de l'Orient; comme le monde civilisé — le monde de la « bonne vie » — contre le monde des barbares.

Il n'en va plus ainsi de nos jours. L'Europe a perdu son unité et la conscience de sa mission spirituelle. Il n'y a plus de ligne de démarcation claire entre peuples chrétiens et non-chrétiens, et avec la disparition de sa conscience chrétienne, l'Europe s'est mise à douter de sa propre existence. Chacun à sa manière, le nationalisme moderne et l'internationalisme contemporain ont également ignoré l'existence d'une culture européenne et d'une société des nations européennes, et ils ont tenté d'édifier un monde nouveau sur des bases différentes.

La Grande Guerre vit l'écroulement du système politique européen qui remontait au Traité de Westphalie du XVII<sup>e</sup> siècle et qui avait réussi à s'adapter, d'une certaine manière, au développement du nationalisme et de la démocratie au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. Mais la chute des trois grandes monarchies européennes en 1917-18 détruisit l'ossature du vieux système politique et obligea les hommes d'Etat de Versailles d'entreprendre une réorganisation de la vie internationale plus profonde et plus fondamentale que tout ce qui avait jamais été essayé auparavant dans le passé.

Et ils ne se bornèrent pas à une réorganisation de l'Europe, ils essayèrent de créer un ordre international basé sur des principes généraux embrassant le monde entier. La Société des Nations et le Traité de Versailles, auquel elle était inséparablement liée, furent le produit, d'une part de l'idéalisme libéral de la démocratie anglo-saxonne, représenté par le Président Wilson, et d'autre part du réalisme nationaliste des vainqueurs européens représenté par Clemenceau. Mais pendant qu'ils forgeaient un compromis, de nouvelles forces se déchaînaient sur l'Europe orientale et centrale, forces qui allaient ruiner le nouvel édifice de l'ordre international, avant même qu'il ne fût entièrement achevé.

Car la Société des Nations fut entièrement conçue dans l'esprit de la démocratie libérale anglo-saxonne, alors que le monde qu'elle voulait organiser était un monde déjà fort éloigné de cette tradition spirituelle et que les événements tragiques de la guerre et de la révolution ainsi que le désastre économique l'en éloignaient davantage encore.

Donc, le nouvel ordre international de Versailles et de Genève était voué à la faillite dès le début, étant donné que chaque année nouvelle et chaque nouvelle crise politique et économique rendaient plus palpable et plus évidente la contradiction entre les idéaux du XIX<sup>e</sup> siècle et les réalités du XX<sup>e</sup>. Néanmoins les buts de la Société des Nations — la préservation de la paix et l'élaboration d'un ordre international — demeuraient essentiels à l'existence de notre civilisation, et tout nouveau revers de la politique genevoise n'a fait que rendre plus pressant encore le besoin de paix et d'ordre. Il est donc d'importance capitale

Chauffez-vous au

**COKE de TERTRE**

(100 % belge)

le meilleur et le moins cher

**des combustibles**

Spécialement recommandé aux

Communautés religieuses,  
Pensionnats et Instituts

Demandez-le à votre fournisseur  
habituel ou écrivez à

**Coke & Sous-Produits de Tertre**  
(Comptoir Commercial) S. A.  
48, rue de Namur, Bruxelles

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES



Voyagez en CHEMIN DE FER

c'est

**Plus Sûr - Plus Rapide - Moins Cher**

Adressez-vous à la STATION DE VOTRE LOCALITÉ  
qui vous indiquera

**COMMENT VOYAGER A BON MARCHÉ**

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES

Matières premières pour Papeteries

:: CLASSEMENT ::

Destruction d'archives et de vieux Papiers

DÉCHETS de LAINE et COTON

**A. GOREZ-RIGAUT**

Rue Colompré, 109, BRESSOUX-lez-LIÉGE

Téléphone 15883

Chèques Postaux 107479

**VOLETS**

**J. Van Huyneghem & Fils**

fournisseurs des Ministères

Jalousies. — Volets légers et demi-lourds. — Stores hindous. — Stores Ombra.  
— Cloises fixes et roulantes pour ombrage des serres et verandas. —

RÉPARATIONS

151, rue Jourdan, 151, BRUXELLES Tél 37 28.35

ENTREPRISES GÉNÉRALES DE TRAVAUX

## Maurice Lemaine

Maison fondée en 1876

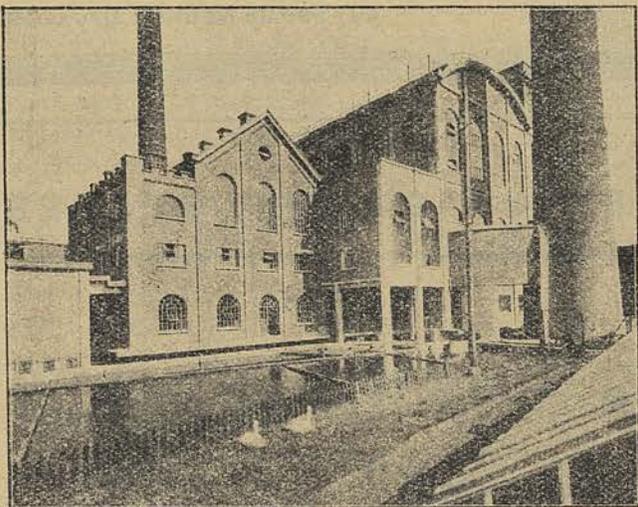
Toutes constructions :

Béton armé — Maçonneries — Parachèvement  
Travaux Industriels — Habitations — Sillos à fourrages

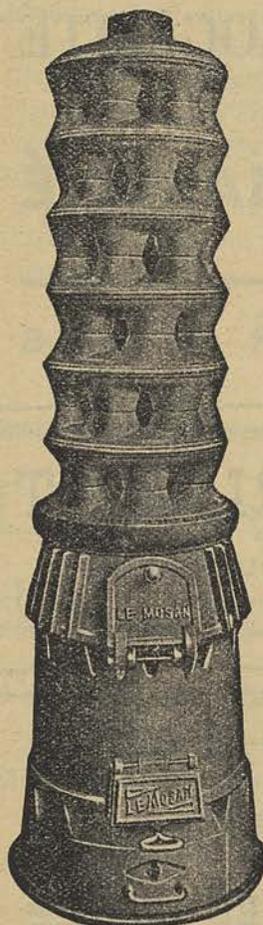
**Abris en béton armé  
contre gaz et bombardements**

ÉTUDES ET DEVIS SUR DEMANDE

130-132, avenue de Schaerbeek, VILVORDE — Tél. 51.02.43



Papeteries de Saventhem — 1938-1839  
Chauffrière centrale électrique — cheminée de 64 mètres  
Cabines pour transformateurs



## LE " MOSAN "

Poêle breveté dans tous les pays

SPÉCIALEMENT construit pour  
le chauffage des grands locaux

ÉGLISES, ÉCOLES  
SALLES DE FÊTES



## Le " Mosan "

est le plus

**Propre**

**Économique**

**Hygiénique**

**Pratique**

**Solide**

**Élégant**

**et absolument sans  
danger**

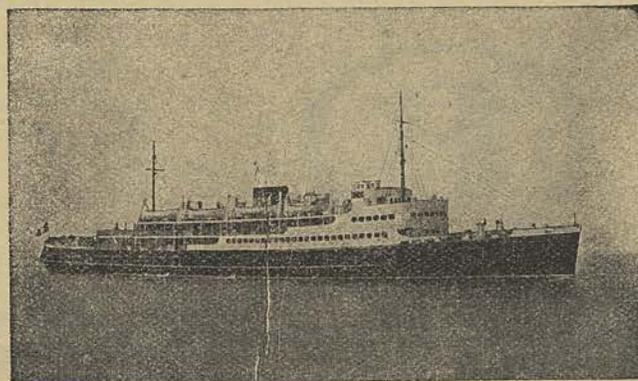
Société Anonyme

**LES FONDERIES DE LA MEUSE**

HUY (Belgique)

# OSTENDE- DOUVRES

première ligne anglo-continentale  
pour le trafic des voyageurs et des automobiles



M/s Prince-Baudouin (1934) et Prins-Albert (1937)

**CONFORT — RAPIDITÉ — RÉGULARITÉ**

**NOMBREUSES RÉDUCTIONS DE TARIFS**

Transports d'autos à prix modérés  
par paquebots à passagers et car-ferry

En été, excursions maritimes d'un jour  
à des prix extrêmement modiques

Renseignements aux principales stations du pays  
et Agences de voyages

de distinguer entre ce qui est vivant et ce qui est mort dans l'idéal de la Société des Nations et d'empêcher la cause de la paix et de l'ordre international d'être identifiée avec les aspects plus étroits et, pour ainsi dire, plus sectaires de l'internationalisme contemporain.

Les conditions étaient telles que les idéalistes ont été entraînés à se rallier à la cause de la Société des Nations, de sorte que l'Union pour la Société des Nations prit la forme d'une croisade idéaliste qui mobilisa toutes les puissances de sentiment humanitaire et d'indignation morale, si fortes dans le monde protestant anglo-saxon, contre les fauteurs de guerre et les dictateurs représentant les puissances de ténèbres et de réaction.

Seulement comme, par son origine même, la Société des Nations n'était pas une construction idéale, mais une création historique basée sur un alignement déterminé de forces politiques, le mouvement d'opposition à la Société des Nations fit également appel à une sorte d'idéalisme qui considérait Genève comme l'incarnation des forces obscures de la finance internationale et de l'impérialisme occidental. Cette opposition appela à la révolte contre l'ordre genevois les nations et les classes dont les droits légitimes avaient été sacrifiés par les Traités qui consacraient la victoire des alliés.

Or, le côté le plus paradoxal de la situation est que les deux groupes d'idéalistes basaient leur propagande sur le même principe : celui du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ! En conséquence, la controverse à propos de la Société des Nations ne fut jamais une lutte ouverte entre nationalistes et internationalistes, comme le fut, il y a un siècle, la controverse à propos de la Sainte-Alliance. Même la forme extrême de l'ultranationalisme et du racisme, actuellement identifiée avec le politique anti-genevois, n'en fut pas, au début, la caractéristique : les grandes puissances qui restèrent à l'écart de la Société des Nations depuis le commencement, les Etats-Unis et l'U. R. S. S., étaient, toutes deux, ouvertement antiracistes et l'une — la Russie soviétique — se prétendait même plus véritablement internationaliste en politique et comme idéal que la Société des Nations elle-même.

Donc, dès ses débuts, la Société des Nations ne fut ni entièrement nationaliste ni tout à fait internationaliste ; ni purement idéaliste ni simplement réaliste. Elle fut un parallèle presque complet de la Sainte-Alliance — c'est-à-dire qu'elle fut une ligue d'Etats, ligue existant principalement pour préserver l'ordre international établi à la suite de leur victoire sur un impérialisme militaire, et secondairement pour établir un ordre international basé sur la loi des traités assurant la paix par l'application de sanctions contre tout Etat qui voudrait changer par la violence le *statu quo*.

Il n'y avait donc plus qu'à se dire, que l'écroulement du Traité de Versailles serait suivi par celui de la Société des Nations. Et si celle-ci doit survivre et servir les buts plus généraux que lui reconnaissent ses partisans, il est nécessaire de la restaurer sur une base plus large correspondant aux réalités de la situation nouvelle.

Les fondateurs de la Société des Nations ont omis de tenir compte des nouvelles tendances de la vie internationale qui ne trouvent pas place dans la philosophie optimiste de la démocratie libérale, mais qui expliquent l'actuelle tension mondiale et l'hostilité internationale, encore qu'elles n'exonèrent pas les nations ni leurs chefs de la responsabilité de leurs actes politiques. A la vérité, le monde contemporain est poussé à la fois dans deux directions opposées. D'une part les progrès scientifiques et techniques rapprochent les nations ; l'espace et le temps qui les tenaient éloignés les uns des autres sont rétrécis ou abolis et le monde est plus *un*, physiquement, que jamais. D'autre part, les nations sont séparées les unes de autres par un processus

d'organisation intensive affaiblissant les liens spirituels qui relient les hommes sans égard aux frontières politiques, et concentrant toute l'énergie d'une communauté sur la poursuite d'un but collectif de manière à provoquer fatalement des collisions avec la volonté collective d'autres communautés.

Ce qui accroît tellement le danger de guerre de nos jours, ce n'est pas que les hommes soient plus belliqueux que dans le passé, mais qu'ils sont plus intensément organisés. La guerre n'est plus le passe-temps des rois et le métier d'armées professionnelles, c'est la griffe mortelle d'énormes puissances de masses impersonnelles, qui ont absorbé toute la vie de toute la population dans les rouages de leur machine sociale.

La croissance de ces organismes monstres est le fait dominant de la politique contemporaine, et ces organismes sont inconciliables avec l'ancien système politique européen tout autant qu'avec la tradition de démocratie libérale qui inspira la Société des Nations.

CHRISTOPHER DAWSON.

(A suivre.)

(Traduit de l'anglais)  
The Tablet

## Le socialisme belge et le problème de la paix

« Assez de sabotage de la neutralité »

Or donc, une grande controverse se poursuit depuis six semaines au sein du socialisme belge. On y est demanophile ou demanophile, « *leiding* » ou *antileiding*. En l'occurrence, le brandon de discorde n'est autre qu'un article publié dans la revue flamande qui porte ce nom, sous la signature « trois étoiles », article que tout le monde attribue, sans recevoir de démenti, à l'auteur d'*Au delà du marxisme*.

Il y a peu, notre Testis examinait rapidement ici ce texte aussi intéressant que sympathique. Rappelons que M. Henri de Man, après avoir fait remarquer qu'il n'y a pas de neutralité sans neutralistes, dénonçait l'attitude d'une partie de la presse belge à l'égard de la guerre européenne, attitude propre à donner l'impression fautive qu'un fossé sépare, en Belgique, la politique internationale du Gouvernement et le sentiment populaire. Trop de publicistes inconsidérés en prennent à leur aise avec le devoir que la non-belligérance du pays impose sans conteste aux particuliers. Aux yeux de l'étranger, nous pourrions ainsi passer à tort pour impatients de secouer le joug des hommes d'Etat qui ont su tenir la communauté belge en dehors du conflit. « *Il n'est pas suffisant que le Gouvernement reste neutre.* »

Au début de la conflagration, l'audacieux qui osait se réjouir ou s'enorgueillir de l'immunité dont jouit le peuple le plus exposé du monde, l'impertinent qui n'acceptait pas tout au plus cet avantage avec réserve, mélancolie et humilité, était — nous dit le collaborateur de *Leiding* — « *traité aussitôt d'« intempêtif » ; bien heureux lorsqu'en outre on ne le taxait pas de germanophilie, avec allusion au fait qu'il pourrait bien être tout simplement au service d'Hitler.* »

A présent, cela s'est un peu calmé. Les pauvres gens qui, le 1<sup>er</sup> septembre dernier, se croyaient revenus en 1914, ou qui s'imaginaient que, d'une minute à l'autre, la ligne Siegfried

allait être « percée en sept points », ont perdu notablement de leur assurance. Il n'empêche que l'anomalie déplorée par M. de Man n'a pas disparu pour la cause. Il s'en faut que la plupart des journaux bruxellois aient trouvé la note juste en ce qui concerne la manière de considérer les événements européens. Maint polémiste en délire s'obstine encore à écrire tous les jours que « les puissances occidentales combattent pour nous » ou, plus insidieusement, que « de leur victoire dépend notre salut ». *Leiding* fait bonne justice de ces sophismes, sur lesquels nous reviendrons tout à l'heure.

Puis la revue flamande affirme avec force que la neutralité, strictement interprétée, ne mérite aucune des épithètes péjoratives que lui appliquent à l'envi d'« irresponsables bellicistes de plume ». Elle n'est pas passive, puisqu'elle exige une énergie constante et systématique de ceux qui entendent la défendre. Elle n'est pas négative, puisqu'elle consiste à *choisir* et à choisir la paix. Elle n'est pas égoïste puisqu'elle s'accorde avec les intérêts supérieurs de l'Europe tout entière. Elle n'est pas lâche « *puisque il faut plus de courage pour résister à la psychose de guerre, pour soustraire ses compatriotes à une catastrophe menaçante que pour faire héroïquement le sacrifice de la vie d'autrui.* » Ajoutons que la neutralité n'est non plus honteuse, puisque le but suprême de toute politique nationale est de sauver la paix et puisque les nations qui ont su atteindre ce but ont donc plus le droit d'être fières, en tant que telles, que celles qui n'y ont pas réussi.

Elargissant le débat, l'auteur de l'article incriminé rencontrait alors les principales objections des interventionnistes déclarés ou honteux, principalement des interventionnistes d'extrême-gauche. L'attitude actuelle de la Belgique résulte d'engagements librement et solennellement souscrits. Ceux qui souhaitent qu'elle l'abandonne, cette attitude, demandent par conséquent que nous violions les principes de ce Droit même dont ils font profession de vouloir rétablir universellement l'empire. D'autre part, il n'est pas vrai que la guerre, présentée comme un duel à mort entre les forces du bien et les forces du mal — ce qui est une conception un peu sommaire — soit encore un fait accompli. La question des responsabilités et des entités respectivement engagées dans le conflit reste aussi trop obscure pour que nous soyons obligés en conscience de prendre parti, même moralement. Personne ne sait comment le dit conflit finira; dès lors, la « Belgique neutre et loyale » peut espérer que, pour coopérer au rétablissement de l'équilibre européen, elle sera à tout le moins en aussi bonne posture qu'une Belgique ravagée, décimée, épuisée. Quant à la sauvegarde des « libertés démocratiques », M. de Man émettait l'avis que ce n'est certes pas une guerre de longue durée, quel qu'en soit le vainqueur, qui peut l'assurer. Bien au contraire. « Aucune guerre n'arrange rien, n'aboutit à rien. » « *L'ami du peuple ne sacrifiera jamais le peuple à une formule d'Etat, mais dirigera plutôt l'attitude de l'Etat selon les besoins et la volonté du peuple.* » Tant pis pour les membres du P. O. B. qui ne seraient pas de cet avis. Leur erreur vient de ce qu'ils pensent trop aux doctrines et pas assez aux hommes.

#### A prendre et à laisser

Je crois avoir résumé fidèlement l'exposé du citoyen Trois étoiles. Si l'humeur qui inspire cet exposé se révèle des plus saines, tous les arguments qu'il contient n'ont évidemment pas la même valeur. Par exemple, il n'est pas vrai que les guerres soient *toujours* absurdes et inutiles. Il en est d'indispensables : au premier chef, les guerres défensives. Il en est de salutaires : telle, une guerre préventive que la France aurait menée contre

l'Allemagne, vers 1928-1932. Ce *mal* incontestable équivaut au *bien* politique lorsque, seul, il permet d'éviter des maux plus grands. Est-ce le cas de la guerre présente, considérée du point de vue de chacun des belligérants? Il est permis d'en douter; et tout est là. L'autre jour, M. Vaelschaerts reconnaissait que certaine solution, recommandée par certain manifeste, paraît raisonnable; mais combien « inhumaine », ajoutait-il. La question est précisément de savoir s'il existe une autre solution plus humaine. Le directeur du *Rappel* serait bien aimable, s'il la connaît, de nous l'indiquer.

Le point faible du raisonnement de *Leiding*, c'est qu'il invoque des principes trop généraux et qu'il étend à toutes les éventualités du même ordre le jugement qu'appelle, dans le domaine du *fait*, le conflit actuel. Si ce conflit se présentait sous un tout autre aspect; s'il pouvait conduire rapidement et sans trop de sacrifices à la réduction définitive du germanisme, on sent que l'auteur de l'article s'exprimerait exactement dans les mêmes termes. Et alors il se tromperait du tout au tout. Tel est bien le nœud du problème : une question, non de principe, mais de fait.

Au fond de la pensée politique dont découle la neutralité belge il y a cette idée que l'entreprise assumée par les Alliés est, dans les circonstances où elle se situe, par trop hasardeuse, et que dès lors s'y associer serait de notre part un mauvais calcul. (Ce qui signifie, en bonne morale, et dans le chef de nos dirigeants : une action coupable.)

On sait bien que l'Angleterre et la France n'ont pas choisi leur moment; qu'elles se sont laissées entraîner, de proche en proche, vers une résolution à laquelle on ne voyait pas d'échappatoire, fin août 1939; qu'enfin l'appel aux armes ne fait que fermer le cercle fatal dans lequel les mauvais bergers, les gouvernants aveuglés, les opinions publiques abusées de Paris et de Londres s'étaient enfermés dès 1936. Dans le briandisme désarmeur et évacuateur, dans la folle « campagne de Russie » des politiciens français, dans l'illusion covenantaire, dans le sanctionnisme et dans l'antifascisme Front populaire, les catastrophes d'aujourd'hui sont déjà en puissance. On ne rachète pas vingt ans de sottises en quelques mois. Mais justement parce que nous n'avons guère pris part, — nous, Belges — aux courses à l'abîme dont les anciens vainqueurs se sont fait depuis 1919 une triste spécialité, nous gardons les nerfs assez solides et la vue assez claire pour nous rendre compte de l'extraordinaire inopportunité de l'épilogue auquel ils se sont résolus. Nous le constatons sans peine : pour « en finir une fois pour toutes » avec l'Allemagne, ses adversaires ont choisi l'époque la moins favorable; la seule époque peut-être, depuis l'Armistice, où pareil dessein fût irréalisable, à moins d'y mettre un prix exorbitant.

Il s'ensuit que les seules hypothèses que nous, spectateurs, puissions raisonnablement envisager ne sont pas la victoire de l'un ou la victoire de l'autre — alternative qui, elle, ne nous laisserait pas libres — mais la paix de compromis ou la guerre d'extermination. Celle-là bien relative, bien fragile, bien imparfaite : il faut en convenir. Celle-ci tellement féroce, tellement sauvage, pour un résultat quand même douteux et précaire qu'aucun désastre au monde ne saurait passer ce désastre en horreur. S'il nous est interdit, si d'ailleurs il n'est pas en notre pouvoir, d'incliner les belligérants vers celle de ces deux hypothèses qui nous semble la moins mauvaise, nous avons le droit de ne pas contribuer à rendre l'autre plus probable. D'autant que cette contribution ne changerait rien à rien : la Belgique coopérative avec les puissances occidentales, leur succès n'en serait pas davantage assuré. On échangerait seulement sur notre sol d'innombrables balles sans résultat. Il n'y aurait bientôt qu'un désert de plus — et quelques cimetières...

**M. Buset entre en scène**

Bien entendu, les interventionnistes si allègrement secoués par M. de Man refusent d'apercevoir ces évidences. « Que voulons-nous, la victoire des bons ou celle des méchants? » Ils ne sortent pas de là. Tel est à peu près le refrain favori de M. Max Buset, autre membre en vue du Parti Ouvrier Belge, lequel membre vient de « réfuter » laborieusement son coreligionnaire dans la *Revue socialiste*, pendant wallon de *Leiding*.

Sur deux ou trois points, reconnaissons-le, cette réponse s'avère assez judicieuse. Surtout M. Buset a la partie belle pour tout ce qui concerne le pacifisme intégral de son interlocuteur. Le jour — dit-il — où le capitaine de Man devrait conduire des soldats au feu, pour défendre la patrie attaquée, se laisserait-il opposer par les dits soldats la page 611 de son article, et le passage sur « la guerre toujours absurde et inutile »? Voilà ce que c'est que de ne pas se garder du côté des principes au moment où l'on prend une position sentimentale! A part ce succès de détail, il est clair toutefois que le colloque *Leiding-Revue socialiste* ne tourne pas à l'avantage de cette dernière.

Selon l'usage, l'ancien directeur de *Plan* commence par soutenir que l'on a scandaleusement déformé sa pensée et celle de ses amis. Ils sont bel et bien — nous assure-t-il — hors un tout petit nombre, en faveur de la neutralité belge. Cependant, jusqu'au 3 septembre dernier, ces messieurs avaient encore foi dans la sécurité collective, système qui consiste à empêcher la guerre par l'alliance de toutes les puissances pacifiques; soit la guerre généralisée pour assurer la paix. En fait de puissances pacifiques, M. Buset note ineffablement : « Nous croyions alors que l'U. R. S. S. pouvait en être. » Et cette seule incidente jette un jour éclatant sur la mentalité de théoriciens qui se sont toujours trompés, chaque fois qu'ils ont voulu analyser une situation politique, et qui pourtant continuent imperturbablement à jouer les importants et les infallibles.

S'ils avaient une once de pudeur, les prophètes à la manque qui ont tour à tour annoncé l'éviction d'Hitler en 1933, l'écrasement de Mussolini sous le poids des sanctions en 1936, la victoire des Rouges en Espagne; les profonds psychologues qui se sont portés garants des bonnes intentions de Staline; les habiles manœuvriers qui ont applaudi à la constitution de la barrière de l'Est, surnommée le Front de la Paix, et juré, foi d'animal, que la garantie donnée à la Pologne clouerait sur place la Reichwehr, devraient renoncer pour toujours à la profession d'augures. Mais va-t'en voir s'ils viennent! Jamais ces petits malins qui « croyaient que l'U. R. S. S. était une grande puissance pacifique » n'ont eu le verbe plus haut et l'allure plus dégagée. Tout de même ils sont bons princes. Ils veulent bien permettre à présent, la conflagration ayant éclaté, que notre pays demeure provisoirement dans l'expectative. Seulement ils entourent cette concession de tant de *si*, de *car* et de *mais* que l'auditoire n'a bientôt plus de doute. Au fond de leur cœur, MM. Buset et consorts comptent bien que les événements leur feront une douce violence. En veut-on une preuve? Le jour où nos gouvernants ont spécifié, malgré qu'ils en eussent, que l'invasion de la Hollande du Sud nous obligerait à « reconsidérer notre attitude », on a vu tous les interventionnistes honteux sauter de joie. Ce que d'autres regardaient comme une pénible nécessité, ces bons apôtres s'en félicitaient sans réserve. Une brèche venait de s'ouvrir dans l'édifice de la neutralité : tous les espoirs étaient permis!...

Comment expliquer pareil état d'esprit? Hélas, les doctrines de certains socialistes peu éclairés ont fini par se résorber tout entières au sein d'un antifascisme inexprimablement superficiel et obtus. Depuis deux lustres, toute leur intelligence, toute leur sensibilité se sont ordonnées autour de quelques impulsions élémentaires : « il faut vaincre Dollfuss », « il faut avoir la peau de

Mussolini », « il faut mettre Franco échec et mat », « il faut en finir avec Hitler », etc. Tout ça, parce que les idéaux économiques et sociaux qui composent le marxisme se sont arbitrairement identifiés dans leur cervelle avec la démocratie parlementaire, et que, par suite, tout régime ne comportant pas les Chambres, le système des partis, l'urne et ses rites faire voir rouge à ces hypnotisés. Phénomène bizarre, dont il faut chercher l'origine dans une confusion grossière entre les *buts* et les *moyens* de la politique. Cependant, dans le cas de l'Allemagne la distinction était particulièrement facile à faire : avide en tant que germanique, la Germanie prussifiée était capable, en tant que « fasciste », de se rendre plus puissante, et partant de satisfaire son avidité. Ce qui est « haïssable » en elle, ce n'est pas le principe qui la fortifie, ce sont les tendances que sert sa force.

Nos antifascistes vulgaires ne comprennent pas cela. Une fureur d'adolescents contrariés les habite et les aveugle. Dans leur délire, ils vont jusqu'à faire bon marché de leur manies les plus chères et jusqu'à prononcer de sang-froid les mots « impérialisme », « capitalisme » — naguère objets de leur exécration — du moment qu'ils ne s'appliquent pas directement à leur actuelle bête noire. C'est en souriant que M. Buset répète la boutade de son ami Somerhausen : « *L'impérialisme conservateur est beaucoup moins antipathique que l'impérialisme conquérant.* » Nous n'y contredirons pas. Mais s'avise-t-on de ce que cela donnerait, si l'on transportait cet apophtegme sur le terrain de la lutte des classes?

Quoi qu'il en soit, il est clair que M. de Man refusant de lier partie avec quelque impérialisme que ce soit a une position bien plus forte, du point de vue socialiste, que M. Buset, pour qui certains impérialismes ont du charme.

**Thèse, antithèse, synthèse**

Pour nous, qui ne faisons pas profession de marxisme, ni « au delà » ni « en deçà », nous ne saurions donner raison sur ce point à aucun des deux dialecticiens. Quand nous déclarons que la pensée d'un Belge bien né ne saurait se désintéresser du sort fait à la France éternelle, ou qu'on ne conçoit pas une Belgique indépendante dans une Europe où ne jouerait pas le facteur anglais, nous faisons abstraction totale des coefficients politiques, économiques et sociaux qui peuvent affecter d'aventure l'une et l'autre de ces entités tutélaires. Quand nous rappelons que les pays germaniques unifiés sous l'égide de la Prusse seront toujours une cause d'inquiétude pour les peuples atlantiques et méditerranéens, nous laissons absolument de côté la question du régime que l'Allemagne peut s'être donné.

Seulement, dès l'instant où il s'agit pour nous d'intervenir ou de ne pas intervenir dans la guerre anglo-franco-allemande, et dès l'instant où les seuls motifs qu'on puisse encore alléguer en faveur de cette intervention sont des motifs spirituels et moraux — les autres ayant été écartés sur le terrain pratique — nous avons le droit d'examiner de près l'authenticité de la croisade et la qualité des croisés. Sous cet angle, le directeur de *Leiding* est parfaitement autorisé à tempérer, par des nuances d'une grande importance, les formules sommaires sur « la guerre sainte des démocraties », sur « la lutte pour le droit et la liberté », voire sur « la défense du Christianisme et des Droits de l'homme, attaqués par les Barbares », auxquelles certains idéologues affolés ne craignent pas d'avoir recours. Toute l'astuce de M. Buset consiste, dans ce domaine, à brandir les thèses de M. Chamberlain : « Il faut rendre définitivement impossible la politique d'agression. » Mais il ne nous dit pas comment on s'y prendra, ni quel sera le prix dont il faudra payer ce résultat tout de même assez aléatoire. On voit combien jalousement le directeur de la *Revue socialiste* se garde d'aller plus loin que l'apparence des faits et le surface des choses.

*Ad secundum* : ce deuxième facteur a été à moitié maîtrisé et probablement même plus qu'à moitié. On calcule que la

Quand il répète, sur un ton qu'il croit décisif, que nous ne saurions survivre à la défaite des Alliés, il oublie que cette éventualité n'est pas du tout celle qui se présente, jusqu'à nouvel ordre, dans les perspectives de l'Histoire; pas davantage, hélas! que la défaite de l'Allemagne. Il oublie que la véritable alternative n'est pas celle-là : nous l'avons montré plus haut. Il oublie enfin qu'en prenant leurs risques *hic et nunc*, en devançant l'adversaire dont elles attendaient l'attaque pour un jour ou l'autre, en déclenchant en septembre 1939 cette guerre préventive qui n'aurait été qu'une promenade militaire à toute autre date, et qui s'annonce aujourd'hui comme une abominable mêlée d'une durée indéfinie et d'une issue douteuse, les puissances occidentales se battent peut-être pour nous, mais aussi nous exposent avec elles. Et le Continent tout entier. Et la Civilisation. Et la primauté de la race blanche. Dans ces conditions, nous sommes obligés de le constater : les idées et les sentiments de M. de Man reprennent toute leur force.

« *S'il est un chemin qui mène hors de la guerre vers une paix d'hommes libres, qu'on nous le montre* », s'écrie son contradicteur. Mon bon M. Buset, la paix qui laisserait le moins de place à la liberté des hommes, ce serait celle dont le soleil se lèverait à la fin sur un horizon de carnage et de ruine. Ce serait la paix qui suivrait une guerre interminable, fût-elle plus ou moins victorieuse. Une paix telle que personne, parmi les rares survivants, ne se souviendrait plus au juste des raisons qui auraient entraîné et prolongé cette guerre-là.

L'autre paix, celle qu'évoque l'article de *Leiding*, celle qu'appelait de ses vœux certain manifeste, comporterait ses déceptions et ses sacrifices. Mais l'essentiel serait sauvé, *demeurerait sauvable*... Ce serait du moins une paix virile, puisqu'elle exigerait, pour se maintenir, des vertus d'homme : clairvoyance, puissance, vigilance. Au fond, il n'y a jamais eu sur cette terre d'autre paix : toute grandeur se paie, toute force s'use, toute supériorité se discute. L'Histoire de notre espèce n'est qu'une longue suite d'efforts pour rétablir sans cesse un équilibre qui, sans cesse, tend à se rompre.

Tous nos malheurs présents viennent peut-être de ce que nous sommes devenus trop exigeants à cet égard. De ce que nous voulons obstinément résoudre « une fois pour toutes » des problèmes qui ne comportent que des solutions partielles et provisoires. Eh bien, tant que nos semblables, enflammés trompeusement par les « merveilles de la science », n'auront pas pris conscience de cette donnée — « tout est toujours à recommencer dans la destinée humaine et dans la vie des nations » — on aura le droit de douter de ce qu'on appelle le progrès moral.

ROBERT POULET.

---

A l'occasion des Fêtes de Noël et de Nouvel An le prochain numéro de LA REVUE CATHOLIQUE DES IDÉES ET DES FAITS paraîtra le 12 janvier.

---

### Problèmes actuels...

## Guerre et Paix

### LA GUERRE CONTRE L'ANGLETERRE

L'effort allemand de concentration contre la position commerciale de la Grande-Bretagne continue sans trêve. Quelle pitié que la nature et la cause militaire de cette politique militaire soient si peu comprises ici, en Angleterre!

Dans tout conflit, il est évidemment d'importance capitale de comprendre les raisons et les méthodes de l'adversaire car, toutes choses égales d'ailleurs, c'est celui qui comprend le mieux l'autre qui finit par l'emporter. Le mobile militaire allemand a été abondamment décrit et commenté par tous les critiques compétents sur le Continent. Notre ennemi n'est pas un homme appelé Hitler, et même, s'il l'était, cet homme pourrait difficilement être assez stupide pour n'agir que sous l'impulsion des mobiles qu'on lui prête dans notre presse : la rancune et la colère. La concentration de l'offensive allemande contre la position commerciale de l'Angleterre est basée, militairement, sur ce principe universel : frapper au point le plus faible, là où une ligne peut être rompue, si vous devez mener une attaque de front au lieu d'une manœuvre d'enveloppement. L'alliance anglo-française est essentiellement une ligne dont l'une moitié est plus vulnérable que l'autre. En conséquence, l'ennemi concentre son effort sur cette moitié vulnérable, dans l'attente du moment — s'il doit jamais arriver!... — où il se sentira assez fort pour risquer une attaque contre l'autre moitié. Jusqu'à présent l'offensive contre le commerce anglais (c'est-à-dire notre nourriture et notre vie!) n'a pas connu grand succès. On ne peut pas dire qu'elle ait échoué, mais elle est loin de l'avoir emporté. Examinons les facteurs actuels de cette offensive et les avantages respectifs que chacun a obtenus.

Ces facteurs sont :

- 1° La destruction de notre commerce avec la Baltique, y compris le Danemark;
- 2° La destruction de navires marchands par les sous-marins;
- 3° La destruction de navires marchands à l'aide de mines;
- 4° La destruction de navires marchands à l'aide de croiseurs rapides puissamment armés, ne le cédant en armement qu'aux canons les plus lourds;
- 5° La menace directe contre tout ce qui entre ou quitte les ports anglais, en particulier les ports de la côte orientale en y comprenant la Tamise.

*Ad primum* : ce premier facteur a connu un succès complet à l'exception d'une issue par les ports libres de glaces de l'extrême Nord de la Scandinavie. Le succès est tel que notre approvisionnement en cellulose pour la fabrication du papier est très difficile et connaît des prix en hausse énorme, et que notre approvisionnement en produits de ferme danois, surtout en bacon et en beurre, a été pratiquement éliminé au profit de l'Allemagne. L'effort russe contre la Finlande, effort qui fait partie du plan allemand, vise la possession de ports libres de glaces sur l'Arctique, et donc l'Atlantique Nord. Le succès n'a pas encore couronné cet effort, mais le but de l'attaque est évident.

moitié environ des sous-marins allemands ont été mis hors de combat. Ce qui, en l'occurrence, est grave pour les Allemands, plus grave que la destruction de sous-marins, c'est la disparition d'équipages bien entraînés, essentiels à cette arme, et qui ne se remplacent que très difficilement. D'autre part, le moral des forces sous-marines est matière d'équilibre très délicat. Le refus final de servir, des équipages « sous-mariniens » allemands, fut un des éléments décisifs à la fin de la Grande Guerre. L'Allemagne est peut-être à même de remplacer le matériel détruit, bien que, sans doute, à une allure moins rapide que celle de sa destruction, mais elle ne peut certainement pas remplacer les équipages spécialisés aussi rapidement qu'ils sont éliminés.

*Ad tertium* : la mine progresse toujours, et son sort est encore incertain. La dernière forme de cette arme, dite mine électrique, a prélevé son tribut et continue à le prélever, mais on y fait face dans une mesure dont on ne pourra calculer le succès que plus tard. Cette nouvelle forme est plus limitée dans son action que l'ancienne forme de la guerre des mines. Limitée, et en profondeur d'immersion et en durée. L'avenir dira dans quelle mesure cette arme nouvelle aura pu être neutralisée par une défense appropriée.

*Ad quartum* : les croiseurs rapides en haute mer. Menace sérieuse mais heureusement limitée à un champ d'action relativement petit. La force de cette arme dépend de la rapidité de ces navires de surface alliée à leur lourd armement; sa faiblesse réside en ce qu'il n'y a, semble-t-il, que deux navires disponibles pour cette guerre de course, et que leur approvisionnement est précaire. Jusqu'à présent cette arme n'a pas donné grand résultat. (Ces lignes étaient écrites avant la fin peu glorieuse, après une carrière plutôt terne, de l'*Admiral Graf von Spee*, mis hors de combat par l'étonnante habileté et la belle audace de trois croiseurs légers britanniques. N. D. L. R.)

*Ad quintum* : le fait de rendre dangereuse aussi bien pour les neutres que pour les belligérants, l'approche des ports anglais est, dans une grande mesure, couronné de succès. Les taux d'assurances ont beaucoup monté et risquent de monter encore. Mais, jusqu'à présent, après quatre mois de guerre, aucun effet décisif de cette tactique n'est encore en vue.

\* \* \*

Quant aux opérations de terre : « à l'Ouest, rien de nouveau ». Les deux lignes se « tâtent » à l'aide de petites patrouilles envoyées pour essayer de ramener des prisonniers par lesquels on espère apprendre quelque chose des dispositions de l'ennemi. Mais toute action importante est remise.

Voyons entretemps la situation dans son ensemble. L'Allemagne met le délai à profit pour former et incorporer les anciennes levées de ses conscrits — les hommes de vingt-six à trente-sept ans et au delà. Elle doit avoir formé déjà quelque trente divisions. On calcule qu'au début du printemps elle disposera, en tout, d'environ deux cent quarante divisions, prêtes à la bataille. Vingt au moins, peut-on dire, seront nécessaires à l'intérieur pour contenir les peuples conquis. Un certain nombre de divisions seront d'autre part nécessaires pour la surveillance de la frontière orientale — car bien que Moscou et Berlin soient nos ennemis communs, l'un est aussi, en secret, l'ennemi de l'autre. Quoi qu'il en soit, et en tenant compte de tout, l'Allemagne disposera, sur le front occidental, à l'heure de l'action — si jamais elle y agit... — de plus du double des effectifs que les Français peuvent lui opposer.

L'appoint de l'armée anglaise demandera de longues semaines et de longs mois pour permettre un accroissement sérieux, mais

entretemps, et ceci est d'importance capitale, l'arme aérienne s'accroît beaucoup plus rapidement que le reste, et cette aviation est de premier ordre.

Ce qui se passe dans la nuit noire de l'Arctique et dans le blanc labyrinthe des lacs et des forêts de la frontière finlandaise, reste indécis. La disproportion numérique entre les forces en présence est écrasante, mais les Russes sauront-ils s'en servir efficacement? A l'heure où j'écris ces lignes, l'offensive rouge sur le front difficile de la Finlande du Sud-est toujours contenue.

## VERS LA PAIX?...

La manœuvre de propositions de paix à lancer en janvier au plus tard, s'est nettement prononcée ces jours-ci (camouflée, évidemment et dans la coulisse). Le levier est indéniablement à Rome. Le gouvernement italien est non seulement le centre le mieux qualifié pour agir en l'occurrence comme principal non-belligérant, mais de plus il a une compréhension bien plus générale et bien plus profonde de la situation qui n'importe quel autre pays. Rome est aussi à même d'agir de façon désintéressée car une paix rapide ne serait pas à son avantage financier. Le blocus du Reich fournit à l'Italie une belle chance de s'enrichir et renforce aussi politiquement ce pays. Mais le gouvernement italien se rend compte que la paix, non seulement servirait l'intérêt général, mais en fin de compte, et assez rapidement, serait aussi à l'avantage du peuple italien. D'autre part, Rome voit très clairement ce qu'ici surtout, à Londres, nous comprenons fort mal, à savoir que Moscou constitue une menace permanente contre la civilisation européenne. Sans doute, Moscou et Berlin sont également les ennemis de la Chrétienté, mais il reste une chance de revivifier encore quelque chose de la tradition européenne parmi les Allemands qui, jusqu'à récemment, en conservaient toujours une bonne dose.

Les obstacles à une paix telle que l'envisage l'Italie sont assez évidents. Tout d'abord personne, et les Italiens moins que quiconque, ne se contentera plus de la parole d'un gouvernement nazi. Les nazis ont ruiné leur crédit moral. Puis viennent les nécessités jumelles, pour la France et pour l'Angleterre, de détruire le Troisième Reich. Aussi longtemps que persistera cette structure artificielle, la base même de la richesse commerciale de l'Angleterre et de sa puissance maritime sera ouvertement et nécessairement menacée, tout comme la vie pacifique du peuple français restera également précaire. Aussi longtemps que le Troisième Reich demeurera ce qu'il est, il ne pourra que poursuivre la ruine de la France et de l'Angleterre. Rome sait, et Madrid aussi, que l'actuelle coalition germanique est fatalement l'ennemi mortel de notre civilisation occidentale; et Rome comme Madrid ont comme premier principe la conservation et la défense de cette même civilisation occidentale. C'est là le mobile de Mussolini autant que celui de Franco. Des siècles d'expérience ont appris à l'Europe que les Allemands agissant en troupeau attaquent d'instinct et détruisent autant qu'ils le peuvent l'ancienne culture qui ne les assimila que partiellement et contre laquelle ils ont continuellement tenté de réagir. Ils seront toujours tentés de la sorte, aussi longtemps qu'ils se croiront forts par le nombre. Il est vrai que par la défaite ils sont aisément convaincus du contraire et qu'à travers les âges les Allemands se sont révélés incapables de former un Etat ou une nation, bien que capables et vigoureux pour former une sorte de mentalité générale et pour maintenir des habitudes sociales communes.

Il est probable et même certain que la nouvelle tentative italienne sera avidement saisie par Berlin qui la fera passer

\*\*\*

pour sienne, mais il est fort improbable que Berlin sache profiter des circonstances.

La pierre de touche sera, évidemment, la Pologne. Le meurtre de la Pologne par une agression non provoquée sans aucune déclaration de guerre fut l'action culminante et typique du Troisième Reich. Une entière restauration de la Pologne, y compris naturellement la Pomorze tout à fait polonaise (ce que la Prusse appelle impudemment le « corridor ») est et doit rester la pierre de touche de notre victoire, et des fruits de cette victoire : une paix européenne durable. Ceux qui ne se rendent pas compte de cela ne comprennent rien à la situation et feraient mieux de se taire au lieu de présenter des suggestions pour la reconstruction de l'Europe. Car ils ignorent l'Europe. Et nous sommes arrivés à un moment où il n'est plus possible de tolérer encore les fautes que n'a cessé de faire commettre pareille ignorance. Déjà l'Angleterre connaît les pires dangers de son histoire à cause de cette ignorance-là. Lui laisser encore accumuler les erreurs serait vraiment mortel.

Donc, la pierre de touche de toute la situation s'avérera être, à la fin du conflit, ce qu'elle était, l'été dernier, à son début. Ou nous aurons la force et l'intelligence de restaurer la Pologne, ou nous ne l'aurons pas. Quelle que puisse être la cause qui nous empêcherait éventuellement de rétablir une Pologne libre et forte, cette impuissance soulignerait notre défaite. Défaite qui ne serait pas une chose immédiate ou passagère. Elle sonnerait le glas de notre civilisation.

HILAIRE BELLOC.

---

## La collaboration économique des Etats d'Oslo

---

La déclaration commune de collaboration économique des gouvernements français et anglais, publiée récemment, est bien de nature à faire réfléchir les Etats neutres du Nord-Ouest de l'Europe. Les deux nations alliées ont donc décidé, dans un esprit de coopération, de mettre en commun, au service de l'économie franco-britannique, leurs richesses en matières premières, leurs moyens de production et leur tonnage maritime. Par cette décision, la France et l'Angleterre avec toutes leurs colonies et dominions ne forment plus, pour ainsi dire, et pour la durée de la guerre, qu'une immense entité économique qui, fatalement, ne restera pas à l'abri de tendances autarciques.

Les belligérants d'un conflit tel que celui qui est né le 1<sup>er</sup> septembre dernier doivent avoir derrière eux une puissante activité économique. Car plus peut-être que la supériorité des armes, c'est la puissance industrielle et financière qui décidera du résultat final. Le plan anglo-français de coopération économique peut donc s'imposer aux Alliés comme une nécessité. Mais sa réaction sur la situation économique des neutres sera profonde. Plus d'un tiers de la flotte du monde, les réserves de matières premières les plus riches et les plus diverses de la terre ne seront désormais plus à la disposition des neutres que dans la mesure où l'économie franco-britannique n'en aura pas besoin. Voilà qui peut mener loin. La guerre pousse non seulement à une

production fortement accrue dans bien des domaines, mais les besoins financiers des belligérants incitent aussi à accroître le plus possible leurs exportations. L'application totale du plan anglo-français de coopération risque de réduire considérablement l'approvisionnement en matières premières des industries neutres et de limiter très sensiblement leur production. La coopération économique de la France et de l'Angleterre est bien, depuis le début de cette nouvelle guerre européenne, l'événement le plus préoccupant pour nous.

Nous allons ressentir cette fois, dans une mesure fort accrue, le malaise qui, depuis 1930, depuis l'apparition des tendances autarciques, pèse sur le commerce mondial. Ce ne sont plus seulement quelques pays qui s'isolent; c'est, d'un coup, un secteur important de l'économie mondiale, celui qui, en de nombreux domaines, commande la plus grande partie de l'activité commerciale et industrielle de l'humanité.

Et la question se pose de savoir s'il reste encore une issue aux Etats neutres. Certes, en tout cas la réaction les atteindra, mais il nous paraît, quand même, que chez eux aussi la collaboration s'impose et qu'elle pourrait les aider grandement. Ce ne serait d'ailleurs pas une nouveauté. C'est dans la collaboration que les petits Etats ont trouvé leur salut, lors de la dernière crise économique, quand l'autarcie fit son apparition sous des formes plus adoucies et sur une échelle moins étendue. Exemples : la Petite-Entente, — qui n'avait pas que des buts politiques, — la collaboration des pays baltes et surtout les accords d'Oslo et d'Ouchy. Si, comme on sait, les formules théoriques n'ont pas conduit à grand'chose, l'esprit de collaboration, — j'ai pu le souligner récemment à une réunion de « Norbel », — au moins pour les Etats d'Oslo, a donné des résultats pratiques.

N'est-ce, en effet, pas un résultat appréciable pour notre commerce d'exportation que, depuis les premiers pourparlers d'Oslo, la fourniture de produits belges en Scandinavie — malgré la chute de notre exportation au Danemark — ait doublé et que, des quatre voisins qui forment notre principal marché d'exportation, seule la Hollande n'ait pas diminué ses achats chez nous ?

La collaboration, si nécessaire déjà avant cette guerre, est devenue plus urgente encore. Sans doute de nouvelles difficultés sont venues s'opposer à une coopération des Etats d'Oslo en temps de guerre, mais, d'autre part, il me semble que les anciennes difficultés qui ont tué dans l'œuf l'accord d'Ouchy ont perdu beaucoup de leur nuisance.

On connaît ces dernières. La clause de la nation la plus favorisée fut invoquée contre une diminution des tarifs douaniers accordée exclusivement à un groupe d'Etats — bien qu'une discrimination pareille soit à la base des accords d'Ottawa. D'autre part, la question agricole, essentielle pour la Hollande et pour le Danemark, n'aurait pas toujours influencé favorablement, en cas d'exécution de la formule d'Ouchy, les rapports entre Etats d'Oslo.

La guerre actuelle n'a pas laissé subsister beaucoup de ces objections. Les produits agricoles que la Hollande et le Danemark auront encore en surplus, pendant les prochains mois, seront plutôt le bienvenu dans les autres Etats d'Oslo, et particulièrement en Belgique. En tout cas, les pays agricoles produisant en abondance des produits alimentaires trouveront facilement à les écouler à l'étranger. Et le besoin disparaîtra d'exporter ces produits dans des pays ayant eux-mêmes à faire face à des difficultés agricoles.

La clause de la nation la plus favorisée, dans la mesure où elle ne vise qu'à un traitement égal en matière douanière, ne peut empêcher un groupe de pays de s'aider mutuellement davantage en temps de guerre. Ce n'est pas l'exportation qui

préoccupe surtout les gouvernements à l'heure actuelle, mais bien l'importation. Et en premier lieu l'importation de matières premières. De plus en plus les gouvernements relâchent leur politique de contingentement à l'importation, mais journellement il leur faut prendre des mesures nouvelles défendant l'exportation ou imposant des licences. Aucune clause de la nation la plus favorisée ne peut empêcher un pays de faire bénéficier de son surplus un autre pays disposé à le faire jouir d'un procédé réciproque.

\* \* \*

Examinons d'ailleurs comment les Etats d'Oslo pourraient s'aider les uns les autres dans les circonstances présentes, dans quels domaines s'impose leur collaboration. Nous croyons que celle-ci est surtout indiquée sur le terrain donné comme le plus fécond dans la déclaration commune franco-anglaise pour la collaboration économique de ces pays, à savoir : le tonnage maritime, les stocks de matières premières et les moyens de production.

La Belgique ne dispose que d'un tonnage notoirement insuffisant. Nous avons commis des fautes qui nous valent bien des soucis à l'heure actuelle. Mais la Scandinavie et la Hollande disposent de plus de 10 millions de tonnes. Ce qui représente à peu près la moitié de la plus puissante flotte du monde, celle de l'Angleterre et de ses dominions. Et cela fait plus du triple de la flotte commerciale française et plus du septième de la flotte mondiale. La « flotte d'Oslo » est suffisante pour assurer, même au prix de pertes sérieuses, les relations maritimes indispensables à l'économie des Etats d'Oslo. Dans ce domaine, la collaboration profiterait surtout à la Belgique. En retour, notre pays est à même d'offrir d'autres avantages. En tout cas, en l'occurrence, la coopération nous libérerait d'un très grave souci pour notre pays.

Pour ce qui est de l'approvisionnement en matières premières et en produits alimentaires, les richesses naturelles et les produits agricoles des Etats d'Oslo et des territoires coloniaux belges et hollandais sont de nature — par leur variété et leur ampleur — à satisfaire sinon entièrement, à tout le moins dans une très grande mesure, aux besoins des sept Etats en question. En matières premières il y aurait bien, entre autres, un manquant en jute et en laine; en produits alimentaires, un manquant en froment et quelques autres céréales; mais d'autres produits sont en telle abondance qu'ils serviraient de monnaie d'échange pour combler les déficits. La possibilité existe de satisfaire, par une collaboration bien organisée, à presque toutes les demandes des services de ravitaillement et des industries des différents pays intéressés.

Il est à peine besoin de parler des moyens de production des Etats d'Oslo et de leur nécessité de disposer des marchés indispensables. L'outillage industriel de la Scandinavie, de la Hollande, de la Belgique et du Luxembourg est à même de satisfaire à peu près toute les demandes de produits finis ou demi-finis des sept pays. Et les possibilités d'écoulement dans leurs colonies et sur les marchés étrangers fournissent aux Etats d'Oslo des moyens d'expansion suffisants pour maintenir en action leur outillage industriel.

Et que l'on ne craigne pas qu'il s'agit de créer un nouveau groupe autarcique. Il ne s'agit que de légitime défense bien comprise. On sait suffisamment que pas un des petits Etats de l'Europe occidentale n'accueillera avec joie le jour où l'économie mondiale connaîtra à nouveau plus de libre échange et plus de coopération internationale.

Certes, nous nous rendons bien compte que nous avons exquissé

dans ces lignes un plan de collaboration qui peut paraître assez théorique et sembler trop peu tenir compte de la réalité : les belligérants — surtout l'Angleterre et la France — détiennent la force et ne permettent pas toujours aux neutres de régler leurs affaires au gré de leurs désirs. Mais il est tout indiqué aussi que les Etats d'Oslo adoptent une attitude commune dans leurs négociations avec les puissances en guerre. Et la question se pose si, dans les pourparlers déjà tenus, on n'a pas trop et trop exclusivement pensé aux intérêts particuliers de chaque pays neutre. Je ne vois pas pourquoi l'un des partis en guerre s'opposerait à ce que les Etats d'Oslo s'entendissent pour conclure des accords rendant possible leur vie économique en temps de guerre. Sans doute, on comprend que les belligérants essaient d'empêcher que l'économie et donc les buts de guerre de l'adversaire soient aidés et soutenus par les neutres, mais que l'Allemagne ou les Alliés empêchent les neutres de s'aider entre eux en collaborant, voilà ce qu'aucune nation neutre ne peut admettre. Pareille politique ne serait défendable par aucun argument sérieux. De chaque côté du front de guerre les belligérants ont créé une collaboration que tout le monde est forcé d'accepter, bien qu'elle exclue la collaboration des neutres en bien des domaines et lèse, très certainement et très grandement, l'économie des Etats neutres. Les circonstances imposent à ces neutres de se grouper davantage; elle impose surtout une étroite collaboration aux neutres les mieux faits pour se rencontrer.

PHILIPPE VAN ISACKER,  
Ancien ministre des Affaires économiques.

## En quelques lignes...

### On a sabordé un navire...

Et, tout d'abord, quel est le sens exact de ce verbe *saborder* qui vient de faire, dans le lexique de M. Tout-le-Monde, une entrée sensationnelle?

Ceux qui prennent plaisir aux récits de marins savent que le vieux loup de mer, qui lance à quinze pas (vent en poupe) un jet de salive noirâtre, sacre volontiers par « mille millions de sabords ». Le sabord, nous explique Littré, est une ouverture quadrangulaire percée dans la muraille d'un vaisseau, pour y laisser passer la volée d'un canon. Saborder un navire, c'est pratiquer, sous la ligne de flottaison, une ouverture béante par laquelle l'eau pénétrera. Il s'agit donc d'un sabotage volontaire, décidé par le capitaine : le seul maître à bord... après Dieu. Pour le dire en passant, il est assez curieux que *la Rose-de-la-Mer*, ce roman couronné par les caillettes du Prix Fémina et auquel nous faisons allusion, la semaine dernière, conte l'aventure d'un rafioteur de contrebande que son commandant voudrait saborder, pour toucher la prime d'assurance.

Le *Graf-von-Spee* s'est fait couler. Les Allemands chantent victoire. Les Anglais, qui ont une longue tradition et le sens chatouilleux de l'honneur marin, réputent cette fin ignominieuse. Quant aux Uruguayens de Montevideo, ils n'ont pas l'air d'apprécier hautement un geste qui aboutit à faire moins accessible l'entrée de la rade enchanteresse. Les seuls héros, dans toute cette affaire, restent les équipages de l'*Exeter*, de l'*Achilles* et de l'*Ajax*.

— Trois contre un! ricane le D. N. B.

Mais Tite-Live nous a conservé l'histoire d'un certain Horace qui, dans la même situation que le cuirassé de poche allemand, se tira fort élégamment d'embarras. Il ne faudrait pas oublier, en effet, que, sur mer, tout se réduit à une question de bordée. Les canons du *Graf-von-Spee*, à eux seuls, valaient toute l'artillerie des trois croiseurs légers britanniques. Et il faut être de mauvaise foi comme un admirateur de M. Paul Colin pour ne pas tirer son chapeau, ce coup-ci, devant l'Union Jack.

Pour ce qui est de la conduite du capitaine Langsdorff, on nous permettra de la juger — simplement — du point de vue humain. S'il est vrai que le Führer, de sa douillette casemate de Berchtesgaden ou d'ailleurs, avait donné l'ordre au cuirassé pris au piège d'affronter la bataille en haute mer, tant pis pour les pantouflards mués en corsaires intraitables! Pour risquer la vie de 900 marins et officiers, encore faut-il que les chances soient équilibrées. Il y a des petits enfants allemands qui, demain, chanteront sous l'arbre de Noël, parce que les canons du *Dunkerque*, du *Renown* n'auront pas massacré leurs papas.

— Mais le capitaine aurait dû se suicider!

Des reporters pressés avaient câblé cette nouvelle du harakiri du vaincu. Je ne suis qu'un terrien, sur le plancher des vaches. Mais j'estime que le suicide, au lendemain d'une défaite, demeure un acte de désertion. Autre chose est le geste du capitaine qui demeure le dernier à bord, sur sa passerelle. Frappé par l'ennemi, il coule avec son bâtiment : saluons! Mais saborder son navire et se faire sauter la cervelle, c'est une démission de trop.

### Quinze hommes d'affaires...

L'écho vaut ce qu'il vaut; car il vient d'Amérique. Mais il paraîtrait que, dans les heures fiévreuses qui s'écoulèrent avant la sortie du port du cuirassé allemand, des businessmen new-yorkais eurent une idée de génie. Puisqu'ils avaient des dollars, par millions, et qu'une bataille navale allait faire rage (qui sait?) dans l'Atlantique-Sud, pourquoi ne point fréter, à prix d'or, un avion spécial : un avion ultra-rapide qui les conduirait, d'un seul coup d'aile, au-dessus même des croiseurs couronnés de flammes?...

On croit rêver. Mais l'agence de presse qui nous transmet ce communiqué *made in U. S. A.* cite des chiffres : ils étaient quinze, et le fauteuil se paierait 200.000 francs de notre monnaie d'Europe!

Dire que les moralistes se déchaînaient quand les banquiers de la 5<sup>e</sup> Avenue achetaient, pour dix fois moins, la chaise de ring qui leur permettrait de voir un quelconque Jack Dempsey knock-outer le challenger du championnat du monde (poids lourds)! Cette fois, il s'agit de contempler, des balcons du ciel (ô Baudelaire!), le pilonnage d'un immense cercueil flottant. Il s'agit de compter, une à une, — *one, two, three, four, five, six,...* — non plus les dix secondes du knock-out fatidique, mais les minutes d'agonie de neuf cents hommes.

Qu'il se soit trouvé des hommes pour acheter très cher le droit de se conduire comme des bêtes, voilà la sombre pitié de l'époque où nous étouffons. Et quand je dis, des businessmen new-yorkais, qu'ils se seraient conduits comme des bêtes, je demande pardon à tous les animaux qu'on appelle sauvages. La loi de la jungle n'autorisa jamais pareille cruauté dans pareil sadisme.

Peut-être, d'ailleurs, cette histoire de l'avion spécial fut-elle inventée de toutes pièces. Mais ce que des milliers de témoins ont vu, c'est la ruée de la foule vers les quais, — de cette foule de Montevideo que célèbre, sur un rythme langoureux, une chanson à la mode, — la nuit où l'on put « espérer » (le mot est triste, juste et dur) qu'on assisterait à « quelque chose »...

Non! le bipède humain est par trop répugnant! Et rappelons-nous que la Finlande n'est ovationnée dans les rues que par ceux-là que leur position géographique garantit — provisoirement, du moins! — d'un coup de patte de l'ours moscovite. Les Suédois, les Norvégiens, les Danois préfèrent s'abstenir. C'est ce qu'on appelle « l'esprit d'Oslo ».

Noël!

Pour nous détourner de toutes ces vilénies, si nous arrêtons — longuement — notre ferveur sur l'Enfant de la Crèche?...

Noël, dans les cœurs est, malgré le ciel noir, malgré la méchanceté stupide des hommes, la consigne d'espérance. Depuis que les anges sont descendus vers une plaine de Judée, à l'heure où dorment les troupeaux, depuis qu'une blanche lumière et les cantiques du Ciel ont réveillé les pasteurs enveloppés dans une couverture qui sent le suint et le lait caillé, la leçon de Bethléem n'a pas cessé de faire reflourir, en décembre, le vert paradis des allégresses enfantines.

On s'est préoccupé, dans divers milieux, d'une trêve sainte. Et il serait souhaitable, en effet, que la nuit de la Nativité fût marquée, sur tous les fronts de terre, de la mer et du firmament, par une accalmie. Mais comment espérer que les hordes de sans-Dieu qui déferlent vers le 65<sup>e</sup> degré latitude Nord, comment croire que les mines magnétiques inventées par quelque génie du mal consentiront à suspendre, ne fût-ce qu'aux douze coups de minuit, leur œuvre de destruction et de haine?...

La vérité est que, la guerre, une fois déclenchée, nul ne pourrait se flatter d'en régler le courroux. Et que signifierait, on vous le demande, une suspension des hostilités qui ne serait qu'une « reprise en main » des forces qui s'affrontent?

Nous avons passé l'âge ingénu où l'arbre scintillant nous abritait de ses branches qui ploient. Parce que nous savons que la chevelure d'ange se débite au mètre courant, parce que nous avons ficelé de nos mains les paquets-surprises, parce que nous avons éparpillé en éclats les boules de verroterie et les champignons porte-pince, parce que les bougies torsées de la crèche en miniature ont taché de suif notre veston neuf, votre robe, Madame, nous ne voyons plus, dans la fête de Noël, tout le prestigieux mystère du monde sauvé par l'Enfant.

Il faudra retourner à la messe de minuit avec le cœur pur. Il faudra redevenir semblables à ces bergers de Bethléem qui méritèrent, par leur ignorance, d'être avertis, d'être consolés les premiers. Tout le reste n'est que fausse littérature noélique. On envie les missionnaires qui expliqueront à des bébés nègres que si le beau Paradis est ouvert, c'est qu'un Bébédieu est né sur la paille d'une case, là-bas, il y a très longtemps, de l'autre côté de la terre...

### Le camarade Molotov

Peu de personnages ont fait, dans la politique, progrès plus rapides. Du moins, si l'on considère les choses de l'extérieur. En réalité, Staline gardait depuis longtemps en réserve cette docile « créature ». Les courbettes et plongeons jusqu'à terre finissent par trouver leur récompense, dans un régime — surtout — que de successives et radicales « épurations » condamnent à être grand mangeur d'hommes.

Molotov (le nom veut dire « marteau ») est un débaptisé. Il s'appelait, de son nom russe, Viatcheslav Mikhaïlovitch Skriabine. Né en 1890, de parents commerçants. Après des études à Kazan, il vint à Saint-Petersbourg, dont l'Université passait pour le foyer le plus ardent de l'agitation révolutionnaire et anti-tsariste. Devenu militant à l'âge de dix-huit ans, Molotov fait connaissance, par six fois, avec les policiers de l'Okhrana.

Deux fois il est déporté en Sibérie. Mais la « maison des morts » sera, pour lui, mal verrouillée : il s'évade. Il ne séjournera pas, cependant, à l'étranger. Il ne connaîtra point l'Europe occidentale. C'est ainsi que le commensal de von Ribentropp, le partenaire avec qui se seraient mis à table experts français et délégués de l'*Intelligence Service* ignore les langues étrangères!

Durant la guerre civile, Molotov fit, consciencieusement, une besogne administrative. Comme il n'était ni intrigant, ni particulièrement doué, il sut ne porter ombrage à personne. En 1925 l'étoile de Boukharine pâlit. La place de secrétaire général du Komintern est offerte au stalinien de stricte observance. Désormais, Molotov siège au Politbureau, avec Kalinine, Vorochilov et le tsar rouge. Cinq ans plus tard, quand Rykov aura cessé de plaire, c'est une autre promotion, de confiance : chef du « Sovnarkom », c'est-à-dire de toute la bureaucratie soviétique, le camarade Viatcheslav Mikhaïlovitch a conquis tous ses grades.

Détail à signaler : au VIII<sup>e</sup> Congrès des Soviets, Molotov traitait les nazis de « cannibales modernes ». C'est à ce même Congrès qu'il prononça la phrase célèbre : « Nous pratiquons sans défaillance la politique de non-intervention dans les affaires intérieures des autres Etats. » Depuis lors, certain gouvernement-croupion, sur la frontière de Finlande, n'a pas fini de réclamer le secours des baïonnettes rouges...

## Opportunisme ou esprit de suite?

La leçon des événements contemporains est, sans doute, que tout essai de système simpliste est voué à l'échec, qu'un apparent paradoxe peut cacher une réalité somme toute assez logique. D'autre part, il est évident qu'entre l'adhésion entière à une théorie — politique ou autre — et son rejet pur et simple il y a bien des nuances intermédiaires; la manie du slogan électoral joue parfois de cruels tours. Ce procédé qui convient à la publicité commerciale cadre mal avec notre mentalité nationale faite d'équilibre et de bon sens, malgré certaines apparences passagères.

Dans les conjonctures actuelles, il serait particulièrement regrettable que des sympathies ou des rancœurs, issues de la dernière guerre, vinssent fausser chez certains de nos compatriotes ce sens de nos traditions. Ignorance ou sentiment, bourrage de crâne ou légèreté, cet état d'esprit est contraire à notre fierté nationale et renie notre séculaire esprit d'indépendance.

En 939 mourait, à la bataille d'Andernach, le duc de Lotharingie, Gislebert, fils de Régnier-au-Long-Col. Le père et le fils, grâce à une habile politique de bascule, étaient parvenus à équilibrer chez eux l'influence de l'Empire et celle de la France. Leurs successeurs, fidèles à leur esprit, continuèrent de régner sur le Brabant et le Hainaut. Dès lors, petit à petit, les Pays d'en Bas tendront à se rapprocher, par-dessus la barrière artificiellement dressée (par le traité de Verdun de 843) entre terres d'Empire à l'est et la Flandre, fief de la couronne de France, à l'ouest de l'Escaut.

Tendant leurs efforts vers un idéal commun, il leur faudra amenuiser graduellement les liens de sujétion à l'égard des

maisons suzeraines et, d'autre part, adopter une commune attitude d'indépendance dans les conflits auxquels leur situation géographique risque de les mêler, au grand dam de leur vie économique et de leur volonté de libre neutralité.

L'introduction du lion lotharingique dans les armes de Flandre serait le signe symbolique adopté par le comte pour marquer son indépendance à l'égard des lys de France. « Flandre au lion » voudrait dire : Flandre qui s'appartient (1).

On sait qu'à la suite de la victoire de Wœringen (1288) le duc Jean le Victorieux unit sous son sceptre le Limbourg au Brabant, donnant à ce dernier la prépondérance dans les pays du Lothier et affirmant à la face de l'Empire la puissance du duc, qu'avaient soutenu les milices des bonnes villes, solidaires de sa politique. Le fait vaut d'être rappelé. Il est superflu aussi de redire que si la bataille de Courtrai est surtout un épisode important d'un conflit social, il n'en est pas moins certain que la résistance au suzerain français prit un sens national. Guy de Dampierre était apparu à ses sujets comme le symbole de leur liberté; déjà dix ans plus tôt il s'était senti en communion avec eux, lorsque, pris entre ses obligations de vassal et l'intérêt économique du comté, il avait essayé une politique de neutralité entre la France et l'Angleterre.

Cette ombrageuse indépendance du prince flamand n'est d'ailleurs pas un fait nouveau : un siècle plus tôt, à Bouvines (1214), Ferrand de Portugal, allié aux souverains d'Angleterre et de Germanie et au duc de Brabant, osait affronter Philippe-Auguste, son suzerain, soutenu par ses feudataires.

Mais au fur et à mesure que s'affirme cette tendance à l'affranchissement, se précise aussi une volonté de ne se mêler aux querelles qui se vident aux alentours que dans le cas où nos provinces sont elles-mêmes menacées.

Le vicomte Terlinden a exposé dans la *Revue catholique des idées et des faits* du 8 décembre dernier la judicieuse politique de neutralité pratiquée par Jacques van Artevelde pendant la guerre de Cent Ans : en 1339, une alliance défensive entre la Flandre, le Brabant-Limbourg et le Hainaut-Zélande visait à écarter les Pays-Bas du conflit qui opposait Edouard III d'Angleterre et Philippe VI Valois, de France. Cet accord militaire se doublait de conventions commerciales et monétaires, car c'étaient des préoccupations économiques qui avaient suggéré au « Sage Homme de Gand » cette association des principautés, prélude de l'unification réalisée un siècle plus tard par Philippe le Bon.

Celui-ci, prenant prétexte d'animosités familiales, parviendra à arracher au roi de France, par la même politique de bascule, la suppression de l'hommage féodal pour son fief flamand, sans compter des avantages territoriaux appréciables. Et pourtant la Maison de Bourgogne était la branche cadette de la Maison de France. Mais les ducs, en politiques avisés « qui voyaient loin en leurs besognes », avaient compris que leur adoption comme princes nationaux exigeait qu'ils oubliassent leur origine française : leur voie devait être celle que Louis de Male leur avait tracée : l'équilibre entre les puissants rivaux voisins.

C'est d'ailleurs à la faveur de cette clairvoyante politique extérieure que Philippe l'Assuré peut réaliser l'unification de nos provinces et apparaître comme l'un des monarques les plus puissants et les plus fastueux de son temps. En 1430 les Etats de Brabant se donnent à lui comme à leur seigneur légitime et la même année l'Ordre de la Toison d'Or couronne symboliquement l'indépendance de ses « Pays ». « Si j'eusse voulu être roi, dira le Grand Duc d'Occident, je l'eusse pu. »

Est-ce à dire que nos ancêtres aient toujours compris et

(1) GÉVAERT, *Héraldique des provinces belges*, p. 28.

secondé l'action de leurs princes? Non, certes! Marie de Bourgogne verra les Gantois — ces enfants terribles — faire appel à Louis XI contre elle. Maximilien aura fort à faire pour en venir à bout jusqu'au jour où il apparaîtra que la bienveillance de cette « universelle aragne » n'est que ruse calculée pour déguiser des intentions de conquête. La menace contre l'indépendance fait taire alors les intérêts partisans. Encore est-il juste de remarquer que c'est le souci de la paix extérieure à tout prix qui animait les Gantois dans leur opposition à la Duchesse. Marie de Bourgogne mourut à 25 ans, pleurée par tous et laissant deux jeunes enfants. La régence fut exercée par leur père Maximilien.

Aussi après les incertitudes de cet interrègne, le jeune archiduc Philippe le Beau fut acclamé comme un souverain vraiment national. Entouré de seigneurs belges, il n'a en vue que l'intérêt des Pays-Bas. Il refuse de se laisser entraîner par son père dans la lutte contre la France. Au contraire, il reste en contact cordial avec elle et renoue d'autre part des relations commerciales avec l'Angleterre. Malheureusement, après dix ans de cette heureuse paix, l'héritage espagnol que lui vaut son mariage avec Jeanne de Castille vient le distraire de ses préoccupations nationales. Mais, à sa mort, le jeune Charles de Luxembourg est encore mineur. La régente, Marguerite d'Autriche, femme intelligente, cultivée, mûrie par le malheur, comprend qu'il faut en revenir aux belles années du régime précédent. Le sire de Chièvres, Guillaume de Croy, dirige sa politique et elle affecte de se rapprocher à la fois de l'Angleterre et de la France. Cependant, en vraie Bourguignonne qui ne se console pas de la perte du duché, ravi à la fille du Téméraire par Louis XI, elle pousse son père, Maximilien, à lutter contre la France, non toutefois sans avoir soin de faire reconnaître par les belligérants la neutralité des Pays-Bas.

Lorsque, en 1515, Charles inaugura son règne personnel, il fut acclamé comme un prince national, né et éduqué dans nos provinces. Les espoirs que mettaient en lui ses compatriotes furent réalisés aussi longtemps que les exigences de l'Empire (1519) et de la couronne d'Espagne ne détourneront pas Charles-Quint de ses pays de par deçà : la Belgique, au XVI<sup>e</sup> siècle, voit accentuer son caractère européen. Ce fut à la fois un bien et un mal. Ce caractère, nous le dirons plus loin, est essentiel à notre nation; mais, d'autre part, il nous mêle souvent, malgré nous, à des différends dont les causes nous sont étrangères.

Toutefois l'Empereur se soucie de la survivance et de l'intégrité de l'héritage bourguignon : par la *Transaction d'Augsbourg*, les Pays-Bas étaient constitués en un *Cercle d'Empire*. Cet acte ne donnait à l'Empire aucun droit sur les Pays-Bas, mais lui imposait l'obligation de les défendre au cas où ils se verraient menacés (1548). Par ailleurs, en 1526, par le *Traité de Madrid*, Charles-Quint avait obtenu de François I<sup>er</sup> la cession de Tournai ainsi que la suppression de toute vassalité à l'égard de la France pour la Flandre et l'Artois, aboutissement d'une longue tendance à l'autonomie, à l'indépendance politique et morale.

Mais entretiens l'Europe se partage en deux camps : la Chrétienté est ébranlée par les doctrines des réformateurs. Deux idéologies sont en lutte, soutenues l'une et l'autre par des partisans fanatiques, qui bien souvent liaient le triomphe de la vérité au succès de leurs armes. Bandes protestantes et armées catholiques se disputent notre pays, et ce qui resta catholique, c'est la Belgique d'aujourd'hui. Là se trouve la raison foncière de son unité, car il n'y a pas de nation dont le caractère religieux soit plus homogène. Cet attachement à la Foi romaine — plus fort que l'instinct de liberté, puisqu'il brise en deux le bloc des XVII<sup>e</sup> Provinces — reste cependant modéré. Nos ancêtres ne comprirent pas la froide rigueur du duc d'Albe à l'égard des réformés. Ceux qui luttent contre la tyrannie politique et religieuse

des gouverneurs espagnols condamnent eux-mêmes la Réforme : Egmont, jusqu'à l'échafaud, reste catholique. Tandis que les seigneurs qui ont embrassé la cause de Guillaume d'Orange pour combattre le fanatisme de Philippe II se rallient à Farnèse lorsqu'ils se rendent compte que le Taciturne ne sépare plus la lutte pour la liberté de la propagation de l'hérésie.

Sens de la mesure, répulsion pour toute outrance, c'était l'idéal d'Erasmus de Rotterdam. On a prétendu que l'influence du prince des humanistes s'était fait sentir jusque dans le domaine politique lui-même.

Le démembrement des XVII<sup>e</sup> Provinces plaçait les Pays-Bas restés espagnols et catholiques, entre les Provinces-Unies, maîtresses de l'Escaut, et les convoitises françaises, toujours vivaces.

Que ce soit Richelieu, Mazarin ou Louis XIV qui préside aux destinées de la France, la faiblesse de nos provinces est une réelle tentation pour ces artisans de l'« espace vital » français. (On disait alors : rattacher à la France les territoires qui sont « de la bienséance de ses limites »!) Les plans se succèdent, les uns prévoyant une simple suppression par partage avec les Provinces-Unies, les autres — par crainte d'un voisinage indésirable — imaginent une république catholique, tampon entre la Hollande calviniste et le domaine de sa Majesté Très Chrétienne. Certain mémoire de Mazarin au Roi et à la Régente précise sans vergogne les modalités d'une occupation temporaire ou définitive de nos provinces, dont on peut retirer beaucoup de ressources, quitte, s'il faut les abandonner, à les laisser exsangues.

Le résultat le plus clair pour nous c'est que, champ de bataille une fois de plus, notre pays se voit amputé de territoires importants : l'Artois, un ample morceau de la Flandre, du Hainaut, etc. Cette Belgique amputée est transférée par le *Traité d'Utrecht* (1713) de la souveraineté des Habsbourg d'Espagne à la branche autrichienne et se voit constituée en barrière contre la France par une ligne de forteresses... hollandaises, entretenues... à nos frais. Siècle de malheur! Parce que nos souverains légitimes ont oublié que la Belgique n'avait pas été établie par Charles-Quint comme une dépendance de l'Espagne (ou de l'Empire), mais que son intérêt et sa volonté étaient de demeurer à l'écart des compétitions et des luttes internationales!

Enfin, un peu de calme sous le régime autrichien. Entravée dans son commerce extérieur par la fermeture de l'Escaut, la Belgique développe son agriculture, évolue timidement, tandis que l'Europe se bat. Pendant la guerre de Sept Ans (1756-1763) elle reste neutre. Marie-Thérèse règne sur nos provinces, représentée ici par un gouverneur à notre taille, le seul vraiment bon que nous ayons eu, Charles de Lorraine. De 1750 à 1789 la Belgique neutre connaît la paix et une relative prospérité.

Mais la grande tourmente approche; la conquête, puis l'annexion. Pendant vingt ans notre pays cesse d'exister. Néanmoins, après la parenthèse, il restera des traces de l'Ancien Régime. La forme des institutions aura changé : l'esprit en survivra. Au point de vue territorial la domination française a intégré aux Pays-Bas l'ancienne principauté épiscopale de Liège.

Après 1830 l'*Etat belge* essaie ses premiers pas sous la surveillance des monarques de la Sainte-Alliance, surveillance inquiète et, au fond, peu sympathique. Le roi de Hollande ne se résigne pas à l'érection du royaume de « Monsieur Léopold ». A peine intronisé, notre premier monarque doit défendre, les armes à la main, l'existence de la Belgique. La campagne des Dix-Jours, qui est presque une catastrophe, n'atténue guère le scepticisme des puissances : jamais cet Etat ne sera viable!

Le *Traité des XVIII<sup>e</sup> articles* est remplacé par celui des *XXIV articles*, moins favorable, puisqu'il ampute notre terri-

toire de la moitié du Limbourg et du Luxembourg et nous impose une neutralité garantie par les puissances.

Guillaume I<sup>er</sup> ne ratifie toujours pas le Traité. Limbourg et Luxembourg, en entier, restent pratiquement belges. Enfin, le 1<sup>er</sup> février 1839 le roi de Hollande se décide; mais, cette fois, l'opinion belge et ses représentants se refusent à accepter cette mutilation humiliante. La crise devient aiguë. Léopold I<sup>er</sup>, qui connaît l'Europe, sait que l'acceptation est nécessaire. Certains préconisent la guerre. Mais au Parlement Rogier déclare : « Faire la guerre c'est une mission difficile, parfois extravagante, rarement glorieuse, presque toujours rétrograde, inhumaine. Faire la paix est une mission difficile, aussi, mais plus glorieuse, plus civilisatrice, plus humaine. Faire la guerre c'est enlever au peuple jusqu'au dernier homme, jusqu'au dernier écu. Faire la paix c'est descendre à lui pour lui apporter du bien-être, de l'instruction, de la moralité, du travail... C'est ainsi que, fidèle à l'Europe et fidèle à elle-même, la Belgique pacifique ouvrira la deuxième période de sa révolution... Cette seconde période peut être digne de la première. »

Malgré la pathétique adjuration de Gendebien : « Non, 380.000 fois non, pour les 380.000 Belges que vous sacrifiez à la peur », le Traité fut accepté à une faible majorité. Le sang-froid pacifique et réaliste avait eu raison de l'indignation, toute juste et légitime qu'elle fût.

Jusqu'en 1914, malgré des alertes comme celles de 1848 et de 1870, la neutralité belge subsiste. De plus en plus, cependant, la garantie des puissances apparaissait une sécurité insuffisante et la conviction s'imposait qu'une transformation de notre organisation militaire devait renforcer notre propre défense.

Le 4 août 1914 von Bethmann-Hollweg proclamait son mépris pour les « chiffons de papier ».

Après la guerre, notre ancienne neutralité fut jugée humiliante et dédaignée. Mais en présence des remous qui transformaient les nations voisines, devant la partielle faillite de l'organisation de l'Europe issue de Versailles, la sagesse clairvoyante du Roi nous a orientés dans le sens d'une indépendance complète, d'une neutralité librement choisie et garantie par l'adhésion spontanée des puissances voisines. Une tradition, aussi innée que celle-là, peut subir des vicissitudes et des obscurcissements; elle ne saurait disparaître.

\* \* \*

Voilà les faits. L'exposé rapide des traits essentiels de notre histoire ne peut envisager tous les événements : la vue panoramique éviterait malaisément d'en devenir fastidieuse. Concluons : il semble que dans les aspirations profondes de notre peuple il y a ce besoin de modération et d'équilibre qui, dans l'ordre politique, implique, à l'intérieur, le rejet de tout pouvoir arbitraire, à l'extérieur, l'appréhension de toute ingérence étrangère.

L'idéal de liberté qui nous a constamment guidés n'est pas comparable à la licence révolutionnaire qui a anéanti la France de l'Ancien Régime. N'oublions pas que, alors que les Français voulaient détruire un « ordre » de choses qu'ils jugeaient périmé, les Belges s'insurgeaient contre Joseph II parce qu'ils entendaient conserver ce que l'Empereur, inspiré par les idées des philosophes français, souhaitait abolir. Aussi, dans les Etats belgiques, le parti prédominant est-il celui des statistes, catholiques, conservateurs, adversaires des idées nouvelles venues de France.

C'est d'ailleurs cet attachement au cadre même de leurs

traditions qui fait les Belges si ardents à la défense de leur territoire menacé : 1914 l'a prouvé avec éclat. C'est — avouons-le — ce qui les rend aisément casaniers. Je ne crois pas solliciter les faits en expliquant ainsi leur peu de compréhension pour les grandioses projets de Léopold II. Le Congo était si loin... et si inconnu! Mais, à présent qu'ils l'ont « digéré », il serait téméraire de vouloir le leur enlever.

La Belgique est catholique. L'enjeu du déchirement du XVI<sup>e</sup> siècle fut précisément cette cohésion religieuse. D'autre part, elle répugne à voir des moyens violents mis au service de principes de paix et de charité. L'Inquisition lui apparaissait monstrueuse. Erasme n'est nullement l'adversaire d'une réforme religieuse, mais il tourne le dos à Luther quand il discerne en lui le révolutionnaire et l'hérésiarque.

L'attachement aux souverains légitimes résiste à bien des déceptions. Philippe II, Joseph II, Guillaume I<sup>er</sup> d'Orange sont mal venus de vouloir modifier les sentiments ou les traditions de leurs sujets; mais ceux-ci leur restent fidèles « jusqu'à la besace », à moins que, manquant à leur parole, ils ne renient les privilèges concédés ou ne briment les prérogatives de l'Eglise.

Philippe le Beau, Marguerite d'Autriche, Charles-Quint, les Archiducs sont accueillis comme des souverains nationaux parce qu'on voit en eux des princes de la paix, et il faut noter que, pour chacun d'eux, la période pacifique de leur règne, bénédiction pour leurs sujets belges, fut aussi bienfaisante pour l'Europe.

Ainsi s'éclaire cet aphorisme : la Belgique, croisée des chemins de l'Occident, a une valeur européenne.

Le nationalisme exacerbé est aussi peu dans notre mentalité que le patriotisme sain y est inné, car ce dernier n'est qu'une perception nette de nos traditions et une fidélité tenace à les maintenir.

Il serait intéressant de rechercher, dans le domaine de l'art, si ce n'est pas cela aussi qui expliquerait la persistance chez nous, jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle (chapelle de la Vierge à Sainte-Gudule, par exemple), des méthodes architecturales et de l'esprit des constructeurs de la belle floraison gothique du XV<sup>e</sup> siècle. L'évolution artistique s'est faite sans heurt, sans reniement de la tradition.

Vraiment, notre visage national est celui d'une harmonie calme et équilibrée. Les caractères essentiels en subsistent à travers une évolution millénaire. Le Lion lotharingien survit dans le Lion belge. « Il survit à toutes les formes de gouvernement; il traduit le caractère de notre peuple, disposé par son tempérament, autorisé par son histoire, habitué par ses traditions à se « gouverner » lui-même... Au contraire, par exemple, des lys de France qui ne furent que le signe d'une dynastie, le lion est vraiment pour nous l'emblème de la souveraineté nationale (1). »

Le mérite et la gloire des monarques belges est précisément de s'être faits les symboles et les champions des aspirations profondes de leur peuple, et, affirmons-le sans crainte, ils se sont ainsi imposés à l'Europe et au monde.

LUCIEN VAN ASBROEK.  
Professeur d'histoire.

(1) GEVAERT, *o. c.*, p. 21.

## Antiquité de la Suisse

*Belge, mon frère, puisse cette très belle méditation du grand écrivain suisse te faire faire, mutatis mutandis, une méditation semblable sur l'histoire et sur la destinée de ton pays!... V.*

De mon poste, de mon signal, à l'angle occidental de la forêt, je vois s'étendre au loin la terre, je vois sur la terre l'histoire se dérouler.

\* \* \*

Je la vois remonter les temps, se perdre au fond des origines, comme se perdent les Alpes, à la fin du jour, au fond des brumes violettes annonciatrices de la nuit.

L'histoire qui se fait aujourd'hui. La guerre elle est en Europe, de nouveau. De nouveau, l'armée garde les frontières. Il y a des soldats dans ces villages, il y a des soldats dans mon village, de nouveau.

Celle d'il y a vingt-cinq années. Alors, la guerre entourait le pays. Alors, la Suisse était au milieu de la guerre comme, au centre de la ville en flammes, la seule demeure épargnée. On fortifiait en hâte ses collines, on abattait des arbres dans ses forêts. Il y avait des soldats dans mon village, il y avait des soldats dans tous ces villages. De village en village, chaque soir, on entendait la retraite sonner. De mon poste, de mon signal, chaque soir, on entendait le canon gronder.

Celle d'il y a cent cinquante années. Révolution en France. Les Gardes suisses aux Tuileries, massacrés pour avoir obéi. Guerre dans toute l'Europe. Guerre dans ce pays. En 1798, les soldats du Directoire, cocarde tricolore au bicorne noir, avaient occupé ce village. Dans mon enfance, il y avait encore des vieux de huitante pour me raconter ce que leurs parents leur avaient à eux raconté; j'en ai eu connu un de passé nonante, qui était né un an avant l'invasion. Ensuite, on s'était battu à Neuenegg, tout près d'ici, dans cette vallée de la Singine qui s'ouvre derrière le bois de Cormondes. Le 5 mars 1798. Les dragons rouges de Berne avaient attaqué les houzards bleus au pas, sur les galets de la Singine à sec. Victoire inutile : Berne était tout de même tombée. C'était la fin, et ce n'était pas encore la fin. Sur le plateau de Cressier, sur ses champs qui se creusent et se relèvent entre la chapelle et le village, les fédéralistes s'étaient rassemblés. Le 3 octobre 1802. Puis ils avaient descendu ses pentes pour aller, près de Faoug, ensuite près d'Avenches, bouter hors les unitaires démoralisés. C'était la fin, et ce n'était pas encore la fin. En 1814, on avait vu passer les Autrichiens. Dix-sept ans d'asservissement et de misère : mon peuple, en ce jour, ne va point l'oublier.

Celle d'il y a quatre cent soixante-trois années, cette année. La victoire. Ici, elle est vivante encore. Elle recommence. Le Téméraire a son pavillon sur ce coteau rond d'où l'on a récemment arraché la vigne. Les Bourguignons assiègent Morat que ne veut pas rendre Boubenberg. Le 22 juin 1476, fête des Dix Mille Martyrs. Il pleut. Il pleut depuis des jours, et les chemins sont défoncés, et le Téméraire est mélancolique. Soudain le soleil a percé, un merle chante, la pluie cesse. Alors l'attaque est sortie du Galm, la forêt d'en face. Elle est sortie, piques en avant, aux aboiements des chiens de guerre. Sur Villars-les-Moines, elle a emporté la Haie verte. Le Téméraire n'y croyait pas, les Bourguignons ne l'entendaient pas. Les Bourguignons se sont débandés. On en a beaucoup noyés dans le lac, comme des petits chiens; les eaux sont encore toutes rouges. On en a beaucoup

pendus aux arbres fruitiers, pour effrayer les étourneaux. Le duc fuit au galop de son lourd cheval. Victoire. Victoire parce que les Suisses étaient unis, parce qu'ils étaient bien armés, bien disciplinés, parce qu'ils étaient bien commandés, parce qu'on avait tout bien préparé. Mon peuple, en ce jour, ne va point l'oublier.

Celle d'il y a six siècles, cette année. Encore une victoire tout près d'ici : Laupen. Sur ce coteau couvert de hêtres, un point blanc comme, dans un nid, un œuf d'oiseau. C'est le château. La bourgade est au pied. Mais la bataille s'est livrée plus loin, le 21 juin 1339. Elle s'est livrée sur les pentes de cette longue colline, au-dessus de la Sarine, quand elle va faire sa boucle pour se jeter dans l'Aar. Depuis, les Bernois furent toujours victorieux, durant plus de cinq siècles, jusqu'en 1798, l'année terrible. C'est pourquoi ils disaient : « Dieu s'est fait bourgeois de Berne. »

Trois lieux sacrés dans ce grand paysage, trois dates, trois batailles. 1339, Laupen; 1476, Morat; 1798, Neuenegg. La lutte pour la vie, la puissance, la chute. Toute l'histoire de la Suisse héroïque. Mais regarde, mon peuple qui est à côté de moi dans ces journées d'angoisse, à ce poste d'attente, à ce signal. Regarde de tous tes yeux, car tu peux voir d'ici où cette histoire a commencé. A l'Orient des grands glaciers qu'illumine ta gloire, elle a commencé dans ces hautes montagnes qui ont l'air toutes petites : Alpes des Waldstaetten, massif du Saint-Gothard dont les quatre vallées dessinent une croix. Là-bas...

Mon peuple, dans ce grand paysage, l'histoire te parle en passant, l'histoire te parle avec ta voix du vent. Le vent remue au soleil les feuillages pour que tu songes à tes bannières. Le paysan pousse sa charrue devant toi pour que tu songes à tes armes de guerre. Car, si tu ne sais pas déployer tes bannières, si tu ne sais pas prendre ton soc et l'emmancher pour en faire une lance ou une épée, jamais ce champ ne produira pour toi son blé. Tu feras ton pain pour les autres : mon peuple, en ce jour, ne vas point l'oublier.

\* \* \*

Mon peuple, tiens-toi debout sur ces racines. Alors, tu te sentiras grand, tu te sentiras fort; nulle bise soufflant du Nord ou nul fœhn soufflant du Midi ne pourront te ruer par terre. Car ces racines qui saisissent la terre comme des serres d'aigle ou des griffes de lion, ces racines, à travers les terrains et les temps, elles puisent encore leur sève dans les terrains et les temps, elles puisent encore leur sève dans les ossements sacrés des pères. Avant toi, avant la Suisse, pour qu'elle puisse germer et pousser, il y avait déjà cette terre féconde, il y avait déjà sur cette terre, des hommes pour ensemercer.

Chaque génération, chaque siècle, chaque époque a construit quelque chose de ta maison. Mon peuple, tu n'as eu qu'à poser le toit sur les murs, à planter ta bannière sur le toit. Mon peuple, regarde encore : de ce poste d'attente, de ce signal, ton histoire se découvre jusqu'en ses fondements.

Avant Morat, avant Laupen, avant les premiers pactes et les premières alliances, il y avait déjà les paysans libres et les villes libres. Il y avait déjà Berne et Fribourg. Fribourg, l'ainée, Berne, la cadette. Elles se sont battues ensemble à Morat. Elles s'étaient battues l'une contre l'autre à Laupen. Cela ne fait rien. Ce n'est qu'un accident de l'histoire. Construites en des lieux pareils, sur le même plan, — Fribourg sur un promontoire au-dessus de la Sarine, Berne sur une presqu'île au-dessus de l'Aar, — elles sont deux voisines, deux sœurs. Tu distingues d'ici quelque chose d'elles : dans l'échancrure de ces deux collines forestières, la tour octogonale de Saint-Nicolas; à ta gauche, au-dessus du Galm, la hauteur du Gourten où les maisons de Berne se sont mises à grimper, et, quand la nuit sera tombée, tu verras la lueur de

cette capitale. Comme si, derrière l'horizon, la lune ronde n'arrivait point à se lever.

Berne et Fribourg, c'était quand le faisceau n'était pas encore noué. Mais les ducs de Zaehringen avaient déjà commencé entre les Alpes et le Jura, et du Rhin jusqu'au Léman, à rassembler presque toute cette terre. Pour qu'elle tienne bien ensemble, ils y avaient enfoncé des villes libres comme des pilotis. C'est pourquoi ils avaient fondé Berne et Fribourg, et à d'autres qui existaient déjà, distribué des franchises. Ces ducs, ils étaient venus de la Forêt-Noire. Quand il fait clair, on en découvre d'ici un linéament, juste entre le Jura et les collines de l'Aar.

Au temps des Zaehringen, cette terre avait encore nom Bourgogne. Terre du Saint-Empire germanique et romain. Pour l'empire de Zaehringen en était recteur l'évêque de Lausanne, chancelier. C'est qu'avant l'empire, la Bourgogne avait été un royaume. Celui des rois rodolphiens, de la reine Berthe et de sainte Adélaïde, l'impératrice, sa fille. Il avait eu Payerne pour capitale. Or, Payerne est près d'ici, dans cette plaine verte et bleue, entre le lac et les collines vaudoises. Dans le brouillard blanc qui s'étale, vois-tu surgir des arbres la tour carrée et la flèche mince de l'Abbatiale?

Descendons encore les temps. Qu'y avait-il avant Rodolphe II et la reine Berthe, avant le royaume de Bourgogne transjurane? Un autre empire, celui des Francs, celui de Charlemagne. L'empereur franc d'Occident connut cette terre qui est maintenant la tienne, car il franchit dix fois ces Alpes. Il connut les pères de tes pères et il les aima. Et il fut aimé des pères de tes pères. A Zurich où il séjourna, il est, en statue, assis dans la tour de la collégiale. Un moine de Saint-Gall rédigea ses exploits en beau latin. Et la légende raconte qu'il aurait fait aux gens d'Uri présent du cor dont, à Morat et à Grandson, le mugissement de taureau effraya tant les Bourguignons qui sentaient venir l'avalanché.

Descendons encore les temps. Qu'y avait-il avant les Francs, avant Charlemagne et son empire? Il y avait les barbares, les Germains, ces Burgondes qui donnèrent leur nom à la Bourgogne. Du Rhin où ils avaient été décimés par les Huns, les Romains dont ils étaient les fédérés, les avaient ramenés dans ce pays pour tenir le Jura et les Alpes pennines. Regarde-les, mon peuple. Ils sont rudes mais pas méchants, ils sont braves mais un peu mous, ils chantent des chants de guerre d'une voix aigre et ils oignent de beurre rance leurs longs cheveux. Rome et cette douce terre les ont vite latinisés. Ils ont fondé un premier royaume, édifié la royale abbaye de Saint-Maurice.

Descendons encore les temps. Qu'y avait-il avant les barbares, les Burgondes? Rome et l'ordre romain, la paix romaine. L'empire d'Occident avait cette terre pour centre. Carrefour de voies impériales. Entre les bornes de granit qui portaient gravées les initiales du Sénat et du Peuple, les voies romaines s'en allaient de Rome, par les cols de nos Alpes, jusques ici; puis elles se divisaient, les unes vers les Gaules, les autres vers le Rhin ou le Danube. Regarde: sur ce coteau qui s'allonge au pied des hautes forêts où nous sommes, tu vois Avenches. Cette bourgade vaudoise était alors une grande ville: Aventicum, capitale de l'Helvétie romaine. Une grande ville, une riche cité. On y a récemment exhumé le buste en or d'un empereur. Et puis, les Alémanes sont venus et ils l'ont détruite. Et cette destruction a fait du bruit dans tout le Nord immense: c'est une saga d'Islande, près du pôle, qui nous l'a raconté.

Descendons encore les temps. Avant Rome et son empire, qu'y avait-il? Les Helvètes. Des tribus celtes y sont venues, lentement, par-dessus le Rhin pour occuper et cultiver cette terre. Un peuple qui lui a donné son premier nom. Un peuple qui t'annonce, mon peuple, et qui te prépare.

Descendons encore les temps. Qu'y avait-il avant les Helvètes?

D'autres Celtes, plus anciens, que l'on connaît à peine. Puis les Ligures dont le langage résonne encore en bien des noms qui nous sont familiers: celui des Alpes, celui d'Avenches. Puis ces hommes qui avaient érigé un refuge entouré de palissades, sur le coteau qui porte le Bois de Morat, le Murtenholz. Enfin, ceux qui ne se hasardaient point encore à vivre sur la terre ferme et qui habitaient sur les eaux: les Lacustres. Des villages lacustres, il y en avait bien vingt sur le lac de Morat; près de Faoug on distingue encore, sous les eaux, des débris de pilotis noirs. C'étaient, ces lacustres, de petits hommes à larges têtes. Respectables, mon peuple, car tu leur dois ta première civilisation, celle qui a rendu possible toutes les autres: la culture des céréales, les animaux domestiques — le chien, le bœuf, le porc, le mouton, la chèvre — l'art de la pêche, celui de la navigation et de meilleurs outils et des armes plus redoutables. Et c'est par eux que tes origines te font noblement remonter jusques à trois mille années avant le Christ.

\* \* \*

Ainsi, mon peuple, tu es un vieux peuple et si profondément enraciné par ton histoire dans cette terre que, si l'on voulait te la prendre, si l'on voulait t'en déraciner, il faudrait l'arracher avec toi jusqu'en ses profondeurs.

Mon peuple, en ces jours d'attente, en ces jours d'angoisse, as-tu conscience de la force que ton histoire est pour toi?

L'histoire, tu en as devant toi l'image: ces pylônes qui se suivent à d'égales distances, hauts et minces dans leur armature de fer. Le soleil fait fuser parfois à leur faite une flamme blanche. D'où viennent-ils? Où vont-ils? Ils viennent de là-haut, des montagnes, de la Gruyère; ils vont là-bas, vers le Jura, plus loin encore. Leurs câbles de cuivre s'infléchissent en longues courbes luisantes par-dessus tous les obstacles, toute la diversité des paysages, toute l'étendue de la terre, selon une ligne tracée d'avance et dont ils ne dévient jamais. Ces câbles que les pylônes surélèvent, ils ont capté l'énergie et la lumière à la source des eaux. Ils la portent aux cités des hommes, dans les plaines. Mais ils portent aussi la mort pour qui les touche imprudemment.

Comprends, mon peuple, cette similitude. Elle te révèle ce qu'est l'histoire. Non point le seul passé: le passé n'est qu'une partie de l'histoire, il faut nous arrêter et nous retourner pour tenir le passé sous notre regard. Mais une durée à travers le temps, une longue ligne de force. D'où vient-elle? où va-t-elle? Elle vient de là-bas, des origines qui lui ont donné son élan et sa direction. Elle entraîne le passé sur nous, elle nous entraîne avec lui dans l'avenir. C'est pourquoi le passé est toujours vivant, présent toujours, comme l'énergie et la lumière dans les câbles. C'est pourquoi la longue ligne de force passe par-dessus tous les obstacles, toute la diversité des civilisations, toute l'étendue des époques. C'est pourquoi nous sommes toujours dans l'histoire. Nous la faisons; elle nous a déjà faits nous-mêmes. Nous pouvons l'oublier: elle nous garde dans sa mémoire pour que nos actes nous jugent, car l'histoire est une justice. Nous pouvons la contrarier, pousser notre volonté sur elle: toujours elle reprend sa route. Nous pouvons tenter de la rompre: comment la toucher impunément avec des mains nues et une tête folle? Les peuples qui ont eu cette imprudence, voici qu'ils sont morts. Mais, quand un peuple reste fidèle à son histoire, on le vaincra, on l'asservira, on le chassera hors de son domaine, on lui enfoncera le glaive dans le cœur: s'il sait mourir sur les tombes de ses pères, l'histoire le ressuscitera.

Comte GONZAGUE DE REYNOID.

Professeur à l'Université de Fribourg.  
Membre suisse de la Commission de Coopération  
intellectuelle de la Société des Nations.

## Destin d'un âge

### 1909-1939

La guerre de trente ans, c'est la guerre que nous avons faite, c'est le destin de tout un âge, car la guerre fut tout de suite sur nous, et nous n'avons jamais rien fait d'autre. Nos plus jeunes compagnons ne « pesaient encore ni une femme, ni un enfant à naître », lorsqu'ils virent, en 1914, s'ouvrir devant eux les portes de la guerre; et nous, de quelques saisons leurs aînés, nous n'avions pas plutôt tenté l'aventure, de toutes la plus aventureuse, celle qui consiste à créer une famille, à fonder un foyer dans l'insécurité de tout et le péril public, nous avions, dis-je, à peine couru ce risque, nous nous en sentions à peine alourdis quand nous fûmes séparés, retirés, pour être jetés dans un monde, dans une vie, dont nous savons désormais que c'était réellement notre monde, que c'était vraiment notre vie. Là, comme ailleurs, Péguy ne nous avait pas trompés : « Nous sommes tous des flots battus d'une incessante tempête, avait-il dit à notre jeunesse, et nos maisons sont toutes des forteresses dans la mer... Nous sommes tous aujourd'hui placés à la brèche. Nous sommes tous à la frontière; la frontière est partout. » Et voici qu'à nouveau la guerre nous reprend, nous arrête, à un âge dont d'autres eussent pu rêver qu'il fût le sommet d'une belle vie laborieuse. D'une telle existence, la guerre n'a pas voulu pour nous. Après un armistice de quelques années, elle nous ressaisit pour la deuxième fois, et voilà qu'elle nous ramène « là-haut », qu'elle nous reconduit vers ces régions que nous n'avions jamais quittées, qui ont gardé nos plus profonds secrets, où nous avons laissé notre âme avec les corps de nos amis. Nos fils, hélas! vont pouvoir désormais nous comprendre, et s'expliquer certains de nos silences...

Deux fois en quatre lustres nous avons subi l'injonction de la guerre. Avant et dans l'entre-deux, elle n'a cessé de nous tenir sous son ordre, car la plus sérieuse, la plus décisive des guerres est peut-être celle qu'on fait quand on ne se bat pas. Mais la guerre que nous faisons aujourd'hui n'est que la suite de la guerre que nous avons déjà faite. C'est une seule et même guerre : nous la menons depuis trente ans. Et si nous ignorons ce que durera la guerre de 1939, nous savons qu'elle continue la guerre de 1914, cette guerre que nous croyions avoir gagnée et qu'en fait nous avons perdue.

Pour que l'avenir ne fût pas livré à l'inconnu et au hasard, il eût fallu une autre paix, puisque, à vingt années de distance, nous devons rentrer à nouveau dans la guerre, la reprendre où nous l'avions laissée, et finir ce qui n'avait été que commencé. Serait-il vrai qu'il est plus facile de faire la guerre que de faire la paix? Le sûr, le certain, c'est que nous n'avions eu qu'une paix à terme, que la guerre est née une fois encore des mêmes conditions, et que nous avons à subir le même assaut d'un même ennemi. Tel est notre dur destin; et nous en gardons « un tel pli de mémoire, d'impuissance d'oublier, un tel pli de blessure au coin des lèvres », que la mort seule pourra détendre ce pli qui marque nos visages.

Mais, heureuse ou malheureuse, il faut que l'expérience serve. Nourissons-en cette saine amertume qui est le pain des forts. Ne supportons pas que, derrière nous, on efface. Déjà nous voyons reparaître le « râtelier symbolique » dont parlait Barrès. Ce sont toujours les mêmes qui en font usage, ceux qui se sont toujours trompés, mais qui tiennent, ce faisant, à garder un sérieux qui couvre et qui permette les plus absurdes fantaisies.

On les voit qui, sous prétexte d'examen de conscience, ne feignent de se frapper la poitrine et de se repentir que pour mieux charger autrui de leurs propres péchés. Ils ne sollicitent une absolution générale que pour confondre tous et chacun dans une même culpabilité collective. S'ils reconnaissent, par un singulier détour de l'orgueil, qu'ils ont eu des yeux pour ne point voir, des oreilles pour ne pas entendre, ils nous veulent tous pareillement aveugles et démunis.

« Vis-à-vis de nos fils, dit l'un d'eux, notre responsabilité est une responsabilité de génération, et dont chaque homme de plus de quarante ans a sa part. » Nous sommes de ces hommes-là, nous appartenons à cette génération; et tant par égard pour nos maîtres — car nous en avons eu et ne les renions pas — que vis-à-vis de ceux qui nous suivent, nous ne laisserons pas une telle idée, ou plutôt un tel sentiment des choses se glisser dans les esprits et dans les cœurs. Tout ce que nous avons eu l'honneur de servir, tout ce qui nous a fait ce que nous sommes, et jusqu'au sens que nous donnons à la vie, tout s'inscrit contre cette confusion désastreuse.

Il ne s'agit pas de revendiquer pour soi-même le mérite d'une clairvoyance sans défaut. Avoir raison ne va pas sans mélancolie, et il est particulièrement cruel d'avoir raison contre les siens. Mais rien de pire que de confondre le vrai et le faux, le bon et le mauvais, l'efficace et le stérile, de ne plus distinguer entre eux, et sous prétexte d'unir, de les renvoyer dos à dos. Il y va, cette fois, du salut du pays, car la liberté d'indifférence, en un tel domaine et à une telle heure, ne laisserait pas de briser le nerf, la résistance de ce peuple, en le démoralisant.

Pour qu'il ne retombe pas dans les fautes qui lui ont été funestes, et pour que le souvenir de tant de sacrifices jadis prodigués ne lui apparaissent pas comme à jamais stériles, pour que son énergie ne se lasse pas d'une défense dont il pourrait autrement se dire qu'elle sera toujours à recommencer, il faut, en effet, que ce peuple apprenne à distinguer entre l'erreur et la vérité. Et comme erreurs et vérités sont portées, supportées par des hommes, il doit savoir qu'il y a des hommes qui ont nettement discerné les causes dont nous subissons les effets, qui ont dénoncé les périls dont nous voyons les conséquences, qui ont tenté de les conjurer, mais que ceux-là n'ont pas été écoutés et qu'on en a, hélas! écouté d'autres. Si sévère que soit la leçon, c'est la seule qui puisse lui servir, la seule qui laisse un espoir et qui renferme une promesse. Est-ce de cela qu'on prétend le frustrer, en lui faisant croire que ce qui se passe n'a été prévu par personne et que nul ne sait davantage ce qu'il faudra qui soit, lorsque ce noble peuple aura sauvé sa victoire, cette victoire qu'il s'est laissé prendre? Le procédé n'est pas nouveau : il a déjà beaucoup servi. Pour ne pas se sentir en situation fautive, on tourne court sur ce qui gêne, et l'on supprime les témoins.

C'est par une feinte toute semblable qu'on a prétendu que nous sommes allés une première fois à la guerre, en butant contre un événement que nul n'avait su pressentir. Quel conflit fut cependant plus attendu, plus annoncé que celui de 1914? « Pas plus que le soleil ni que la mort, dit Mauriac, la guerre, avant qu'elle ne soit sur nous, ne se regarde en face. » Notre jeunesse, qui la vit pourtant monter à l'horizon, ne détourna pas la tête. Elle savait à quoi elle était destinée. Mais jusqu'à hier encore on ne voulait pas qu'elle eût eu le mérite de cette clairvoyance. On acceptait son sacrifice, mais on s'obstinait à nier que son intuition du danger l'eût disposée à l'affronter un jour. Nul déni n'a été plus continûment, plus savamment entretenu que celui-là. Il n'y a pas si longtemps qu'« un homme de quarante ans » croyait devoir protester à son tour contre ce qu'il appelait d'« étranges histoires » : « Dans mes propres souvenirs, je

n'entends sonner aucun clairon, disait-il. Non, si je repense à ces années d'avant 1914, je ne retrouve pas en moi le sentiment d'un désastre qui vient. Encore moins avons-nous appelé, espéré ce *destin réparateur* dont a parlé M. Henri Massis. Non, notre jeunesse ne fut pas cette facile parade. »

Il ne s'agit ni de « parade », ni de « désastre », mais de la conscience vive que prit toute une génération des périls de la France et des devoirs qui l'attendaient : car c'était là ce qui, dès 1909, faisait dire à l'un des nôtres : « Il faut défendre la France, ou bien les ouvriers, les instituteurs et les agrégés français comprendront le danger de la force allemande ! »

Le 2 août 1914 cette jeunesse prédestinée vit commencer la tragédie où elle allait faire l'épreuve de son honneur — et disparaître. C'est sur elle que nous avons tout placé, que nous avons mis la certitude de notre avenir. Et des vérités qu'elle avait su retrouver, des principes qu'elle avait heureusement réappris, nous espérions que « la conquête serait comme scellée par la flamme cruelle et salubre de tant de beau sang répandu ». Il n'en a rien été. L'effet n'a pas duré.

De l'épreuve meurtrière, nous avons cru aussi que la France entière sortirait régénérée, que le peuple en serait rapproché des élites, et les élites plus dignes de leurs fonctions, plus conscientes de leurs devoirs. Nous n'en escomptions rien de moins qu'une réaction au bénéfice de la patrie et de la civilisation.

Pourquoi l'événement n'a-t-il pas répondu à ces espérances, pourquoi les vertus des plus hauts sacrifices ont-elles été perdues ? Comment de telles choses ont-elles été possibles ? Le fait est là, indéniable, et la guerre même en est sortie.

Est-ce pour échapper à ces interrogations si pressantes, et pour qu'on ne sache ni comment, ni pourquoi, ni par qui nous y avons été reconduits, qu'à l'heure où l'on demande à une nouvelle génération de combattants de rendre à ce peuple sa victoire, on préfère imputer à la fatalité ou à je ne sais quelle défaillance, émanant d'une volonté générale et obscure, le fait d'en avoir laissé perdre les fruits ? Mais si les mêmes causes d'erreurs sont toujours subsistantes, si l'on reste sous la puissance des « idéaux » qui l'ont rendue stérile, cette seconde victoire risque d'être aussi vaine que la première. Vainqueurs, oui, il nous faut l'être et à tout prix. Mais « se rend-on compte de ce qu'il y a d'injuste à la fois et de dangereux à donner aux combattants la consigne de remporter la victoire sans leur permettre de savoir ce qu'ensuite on en fera ? Se rend-on compte que ce qu'on leur doit d'abord, c'est l'espoir d'une victoire féconde et d'une paix qui soit enfin solide ? »

Charles Maurras nous l'expliquait un jour :

— C'est parce que trop de Français, et parmi les meilleurs, ont pensé, se sont fait honneur de penser, que la victoire de 1918 améliorerait *automatiquement, mécaniquement* le moral de la France, par une sorte d'opération secrète et profonde, par une évolution spontanée des âmes saisies au vif de la beauté du sacrifice et touchées d'une nouvelle contagion, c'est parce que trop d'esprits ont fait confiance au cours fatal des choses pour le bien qu'ils en attendaient, que nous avons perdu cette victoire si difficilement acquise. C'est ainsi qu'on a pu voir des hommes parfaitement honorables et parfaitement patriotes, mais sans idées, sans doctrines, s'allier à leurs pires adversaires, qui, sans qu'ils semblent s'en douter, ont travaillé contre eux-mêmes, contre leur cœur, contre leur propre esprit.

« Croit-on, ajoutait-il, que cette subversion de l'esprit national n'ait pas impressionné la jeunesse ? Croit-on que ce suicide public de ceux qui incarnaient le patriotisme n'ait pas créé quelque scepticisme à l'endroit de l'idée de patrie ? »

Dans cet ordre, en effet, et sur ce plan, la politique touche de toutes parts au moral, au spirituel. Ceux qu'elle a écœurés

et mortifiés en ont subi une dépression, une déperdition d'énergie qui n'est certes pas étrangère aux sombres déconvenues de l'entre-deux-guerres. De là qu'on ait pu voir toute une jeunesse fuir devant l'événement, s'en détourner par lassitude, indifférence au bien commun, sentiment intime de pénurie, d'exténuation, intérêt pris ailleurs. De là cette littérature d'évasion dont parlait Daniel Halévy ; de là une morale, une religion, une politique qui, chacune à leur manière, représentaient, elles aussi, autant d'*itinéraires de fuite* : toutes ont été suivies.

Toutes sont aujourd'hui condamnées par l'événement dont elles prétendaient refuser la prise. Et, du même coup, tout ce qu'elles ont cru pouvoir impunément bafouer et méconnaître, intelligence, volonté, raison, expérience, se retrouvent à l'honneur. Ne laissons pas ce lumineux bienfait se dissiper dans les brumes d'un scepticisme qui déjà se fatigue de voir l'esprit spontanément remis au pas, au pas du réel, au pas des choses. C'est, en effet, d'une pensée qui tienne aux choses, qui ne les fausse pas, qui ne les déforme pas, qui s'ordonne à leur nature et à la nôtre, que nous avons le plus besoin, — qu'il s'agisse de la guerre à gagner, de la paix à construire. De la guerre, qu'il faut d'abord *penser*, parce que la justesse dans l'esprit est la plus sûre garante du « moral ». De la paix, parce que nous voulons une paix réelle, non pas une paix d'abstraction, une paix d'idéal qui ne nous laisserait, après la guerre, que « nos âmes et nos libertés », mais une paix de bon sens, une paix incarnée dans ce qu'il faut de terre pour qu'une âme respire, pour qu'un esprit soit libre, pour qu'un peuple ne meure pas. Car pour la seconde fois de notre vie, en moins d'un quart de siècle, nous devons vérifier d'expérience et d'usage que « *c'est la force temporelle qui jalonne et qui mesure la quantité de terre où l'on parle français* ».

HENRI MASSIS.

## A NOS ABONNÉS

Nous nous permettons de faire un pressant appel à nos abonnés, non seulement pour qu'ils nous restent fidèles, mais pour qu'ils nous aident à « tenir » en ces temps difficiles surtout pour les œuvres d'apostolat intellectuel. Ceux qui nous suivent depuis des années voudront bien reconnaître que les événements ne confirment que trop l'ensemble des idées prônées ici. Nous croyons donc avoir quelque droit à la faveur, sinon à la reconnaissance de nos lecteurs. Et de graves problèmes continuent à se poser pour notre chère Patrie. Nous comptons bien rester au premier rang de ceux qui luttent pour les solutions les plus sages et les plus nationales. Mais il importe que notre action soit soutenue par l'élite de l'intellectualité belge. Restez-nous donc fidèles et, surtout, faites-nous connaître, procurez-nous de nouveaux abonnés ! Depuis le début d'une guerre qui menace de mort notre civilisation occidentale, chaque jour nous apporte de nouvelles adhésions. Votre action personnelle peut doubler et tripler notre influence. **Donnez-nous votre appui !**

## Essai de florilège civique

### Présentation

La grandeur d'une nation n'est pas uniquement le fruit des qualités de l'élite qui préside à son gouvernement et des vertus collectives de la masse. Sous forme de rouages intermédiaires de l'horloge politique, des hommes, des femmes, remplissent allégrement des tâches essentielles au progrès du bien commun. Leurs mérites appréciés par leurs chefs n'éclatent souvent aux yeux du peuple qu'au lendemain de leur disparition. Mettre en vedette quelques-uns de ces bons serviteurs de la chose publique, tel est le but que je me suis efforcé d'atteindre.

Je me suis gardé de tracer des portraits, ayant préféré suivre la méthode recommandée par La Bruyère dans ses *Caractères* et qui consiste à prendre « un trait d'un côté et un trait d'un autre et de ces divers traits, qui peuvent convenir à une même personne, faire des peintures vraisemblables ». Si le lecteur retrouve dans ces médaillons quelque détail lui paraissant inspiré par son comportement, sinon par celui d'un ami, qu'il s'en réjouisse, car c'est à dessein que j'ai mis l'accent sur le meilleur aspect des choses et proposé mes personnages comme des modèles. Comment ne pas se féliciter dans ces conditions de voir le réel correspondre à l'imaginaire? Dans le parler du Royaume et de la Colonie j'ai fait choix de cinq fleurs en lesquelles se résument les tons les plus vifs et les plus délicats parfums du terroir. Je vous offre leur léger bouquet serré dans un ruban aux trois couleurs.

### Le commissaire d'arrondissement

Le décret du 24 messidor an XI lui attribue un habit en drap bleu de roi avec des broderies d'or sur le collet et les parements, un gilet et une culotte de casimir blanc, des bas de soie blanc, des souliers à boucles d'or, un chapeau français garni de plumes noires, avec une ganse d'or à graines d'épinards et une cocarde nationale.

Il est rare que les populations l'aperçoivent sous cet accoutrement sinon lors d'une inauguration de monument ou du *Te Deum* du 21 juillet. C'est un personnage discret et le public n'est en contact avec lui qu'à l'occasion de la délivrance des permis de chasse ou de tenderie. En dépit de son titre, il n'a rien de commun avec un commissaire de police. Sa mission est de promouvoir l'intérêt général au sein d'une des subdivisions de la province baptisée arrondissement, mot qui évoque une image confortable, celle d'un bien-être de bon aloi patiemment accru.

Il faut remonter au régime français pour avoir l'explication de son nom. Au lendemain de Brumaire, les consuls réorganisèrent l'armature administrative de la France. La Belgique annexée fut confiée, comme la France, à des préfets ayant charge de préfectures et à des sous-préfets près les préfets chargés d'arrondissements communaux. Le sous-préfet se vit assister d'un conseil d'arrondissement nommé par le gouvernement. Le régime hollandais conserva l'organisation française tandis que notre loi provinciale de 1836 supprima le conseil d'arrondissement tout en maintenant dans chaque arrondissement un commissaire du gouvernement.

Marc est heureusement revenu de la guerre sans infirmités et porteur de six chevrons de front. Le goût du large l'a conduit

en Afrique où pendant trois termes il a exercé les fonctions d'administrateur de territoire. Rentré au pays, il a postulé une place de commissaire dans un arrondissement mi-flamand, mi-wallon, mi-industriel mi-rural. Il a appris facilement à aimer ce coin du Royaume : c'est le pays de sa femme. Il n'a pas conquis de diplôme universitaire : mais peu importe, il répond exactement au candidat idéal que recherche le ministre de l'Intérieur. Il parle les langues de ses administrés, la guerre lui a fourni l'occasion de manier les hommes, la Colonie lui a permis de prouver qu'il était loin d'esquiver les responsabilités et savait pratiquer avec diplomatie le gouvernement d'une région plus étendue que la Belgique. Sitôt investi, Marc a décidé de résider effectivement au chef-lieu de son arrondissement.

Les épouses des notables ont apprécié, dès le premier contact, le charme et l'intelligence de Madame la Commissaire. L'habitude perdue depuis plus de cent ans d'appeler baillage l'ancienne résidence du bailli devenue celle du nouveau commissaire est revenue tout naturellement. Les armoiries du Royaume ont été repeintes et entourées de fleurs au balcon des bureaux. Marc, qui est un sage, sait que le Belge veut être gouverné de haut, mais administré de près, qu'il apprécie comme un geste de haute courtoisie vis-à-vis de l'administré un certain luxe extérieur dans la façon dont est logée l'autorité, voire dans le train de maison de ses incarnations. « Brabant au riche duc » était un des plus fiers cris de guerre des anciennes gens de ce pays.

Libre du contrôle permanent d'une assemblée politique, Marc doit pourtant, selon le prescrit de la loi provinciale, faire chaque année à la députation permanente un rapport général sur l'état et les besoins de son arrondissement. Il met tous ses soins à la rédaction de ce document, qui tient à la fois du portrait parlé de son royaume en miniature et du cahier des griefs sur le modèle de ceux que rédigeaient des Etats provinciaux de France avant la réunion des Etats généraux de 1789. Dans le rapport auquel il met la dernière main, — Marc ne manque pas de le souligner, — tel canal que réclament les industriels était déjà indiqué comme indispensable par le grand Vauban, telle route que demandent les maraîchers est exigée par l'extension des cultures. D'autre part, sans la moindre arrière-pensée de flatter le ministre initiateur de ces réformes, il souligne les heureux avantages qu'entraînent les nominations de receveurs régionaux. La comptabilité et les écritures des petites communes ont fait ainsi de singuliers progrès. Mais Marc ne se borne pas au présent : il suggère et réclame des mesures audacieuses pour protéger les populations en temps de guerre et assurer des réserves d'aliments, de combustible, de carburant.

La loi lui enjoint de visiter une fois l'an chacune des communes de son ressort. Marc rentre fatigué, mais heureux de ces randonnées dont il revient le carnet rempli de notes et de croquis. Il ne se contente pas de la vérification des caisses communales et de la rencontre avec MM. les bourgmestres et échevins. Il prend langue le plus souvent possible avec ces puissances qui ne s'intègrent dans aucun cadre administratif, mais avec lesquelles il est utile pour le bien de l'Etat d'entretenir des relations cordiales : telle vieille famille, telle grande entreprise, telle société savante. Autant de dieux locaux auxquels il convient de brûler en passant une cassolette d'encens.

Voilà deux ans à peine que Marc exerce ses fonctions et il a réussi ce tour de force d'être à la fois le meilleur interprète de ses administrés auprès de Bruxelles et le meilleur collaborateur du gouverneur comme représentant du Roi au sein des cantons qui lui sont confiés. Chacun aime sa franchise et son indépendance de caractère. Il ne dira jamais comme certain préfet de France : « Le gouvernement est assez fort pour que je le soutienne. » En revanche, à l'instar du sous-préfet d'Alphonse Daudet, il



*Bonne Nouvelle Année*  
**"NUGGET"**  
POLISH POUR CHAUSSURES

## Grande Maison de Blanc

Rue du Marché-aux-Poulets  
— BRUXELLES —



Fournisseur de la Cour

Spécialiste de la qualité  
au meilleur prix

BLANC

AMEUBLEMENT

TISSUS

## Allocations Familiales

1° A charge des patrons et au bénéfice des appointés et salariés. (Loi du 4 août 1930).

2° A charge et au bénéfice des commerçants, professions libérales, artisans et autres travailleurs indépendants. (Loi du 10 juin 1937).

Caisse de compensation pour Allocations Familiales  
et Caisse mutuelle d'Allocations Familiales



**"LA FAMILLE,,**

Agréées par l'Etat  
(Arrêtés royaux des 27 octobre 1931  
et 14 septembre 1938.)

26, rue du Boulet

BRUXELLES

Les Vice-Présidents :

G. Pilsart,  
L. de Meester,  
J. Herinckx.

Le Président :

V. Wauquez.

Renseignements gratuits sur simple demande. Tél. 11.81.90 (3 lignes)



Un baptême ohio est toujours signé **NEUHAUS**

Présentation et qualité incomparables

23-25-27, Galerie de la Reine, Bruxelles - Téléphone 12.63.59

AVEC TOUT ACHAT D'UN TISSU TOOTAL

*exiger désormais  
ce bon de garantie*



... QUI CONSTITUE POUR VOUS UNE  
*protection totale!*

Non ! la garantie Tootal n'est pas un vain mot ni une vaine promesse. La qualité de nos tissus est telle que depuis toujours nous les vendons sous une garantie formelle. Afin de vous assurer une protection encore plus efficace, nous avons créé à votre intention, un «bon de garantie Tootal» imprimé en bleu, que le détaillant est tenu de vous remettre avec tout achat de tissu Tootal. Il est de votre intérêt d'exiger partout ce bon de garantie auquel vous avez droit.

*Les tissus*

**TOOTAL** MARQUE DÉPOSÉE  
SONT FORMELLEMENT *garantis!*

TOBRALCO ~ TARANTULLE ~ TISSUS ANTICHIFFONNABLES TOOTAL :  
LYSTAV - TOOTAMA - ROBIA ET TOILE DE LIN TOOTAL ~ AUTRES  
PRODUITS TOOTAL : TISSUS D'AMEUBLEMENT, CHEMISES ET CRAVATES  
TOOTAL ~ ROBES ET BLOUSES CHESRO ~ MOUCHOIRS PYRAMID  
TOOTAL — 18, Avenue de la Toison d'Or, Bruxelles

interrompra volontiers sa course quotidienne pour, couché sur la mousse à la lisière d'un bois, tourner des vers en mâchant des violettes.

### Le conseiller provincial

« Messieurs, au nom du Roi, je déclare ouverte la session ordinaire du Conseil provincial. » C'est par cette phrase que nos gouverneurs terminent le discours d'usage consacré à quelque problème d'actualité, préface aux travaux de ces parlements au petit pied que sont nos conseils provinciaux. Ces travaux n'ont jamais attiré la grande foule. A Bruxelles, le public friand de débats politiques fréquente plus volontiers les tribunes de la rue de Louvain, voire la banquettes qui lui est réservée à l'hôtel de ville, que celles de la rue du Chêne. Et pourtant une session du Conseil du Brabant ne manque pas d'intérêt.

Guidon, candidat notaire, représente depuis deux ans un canton urbain au Conseil du Brabant. Il se rend à la séance en suivant la rue de la Loi le long du Parc, admirant l'ordonnance qui a présidé au tracé des trois allées qui prennent leur départ au grand bassin en face de la Chambre et du Sénat. Tous les pouvoirs émanent de la Nation, dit la Constitution. Au milieu, unissant le Palais de la Nation à celui du Roi, c'est l'avenue du pouvoir législatif. A gauche, conduisant au bureau et au cabinet du Roi, celle du pouvoir exécutif. A droite, découvrant au bout de sa perspective le Palais de Justice, celle du pouvoir judiciaire.

Au droit du palais de la Nation, Guidon aime de faire sonner ses pas sur la plus grande dalle de la capitale. Pendant les dures années de l'occupation allemande il voyait tous les matins deux pièces de canon rebondir brutalement sur cette pierre sans la fêler. Depuis celle-ci est devenue à ses yeux le symbole de « l'invincible unité » du pays. De bord à bord il faut dix grands pas pour la franchir.

Dévalant la Montagne du Parc, Guidon entre dans la zone du pouvoir local, « ce quatrième pouvoir », pour reprendre une expression du Constituant Raikem. Guidon constate que la hiérarchie est respectée. L'hôtel de ville est dans le fond de la cuvette, le palais provincial à mi-côte et tout en haut, à 60 mètres au-dessus de la mer, les ministères, le Palais royal.

La place de Guidon dans le haut de l'hémicycle lui permet d'embrasser du regard toute la salle et de suivre les mouvements de ses quatre-vingt-neuf collègues. Derrière lui, dans le promenoir, s'aligne une émouvante série de dessins de Firmin Baes évoquant les destructions causées par la guerre en Brabant en automne 1914. Quand la lutte partisane devient par trop vive, un coup d'œil vers ce passé suffit à ramener le calme.

Au début de l'exercice de son mandat, Guidon éprouvait quelque difficulté à se retrouver dans le dédale des questions qui figuraient à l'ordre du jour. En effet, le Conseil provincial est souvent invité à accorder des subsides en faveur d'institutions communales ou privées dont la Province n'assume pas la direction. Il endosse également une responsabilité partagée dans l'étude et l'exécution de grands travaux sous forme de participation au sein de sociétés intercommunales. L'action provinciale est rarement en prise directe.

Son excellente formation juridique, la clarté de ses exposés, la franchise avec laquelle il défend les idées qui lui sont chères ont fait de Guidon un des orateurs les plus écoutés. Sa connaissance des deux langues nationales le dispense de suivre les débats au téléphone des traducteurs.

Guidon aime surtout monter à la tribune en ces fins d'après-midi quand la table de la presse est presque déserte. On a l'impression d'être en famille, après le départ des invités. C'est l'heure où l'on fait du bon travail et où le président cherche à rattraper

le temps perdu. Comme à la Chambre, des huissiers en habit, porteurs de colliers et de médailles, circulent entre les travées, apportant aux uns une nouvelle réserve de papier à lettre, aux autres des rafraîchissements : du café noir pour les élus du *Boerenbond*, du citron pour les élus du Grand-Bruxelles, du sirop de groseille pour les défenseurs du Plan du Travail. Et cela fait en fin de séance, sous l'œil paternel du gouverneur, un éventail tricolore.

Si ce Parlement-jouet a les défauts de toute assemblée délibérante, il a certaines qualités que son grand frère de la rue de la Loi pourrait lui envier. Il ne siège ordinairement pas plus de quatre semaines par an et la loi lui fait un devoir d'aborder le budget au plus tard au début de la troisième semaine.

Guidon est convaincu qu'une forte vitalité provinciale est le meilleur antidote contre le virus mortel de la séparation administrative. Il sait que les conseils provinciaux ne sont que les héritiers indirects des anciens Etats souverains et que les neuf provinces n'ont pas succédé aux comtés, duchés et principautés d'autrefois. Mais il revendique le droit de ranimer la vie régionale aux souvenirs du passé. « N'oublions jamais, dit volontiers Guidon, que nos Constituants de 1830 ont répondu à ce qu'une longue tradition nationale commandait à leur sagesse en inscrivant dans le premier paragraphe de l'article 1 de notre Charte : « La Belgique est divisée en provinces. » Cette affirmation est à la fois l'écho et l'explication de notre devise : « L'Union fait la Force. »

Aussi est-ce avec fierté que Guidon applaudit cette parole du Roi présidant la cérémonie du 7 novembre 1936 dans la galerie des glaces du Gouvernement provincial du Brabant : « La Belgique est le seul Etat du continent européen qui possède des formations politiques et administratives d'une aussi longue durée que les institutions provinciales, dont nous fêtons aujourd'hui le centenaire. »

XAVIER CARTON DE WIART.

(A suivre.)

---

## Hommage du Saint-Père à la Science<sup>(1)</sup>

---

Ce Nous est une joie et une profonde satisfaction d'inaugurer cette année nouvelle de l'Académie Pontificale des Sciences. Et aussi d'être au milieu d'une si noble assemblée d'Eminentissimes cardinaux, d'Excellentissimes diplomates, de hautes personnalités, de maîtres insignes et de chercheurs illustres des sciences physiques, mathématiques et naturelles, ou de l'histoire de ces sciences. A pareille réunion et dans cette même salle, vous avez déjà entendu Notre modeste parole vous apportant le message de Notre incomparable prédécesseur Pie XI, lorsque, pour réparer la vigueur diminuée, non pas de son âme indomptable, mais de son corps affaibli, il se plia aux avis de qui veillait sur sa précieuse vie. Son nom glorieux, qui est inscrit désormais en caractères indélébiles dans les fastes de l'Histoire, brille à la première page des annales de cette Académie, dont il est le fondateur. Car bien qu'elle soit la continuation, par sa nature,

(1) Discours prononcé à l'Académie Pontificale des Sciences le 3 décembre 1939.

son but et son dessein, de l'antique et illustre Académie des Sciences déjà réformée par le grand Pontife Pie IX Notre prédécesseur d'immortelle mémoire, elle s'est adaptée aux exigences modernes de la science et a pris justement une structure et une appellation nouvelles.

Pie XI... Il était, voici un an, assis à cette place, en cette salle qui s'orne présentement de son image. Notre pensée retourne vers lui avec un sentiment de tristesse, de vénération et d'affectueuse reconnaissance. Nous admirions en son esprit et en son cœur ces ascensions et ces hardiesses d'une âme qui pénètre par la pensée le passé, le présent et le futur. Son trône irradiait les plus magnifiques splendeurs : piété profonde, esprit de sacrifice, vigilance pastorale, zèle immense pour la propagation de la foi, pour le progrès du savoir ecclésiastique et aussi pour le perfectionnement et la fécondité de l'investigation scientifique. Un de ses plus hauts titres de gloire nous est précisément remémoré par cette Académie, qu'il confia lui-même aux soins de votre très méritant et infatigable président, le P. Gemelli. Nous voulons dire cette ascension qu'il accomplit sur les cimes des Alpes de la science, vaste cercle de sommets où la vérité lève très haut son front lumineux au-dessus des vallées et des plaines qui séparent régions et pays, où la vérité qui monte des abîmes de la terre et des mers et qui descend des profondeurs des cieux unit, ô savants illustres, vos esprits chercheurs et vos voix habiles à chanter l'hymne de la raison humaine au Créateur qui imprima sa marque indélébile sur son œuvre lorsqu'Il eut achevé le ciel et la terre et tout ce qui en fait l'ornement. (*Gen.* 2, 1-2.)

Lorsque Dieu cessa de créer, qu'Il se reposa de la création, Il n'abandonna pas, dit saint Augustin, le monde qu'Il avait produit. (S. Augustini, *De Genesi ad Litteram*, lib. IV, cap. XII, n° 22. Migne P. L., t. XXXIV, col. 304.) Il avait prévu et voulu d'un éternel dessein l'intelligence de notre espèce. Et soutenant l'univers au-dessus du néant d'un doigt de sa toute-puissance, Il le livra aux discussions des hommes, incapables de parcourir l'œuvre de Dieu du commencement à la fin. (*Eccl.*, 3, 11.) Grande énigme proposée par Dieu à l'homme déchu pour qu'il se fatigue à en chercher la solution. (*Eccl.*, 1, 13.) Enigme de ce Dieu inconnu opérant dans les êtres créés, comme l'indiquait l'apôtre Paul aux philosophes épicuriens et stoïciens de l'Aréopage d'Athènes. La race des hommes, expliquait-il, a été jetée sur toute la terre à travers les temps pour qu'ils cherchent Dieu et qu'ils essaient de le trouver, bien qu'Il ne soit pas loin de chacun de nous. (*Act.*, 17, 18-27.)

L'énigme de la création... tous les peuples, au cours des siècles, se sont fatigués à la scruter et à l'admirer. Elle a fait résonner de ses solutions multiformes les portiques et les écoles des académiciens, des péripatéticiens et des stoïciens. Elle a rempli de volumes les bibliothèques anciennes et modernes. Sur les moyens de la résoudre, elle a mis aux prises les savants qui scrutent la nature de la matière et de l'esprit. Or, que signifient tous ces efforts, ces théories, ces livres, ces luttes d'idées, sinon la recherche de la vérité enveloppée dans les langes de l'énigme? Car l'âme humaine, s'écrie le génie d'Hippone, n'a pas de plus grand désir que celui de la vérité. (S. Augustini, *In Joannis Evangelium tract.*, XXVI, n° 5. Migne P. L., t. XXXV, col. 1609.)

Oui, vos esprits, illustres Académiciens, désirent et cherchent la vérité qui palpète enveloppée dans ce que nous voyons, entendons, flairons, goûtons, touchons, sentons de mille manières. Nous la poursuivons par la pensée dans les données des poids, des nombres, des mesures, des mouvements visibles et invisibles, où elle s'agite, se transforme, se montre, se cache, pour paraître à nouveau, plus proche ou plus éloignée. Elle défie la pointe de notre intelligence, nos machines, nos expériences et souvent nous donne le sentiment d'une force redoutable, invincible par

nos instruments et nos appareils, créations étonnantes de notre art industriel. Tels sont la vigueur, l'attrait, la beauté et l'impalpable vie de la vérité que révèlent progressivement l'aspect et l'étude de l'immense réalité qui nous entoure.

Cette vérité que nous cherchons par les voies infinies de l'univers, c'est comme le langage, la parole qu'adresse à notre intelligence la réalité des choses par l'intermédiaire des sens admirables de notre nature faite de chair et d'esprit. Nous ne créons pas la vérité, pas plus que nous ne créons la nature. Nos doutes, nos opinions, nos indifférences, nos négations n'y changent rien. Nous ne sommes pas la mesure de la vérité du monde, ni de nous-mêmes, ni de la fin très haute à laquelle nous sommes destinés. La seule vérité que mesure notre art est celle de nos instruments, de notre outillage, de nos appareils, de nos constructions. Notre art transforme, enchaîne et dompte la matière que lui fournit la nature, il ne la crée pas. Il doit se contenter de suivre la nature, comme un disciple imite son maître. Lorsque notre intelligence ne se conforme pas à la réalité des choses, lorsqu'elle est sourde à la voix de la nature, elle verse dans l'illusion des songes et poursuit des vanités inconsistantes. C'est pourquoi le grand poète italien a très bien dit : « que la nature est l'œuvre de l'intelligence et de l'art divins... tandis que notre art est une imitation de la nature, comme une copie d'élève, en sorte que l'art de l'homme est pour ainsi dire petit-fils de Dieu. » (*Inf.* XI, 95-105.)

Ce n'est pas seulement notre art qui descend de Dieu par l'intermédiaire de la nature, mais aussi la vérité de notre intelligence. Celle-ci, dans la hiérarchie de la vérité, est en bas, au troisième degré, en dessous de la nature, qui est en dessous de Dieu. Entre Dieu et nous il y a la nature. Est essentielle à la nature d'être vraie par rapport à Dieu, de porter le reflet de l'intelligence créatrice, qui lui conserve l'être et l'activité et qui est par conséquent la mesure de la vérité des choses. Accidentelle au contraire et nullement nécessaire à la nature et aux choses, cette vérité dont les revêt, comme un effet de sa contemplation et de son investigation, notre faible intelligence. Nous ne naissons pas, comme certains l'ont prétendu, avec des idées innées. Notre connaissance commence par la perception sensible, qui atteint les choses dans leurs qualités et accidents extérieurs. Et nous arrivons à peine, par le moyen de ces phénomènes extérieurs, à la connaissance intérieure des choses, même les plus parfaitement repérées par les sens. (*Contra Gent.* l. IV, cap. I.) Aussi tout esprit qui n'est pas enténébré de préjugés et d'erreurs doit reconnaître que, d'une part, la nature est fille de Dieu, mesurée dans sa vérité par l'intelligence divine, mais que, d'autre part, elle mesure à son tour la connaissance de notre intelligence, qui l'appréhende par le moyen des sens, en sorte que la vérité de notre intelligence est fille de la nature et petite-fille de l'intelligence divine.

\* \* \*

Ne vous étonnez donc pas si Nous voyons en vous, dont les savantes recherches scrutent les choses sensibles, les puissants évocateurs des vérités les plus profondes cachées dans la nature. Notre sentiment est conforme au grand principe du philosophe de Stagire, que notre connaissance part des sens, *cognitio nostra a sensu incipit*. Principe qui nous fait comprendre la place faite par Dieu ici-bas à ce divin étranger qu'est l'homme. Il est « la plus belle des créatures terrestres. » « Son front est levé vers le ciel, il tend vers le ciel. » « Sa main sent et saisit toute chose.

» Elle se durcit au travail industriel, avec audace et habileté,  
» Elle élève les cités, écarte les montagnes. »

Son esprit est l'image de l'esprit éternel. Vous qui connaissez de cet esprit l'admirable prison faite de muscles et d'os, de

nerfs, de veines, de sang, vous sentez sa noblesse et sa grandeur et vous devez vous écrier devant tout fils d'Adam déchu, qui, emporté par ses passions tumultueuses, garde encore sur son visage les marques de l'ancienne beauté :

*De la haute et divine origine,  
Je reconnais les traces sacrées;  
Et dans la ruine, tu restes grand et beau.*

(Monti, *Le Bellezze dell' Universo*.)

Par l'échelle de l'univers, l'homme s'élève jusqu'à Dieu. L'astronome qui atteint au ciel, escabeau du trône de Dieu, ne peut rester incrédule à la voix du firmament. Par delà les soleils et les nébuleuses, sa pensée, suivie bientôt de l'amour et de l'adoration, vogue vers un Soleil qui illumine et réchauffe non pas l'argile dont est fait l'être humain, mais l'esprit qui l'anime.

Telle est la joie de connaître et de comprendre si peu que ce soit de l'océan infini de vérité qui nous entoure. Car nous sommes des navigateurs, naviguant dans la nacelle de notre vie, guidés par la boussole de notre intelligence. Mais en cette croisière intellectuelle,

*Il quitte en vain et plus qu'en vain la rive,  
Car il ne reviendra pas tel qu'il est parti,  
Celui qui s'adonne, sans en posséder l'art, à la pêche du vrai.*  
(Par. XIII, 121.)

Vous n'êtes pas de ceux-là, Messieurs les Académiciens. Intellectuelles d'élite, vous associez la joie de connaître et l'art de chercher le vrai. Et vous ne rentrez pas dans vos bureaux d'étude et vos laboratoires comme vous en êtes sortis, mais riches d'une pensée qui est une conquête et la solution d'une énigme, et qui constitue un accroissement du patrimoine de la science. Car le chemin du progrès, chemin raboteux, est marqué des vestiges des chercheurs les plus audacieux, depuis Thalès, Aristote, Archimède, Ptolémée et Galien jusqu'à Bacon, Léonard de Vinci, Copernic, Galilée, Képler, Newton, Volta, Pasteur, Curie, Hertz, Edison, Marconi et cent autres, jusqu'à vous, enfin, qui avez reçu de leurs mains le flambeau de l'investigation et de la science, pour le transmettre, à votre tour, plus lumineux, à de jeunes héros, qui ne craignent pas les obstacles et les dangers de la route et qui ne s'effrayent pas des monuments funéraires de leurs glorieux prédécesseurs tombés en chemin. L'enseignement du maître prépare le disciple à la recherche personnelle. « Une étincelle peut allumer une grande flamme. » Aux découvertes des pionniers se superposent les inventions de leurs continuateurs. Les fruits nouveaux de la recherche étendent et corrigent la connaissance scientifique. Les prodiges récents de la science physique, mathématique et industrielle étonnent et enorgueillissent notre époque, qui pressent et appelle des merveilles encore plus stupéfiantes. L'arcane du vrai, caché durant des siècles et enseveli dans l'univers, votre effort le dévoile. Vous êtes sur le point de décomposer l'atome lui-même, pour essayer de pénétrer plus intimement la constitution de la matière. Vous appelez et faites surgir des forces qu'ignoraient nos aïeux, vous les captivez et les dirigez à votre gré, vous en propagez et amplifiez la voix jusqu'aux extrémités de la terre, et bientôt, en même temps que la parole, vous suscitez devant notre regard l'image vivante de nos frères des antipodes, cependant que, d'une aile vrombissante, vous quittez le sol pour disputer aux aigles le royaume des vents et pour les vaincre en vitesse et en altitude.

Cet envol merveilleux dans l'azur par-dessus les cités, les plaines et les montagnes du globe, il nous semble que Dieu l'a concédé au génie humain en notre siècle, pour que « de cette aire minuscule qui nous rend si féroces » (Par. XXII, 151) nous puissions

monter vers Dieu par où en descendent les créatures. Les perfections créées se suivent, en effet, dans un ordre descendant et s'éloignent de Dieu, le sommet suprême des êtres, tandis que l'intelligence humaine partant des degrés inférieurs et s'élevant progressivement arrive à la connaissance de Dieu, cause première, dont la noblesse et la perfection dépassent nécessairement celles de tous ses effets.

La vérité que vous enseignent les créatures inférieures dans leur variété et leur diversité n'est pas de celles qui engendrent la haine. Au contraire, elle s'élève au-dessus des divisions et des dissensions, elle rassemble les esprits dans l'amour du vrai. Car une vérité aime l'autre, ce sont des sœurs, filles de la sagesse divine, et elles se baissent au front en présence de Dieu. C'est pourquoi Notre Prédécesseur de vénérée mémoire voyait en vous les grands amis de la vérité, fraternellement unis dans l'amour et le service de la science. Vous étiez pour lui des exemples insignes de cette union des esprits, de cette harmonie des desseins pacifiques, que ne brisent pas les séparations des montagnes et des fleuves, des mers et des océans.

\* \* \*

Amie de la vérité, l'Eglise admire, aime le progrès de la science, comme celui des arts et de tout ce qui lui paraît beau et à même d'élever les âmes et de promouvoir le bien. N'est-elle pas elle-même le progrès divin dans le monde et la cause du plus haut progrès intellectuel et moral de l'humanité et de la civilisation des peuples? Dans sa marche à travers les siècles, elle enseigne la vérité et la vertu, elle lutte contre les erreurs, non contre les égarés, son œuvre est constructive et non destructive, elle plante roses et lis sans arracher oliviers et lauriers. Elle conserve et le plus souvent consacre les monuments et les temples de la grandeur païenne de Rome et de la Grèce. Que si Mars et Minerve, dans ses musées, n'ont plus de fidèles, dans ses monastères et ses bibliothèques parlent encore Homère, Virgile, Démosthène et Cicéron. Et elle admet qu'à côté de l'aigle d'Hippone et du soleil d'Aquin prennent place Aristote et Platon. Elle ouvre à toute science les universités qu'elle a fondées; elle charge l'astronomie et les mathématiques de corriger l'antique mesure du temps; à son appel, les arts qui sont marqués de la splendeur du vrai ambitionnent d'égaliser et de surpasser les basiliques des Césars par la hardiesse vertigineuse des coupes, par une ornementation picturale et sculpturale qui immortalise le nom de ses auteurs.

Comme tout art, toute science sert Dieu, car Dieu est *scientiarum dominus* et *docet hominem scientiam* (Ps. 93, 10). A sa noble école, l'homme a deux livres. Le livre de l'univers, où la raison étudie et cherche la vérité dans les créatures faites par Dieu. Le livre de la Bible et de l'Evangile, où l'intelligence aidée de la volonté cherche une vérité supérieure à la raison, sublime comme le mystère de la vie divine, connue de Dieu seul. A l'école de Dieu se rencontrent philosophie et théologie, révélation et paléontologie, « la séparation de la lumière des ténèbres » et l'astronomie, « la terre à jamais immobile ». (Eccl. I, 4) et son mouvement autour du soleil, le regard de Dieu et le regard de l'homme. La bonté divine, comme une mère, balbutie en quelque sorte le langage humain (cf. 1 Thess. 2, 7) pour faire retenir à l'homme la vérité supérieure. Cette doctrine est enseignée dans une école où les vérités s'accordent harmonieusement et exaltent l'esprit de l'homme, devenu, par l'étude de la nature et par celle de la foi, le disciple de Dieu. De cette école l'Eglise a fait son école et son enseignement. La raison n'est-elle pas au service de la foi? N'en établit-elle pas les fondements et n'en assure-t-elle pas la défense, lui apportant ainsi ce *rationabile obsequium* dont parle saint Paul, témoignage de la divine ressemblance

dont elle porte l'empreinte et qui fait sa beauté? Et la foi, de son côté, ne soulève-t-elle pas la raison et la nature vers Dieu, en invitant toute la multitude variée des créatures de l'univers à bénir le Seigneur et à chanter le cantique des trois jeunes gens dans la fournaise de Babylone? Et vous voyez l'Eglise bénir rituellement les œuvres de la raison et du génie, les imprimeries et les bibliothèques, les écoles et les laboratoires, les télégraphes et les chemins de fer, les centrales électriques et les avions, les véhicules et les navires, les fours et les ponts, et tout ce qui constitue un apport de l'intelligence et de l'industrie humaines au véritable progrès de la société.

Non, l'hommage de la raison à la foi n'humilie pas la raison, mais au contraire l'honore et la grandit. C'est un grand honneur pour la civilisation que d'aider la foi à progresser sur les voies évangéliques du monde. La foi n'est pas orgueilleuse, elle n'est pas une maîtresse qui tyrannise la raison ou qui la contredise. Le sceau de vérité n'est pas imprimé par le Créateur diversement sur la foi et sur la raison. Loin de s'opposer, comme nous l'avons déjà noté, elles s'aident l'une l'autre, car la raison démontre les fondements de la foi et en clarifie les termes, tandis que la foi préserve la raison de graves erreurs ou bien l'en libère si elle y est tombée et elle l'instruit de connaissances multiples. Aucun doute pour Nous, par conséquent, qu'il soit honorable pour l'Académie pontificale des Sciences de rappeler devant vous ce qu'enseignait à cet égard le Concile du Vatican : « Bien loin de mettre obstacle au progrès des sciences et des arts, l'Eglise le favorise de diverses manières. Elle n'ignore pas en effet ni ne méprise les avantages que l'homme en retire. Et elle proclame que les sciences, de même qu'elles proviennent de Dieu, de même, pratiquées selon les règles et avec l'aide de la grâce, elles conduisent à Lui. » C'est pourquoi l'Eglise vous reconnaît, nobles champions des sciences et des arts, la juste liberté de vos méthodes et de vos recherches. Sur cette liberté Pie XI fonda précisément cette Académie, bien conscient de ce qu'ajoute au passage que nous venons de citer le Concile du Vatican. « L'Eglise n'interdit certes pas aux diverses sciences, chacune dans leur domaine, de recourir à ses principes et d'user de ses méthodes. Mais, cette liberté reconnue, elle veille soigneusement à les empêcher d'assumer des erreurs contraires à la révélation ou, en excédant leurs limites, de faire intrusion dans le domaine de la foi. » (*Conc. Vatic. sess. III, chap. IV.*)

Dans ces paroles du sénat sacré et universel de l'Eglise catholique est proclamée votre juste liberté scientifique et exprimé le plus haut éloge des avantages que vous doit la civilisation et dont l'Eglise aussi tire profit pour l'accomplissement de sa mission dans le monde. C'est en effet un mérite de la science que le héraut du Christ prévient les saisons, prévoit les tempêtes, survole les plaines et les monts, visite rapidement mille lieux déserts et glacés, multiplie sa parole et son apostolat, abrège la durée de ses voyages, se fait médecin des corps pour régénérer les âmes. C'est un mérite de votre incomparable collègue, le regretté Marconi, que Notre parole et Notre bénédiction résonnent au delà des mers et des océans et que l'expression de l'affection et des espérances de Notre cœur atteint les peuples les plus lointains au moment où à Notre voix font un écho puissant les obélisques de Rome. Les sciences n'ont-elles donc pas mérité toute Notre estime et Notre louange?

\* \* \*

De ce lien admirable et légitime de la science avec la foi, de ce vestibule que les sciences et les arts élèvent à l'entrée du temple de la foi, il existe une représentation qui, depuis des siècles, stupéfie le monde. Elle se trouve en la Chambre vaticane

de la Segnatura. On y voit la science et la foi se regarder face et face et s'illuminer mutuellement dans la clarté sublime de la conception et du pinceau de l'incomparable peintre d'Urbino. Vous vous êtes arrêtés certainement pleins d'admiration devant la scène intitulée *l'Ecole d'Athènes*. Vous y avez reconnu vos plus lointains prédécesseurs dans l'investigation de la matière et de l'esprit, dans la contemplation et la mesure des cieux, dans l'étude de la nature et de l'homme, dans les élucubrations mathématiques et les discussions savantes. La passion du vrai anime et colore les visages et les mouvements de ces personnages, parlant, semble-t-il, qui de l'une, qui de l'autre des multiples sciences spéculatives et pratiques, de leurs veilles, de leur intelligence concentrée et comme ravie hors des sens à discuter avec elle-même, faisant la preuve et la contre-épreuve, pour arriver à découvrir, oh! si peu de vrai parmi tant d'opinions erronées, pour édifier tout un monde de mondes divers, qui ne sont pas tous réellement possibles. Et vous voyez dans ce temple Platon montrer le ciel comme la source du savoir, Aristote la terre, et de discuter entre eux, sans être entièrement satisfaits de leurs hautes conclusions. Ils éprouvent la soif infinie et insatiable de tout comprendre. Ils sentent qu'au delà de la nature d'ici-bas vit et règne une puissance suprême dans un monde mystérieux. Ils sentent en eux-mêmes un esprit immortel qui aspire vers les sommets, mais ils ne sentent pas l'esprit qui vivifie et qui leur donnerait des ailes pour voler.

Devant cette scène et devant cette assemblée de *spiriti magni* (*Inf. IV, 119*), de grands esprits, qu'un art admirable représente à notre regard, nous baissions la tête et nous sommes déconcertés en réfléchissant combien est abrupt le chemin de la science et comme toute la connaissance acquise au prix de tels efforts n'apaise pas dans le bonheur les espérances et les désirs de l'âme humaine. Nous sommes immortels, nous sommes faits pour un autre monde, pour ce monde inconnu à la raison, qu'en face de *l'Ecole d'Athènes* nous révèle et nous figure la grande composition à laquelle a été donné le nom de « Dispute du Sacrement ». Pour tracer ces deux scènes vivantes, il semble que le génie de Thomas d'Aquin ait guidé la main de Raphaël, lui indiquant les trois degrés de la connaissance de Dieu. Le premier, représenté par l'ensemble des sciences, nous élève des créatures à Dieu par le seul moyen de la raison. Le second, symbolisé dans l'autel du Saint-Sacrement, synthèse et centre de la vérité divine transcendant l'intelligence humaine, nous éclaire d'en-haut par une révélation présentée à notre croyance. Le troisième, manifesté dans l'apparition de la cour céleste et de Dieu au regard de l'esprit humain, est l'élévation à la vision parfaite des choses révélées. (*Contra Gent., lib. IV, cap. I.*) De la science à la foi, de la foi à la vision intuitive de la vérité première et souveraine, source de toute vérité.

Ce sont trois écoles superposées par lesquelles on s'élève par degrés à l'apaisement total de l'intelligence humaine. A l'école de la nature, tandis que les cieux racontent la gloire de Dieu, tiennent leçon les choses matérielles qui dissimulent leurs causes dernières, mais par leurs formes et leurs mouvements nous les font sentir, comme si elles étaient impatientes, parce qu'elles-mêmes ne peuvent connaître, de se faire connaître. En elles nous parlent leur beauté, leur ordonnance, leur force, leur grandeur. Si vous interrogez les astres, le soleil, la lune, la terre, la mer, les abîmes, tous les êtres vivants qui s'y meuvent, ils vous répondront, comme à Augustin de Tagaste : « Nous ne sommes pas ton Dieu, cherche au-dessus de nous; *Non sumus Deus tuus; quaere super nos.* » (*Conf. lib. X, cap. VI, n° 9.*) O homme, troublé devant la créature, ne fais pas, te conseille la Sagesse divine, de déchets de la nature un dieu à ton image et qu'il faudra fixer par une ferrure à la paroi pour qu'il ne

tombe pas. (*Sap.* 13, 15-16.) Ne demande pas la santé à un infirme, la vie à un mort, une aide à l'impuissance, la protection sur un voyage à qui ne peut marcher. (*Sap.* 13, 18.)

Au-dessus de l'école de la nature est l'école de la foi, dont le maître infailible est le Dieu présent et caché dans le Sacrement de l'autel, divine Sagesse incarnée, Verbe du Père, dont la voix toute-puissante, de même qu'elle enseigne aux philosophes, anciens et modernes, l'origine de l'univers, tiré du néant, donne mission aux Apôtres d'instruire toutes les nations d'une science plus haute que la raison et à laquelle ne peuvent résister ni contredire tous ses adversaires. (Luc, 21, 15.) Disciples de ce Maître, à côté des grands Pontifes romains et de la pléiade des Pères et des Docteurs, les plus grands génies de la poésie, des sciences et des arts, et, avec les princes de la terre, les âmes, extasiées dans la prière, des simples fidèles. Dans cet ostensor se centre toute la foi chrétienne. Là est Dieu lui-même, voie, vérité et vie, que montre au Ciel, de son bras levé, le Docteur debout près de l'autel.

Et dans le ciel, Raphaël transfigure l'objet de sa croyance, essayant de rendre par le pinceau le Christ au-dessus et au delà des nuages de la foi, dans la splendeur immense de la lumière éternelle, sur le trône de l'amphithéâtre céleste, entouré de la couronne des saints et des anges, avec le Père et avec l'Esprit-Saint. Le ciel ainsi représenté est l'école suprême de la science de Dieu. Ce trône est la chaire du Maître des maîtres, en qui sont cachés tous les trésors de la sagesse et de la science. (*Colos.* 2, 3.) Il est la sagesse de toutes choses et des mystères divins; Il est la science de toutes les créatures, car Il est le Verbe par qui tout a été fait et sans qui rien n'a été fait. (*Jo.* 1, 3.) Oh! quand nous sera-t-il donné de nous élever à ces hauteurs sublimes et d'être les disciples d'un tel Maître, de le contempler, de l'entendre, et, à son école ineffable, dans sa lumière divine, par l'œil de l'âme, de connaître la maîtrise et l'art, les causes et les effets, la matière, la formation et l'ordre de tout ce qui est répandu et contenu au ciel et sur la terre, de tout ce qu'est le monde et la nature; et, dans le volume des idées éternelles et infinies du Verbe divin, d'apprendre tout, dans l'instant d'un seul regard, beaucoup plus que nous ne pourrions le faire par mille années d'étude, et beaucoup mieux que si nous possédions l'intelligence de tous les génies les plus puissants de la terre, et beaucoup plus parfaitement que si nous voyions les choses en elles-mêmes! *Quando veniam et apparebo ante faciem Dei?* (*Psal.* 41, 2.) Quand arriverai-je et paraîtrai-je devant la face de Dieu?

Là-haut, à cette école sublime et béatifiante, où se connaissent en Dieu toutes les sciences humaines et divines, où s'apaise enfin le désir insatiable de savoir et de comprendre tous les genres, les espèces, les puissances et l'ordre de l'univers — en quoi se résume la perfection, même naturelle, de notre nature spirituelle —; à ce banquet de sagesse et de science, indéfectible et perpétuel, où s'abolit toute erreur d'autrefois; Nous prions Dieu de daigner nous élever tous un jour pour y recevoir la récompense impérissable de nos fatigues d'ici-bas; et dans ces vœux qui montent vers le ciel s'exprime l'affection du Vicaire de Jésus-Christ et du Père commun des fidèles. En cette demeure suprême de gloire, oubliant alors, même la noble représentation de Raphaël, faite encore de concepts mortels, nous sentirons vraiment s'éteindre en nous l'ardeur du désir, et comme dans la vision de l'Allighieri, arrivé au terme de son voyage d'outremonde, à l'Empyrée, et entrant par le regard dans « la lumière profonde qui est vraie par elle-même » (*Par.* XXXIII, 54) nous verrons comment, « en sa profondeur... se trouve, relié en un seul volume par l'amour, tout ce qui est dispersé dans les feuillets épars de l'univers. » (*Par.* XXXIII, 85-88.)

Traduit de l'italien par Mgr LOUIS PICARD.

## BANQUE DU CONGO BELGE

Du rapport sur l'exercice 1938-1939, nous extrayons ces renseignements concernant le compte de profits et pertes

Compte tenu des amortissements, le compte de profits et pertes accuse un solde bénéficiaire de fr. 5.248.367,82. Il est proposé de répartir un dividende de 11 % net d'impôts et de porter 500.000 francs en augmentation de la réserve extraordinaire; la part du Trésor colonial s'élèverait à fr. 1.985.478,30 et les tantièmes statutaires à fr. 595.643,49.

Le compte de profits et pertes ainsi que le projet de répartition tels qu'ils vous sont présentés établissent le dividende à 55 francs net par action.

## NEUMANN & Co

LIÈGE, rue Saint-Remy, 5 et 7 (Place Saint-Paul)  
TÉLÉPHONE 100.32      Compte Chèques Postaux 305 812  
A B C Code 5<sup>me</sup> et 6<sup>me</sup> Ed.      Registre du Commerce N° 90

GROS — DÉTAIL

## JOUETS



MONTRES  
en tous genres

Vente exclusive  
en gros

Marques  
**COD-REGI**  
et qualité courante  
Réveils **SWIZA**  
Bracelets pour  
montres - Médailles  
religieuses en or

J. LATRUFFE 162, rue de Laeken  
18, rue des Commerçants  
Téléphone 17.15.02      BRUXELLES

## ATELIERS POLICER

V. Policer & O.-F. Saint-Remy

136, rue des Coteaux, BRUXELLES — Tél.: 15.94.07

**Département A** Argenture et réargenture  
Chromage, nickelage, bronzage,  
cuvrage, etc.

**Département B** Meubles en tubes et en acier :  
tabourets, chaises, fauteuils,  
tables, pupitres, bancs, lits, armoires, etc., pour cou-  
vents, écoles, colonies (Missions).

# Société Générale de Belgique

Société Anonyme établie à Bruxelles par arrêté royal du 28 août 1822.

Montagne du Parc, 3

Rue Royale, 38

Rue Ravenstein

Adr. télégr. « Générale » Bruxelles.

**BRUXELLES**

Compte chèques postaux n° 261.

<b>CAPITAL</b> . . . . . fr,	<b>796.000.000.00</b>
<b>RÉSERVES</b> . . . . . fr,	<b>1.164.210.000.00</b>
<b>FONDS SOCIAL</b> . . . . . fr,	<b>1.960.210.000.00</b>

**CONSEIL DE DIRECTION :**

MM. Alexandre Galopin, Gouverneur;  
 Félicien Cattier, Vice-Gouverneur honoraire;  
 Gaston Blaise, Vice-Gouverneur;  
 Arthur Bemelmans, Directeur;  
 Auguste Callens, Directeur;  
 le baron Carton de Wiart, Directeur;  
 Willy de Munck, Directeur;  
 Albert d'Heur, Directeur;  
 Edgar Sengier, Directeur;  
 Edgard Stein, Directeur;  
 Adolphe Stoclet, Directeur;  
 Firmin Van Brée, Directeur;  
 Jules Bagage, Directeur honoraire;  
 Edouard de Brabander, Directeur honoraire.

**COLLÈGE DES COMMISSAIRES :**

MM. Edmond Solvay;  
 Léon Eliat;  
 le baron Adrien de Montpellier de Vedrin;  
 le baron de Trannoy;  
 H. Vermeulen;  
 le comte de Patoul;  
 Henri Goffinet;  
 Comte L. Cornet de Ways Ruart;  
 Ivan Orban.

Le Secrétaire,  
 M. Raoul Depas.

## Banque Dubois

Société Anonyme

41, rue de l'Université, 41, à LIÈGE

Maison fondée en 1778

**Capital : Frs 25.000.000**

**Réserves : Frs 9.000.000**

Registre du Commerce de Liège : n° 236

Téléphone : N° 129.10 (5 lignes)

Adresse télégraphique :  
 Banque Dubois, Liège

TOUTES OPÉRATIONS  
 — DE BANQUE —

NOUVELLE GALERIE  
 DE COFFRES - FORTS

Fabrication de tous types  
 d'agglomérés de liège, pour  
 isolation de tous genres

## la quercine

s. a.

188, chaussée de Vilvorde

**BRUXELLES (N. o. H.)**

Téléphones : 26.28.70 et 26.59.70

### ISOLATION DE :

Caves de brasserie - Salles de conservation des  
 fruits - Entrepôts frigorifiques - Tuyauteries d'eau  
 froide, d'eau chaude, de chauffage central. —

Isolation thermique et acoustique

Tapis de bain - Descentes de lit en liège Suberlino



# Ch. Le Jeune Limited

SOCIÉTÉ ANONYME

## TOUTES ASSURANCES

Téléphone :  
319.70 (4 lignes)

Télégrammes :  
Charlejeune

BUREAUX :  
17, rue d'Arenberg  
ANVERS

## Établissements P. COLLEYE, s. a.

GRANDE DÉCORATION  
SCULPTURE-STAFF  
AMEUBLEMENT  
TRANSFORMATIONS

18, RUE DES DRAPRIERS  
BRUXELLES

Tél. 11.69.75

Pierres blanches  
Marbres - Granits  
Pierres reconstituées

## A<sup>NC.</sup> E<sup>TS</sup> SOILLE F<sup>RES</sup> S.A.

Avenue du Port, 106, Bruxelles

# LA CROIX BLANCHE

ANTIDOULEUR  
UNE SYNERGIE ANALGESIQUE · FEBRIFUGE · TONIQUE

MAUX DE TÊTE ET DE DENTS · NEURALGIES · DOULEURS PERIODIQUES · SURMENAGE · GRIPPE · DOULEURS RHUMATISMALES

L'efficacité toute spéciale de l'antidouleur "LA CROIX BLANCHE", trouve sa source dans la "synergie des composants", c'est-à-dire l'exaltation des propriétés particulières de chacun des ingrédients par leur association mutuelle. Grâce à elle chacun d'eux apporte à l'ensemble son efficacité propre et pleine tout en n'y figurant qu'en dose très réduite d'où toxicité nulle, tolérance parfaite, absence de toute réaction secondaire désagréable. Les calmants exercent souvent un effet dépressif sur le système nerveux et circulatoire, et provoquent de la fatigue ou de la som-

nolence. Cela n'est pas le cas pour l'antidouleur "LA CROIX BLANCHE", qui compte aussi parmi ses ingrédients un élément tonifiant, dont la présence a pour effet d'annihiler l'influence déprimante des éléments calmants de l'ensemble.

L'antidouleur "LA CROIX BLANCHE", a maintenant plus de 35 ans d'existence. Grâce à ses qualités réelles il a su conquérir la confiance des malades et s'imposer dans la majeure partie du monde civilisé. Quiconque en a fait l'essai, continue à en faire son calmant favori.



C'EST UN PRODUIT BELGE  
LABORATOIRES PHARMACEUTIQUES TUPPENS ST NICOLAS-WAES  
DANS TOUTES PHARMACIES

## S. A. FILATURES et TISSAGES GOOSSENS Frères

ZELE (Belgique)

Téléphones : Zele 22-24 et 193      Télégr. : Goossens-Zele

SACS, TOILES D'EMBALLAGE, bâches, tissus filtrants

SACS neufs pour tous usages

PAPER-LINED BAGS

Spécialité de SACS pour SCORIES, CIMENTS, etc.

## JACQUES DRIESSEN

Anolens Etablissements

### I. Brixhe-Deblon

Maison fondée en 1860

SPÉCIALITÉS :

## GROUPEMENTS RAPIDES sur TILBOURG

GELDROP-HELMOND-EINDHOVEN et toute LA HOLLANDE

VERVIERS  
49 à 53, rue Tranchée  
Téléph. 156.20 (2 lignes)

ANVERS  
18, rue des Réo loto  
Téléph. 202.23

## Etablissements Textiles De Witte-Lietaer

SOCIÉTÉ ANONYME

à LAUWE-LEZ-COURTRAI

Télégr. : DEWITTELIT.

Téléph. COURTRAI 1382

### FILATURE — TISSAGE

SPÉCIALITÉS : Linge de table tous genres. — Inclus nappes pour autels — Purificatoires — Corporaux — Lingerie, draps, essuies, toilettes, nappes, serviettes pour couvents et Institutions.

COUVRE-LITS — TISSUS D'AMEUBLEMENT — TISSUS PONGE — TISSUS MATELAS — ESSUIES



## QUAND IL GÈLE

et surtout quand il pleut, notre climat exige des vêtements chauds. La chaleur de la laine est la plus saine.

GANTS, ÉCHARPES, CHANDAILS

résisteront à l'usage, et tricotés en

**LAINES VESDRE**

## Filature de Laine Cardée Hauzeur-Gerard Fils VERVIERS

Tous fils cardés pour draperie, nouveautés, flanelles et sous-vêtements, en pure laine et en mélange laine et coton  
Fils fantaisies pour la robe

## Filature Schillings

Société Anonyme — DOLHAIN, près Verviers

### Fils Angora en tous genres

Angora 100 % pour tricotage à la main, bonneterie, ouvrages de dame

Pelotes et Écheveaux — Fils classiques et fantaisie  
Fils Angora pour sous-vêtements Jusque 2/40 m/m

## La Textile de Pepinster

Soc. Anon.

PEPINSTER (près Verviers)

Téléphone Verviers  
602.39 — 602.41

Adresse télégraphique :  
Textile-Pepinster.

### Filature de Laine peignée

Fils pour tissage et bonneterie, simples et retors, moulinés et jaspés. Fils gazés.

### Filature de Laine cardée

Fils écrus et teints, simples et retors pour tissage et bonneterie. Fil normal pour sous-vêtements. Bourrettes de soie. Fils fantaisies. Qualités pure laine, laine et coton, laine et soie.

### Manufacture de Tissus et Étoffes de Laine

Tissus unis et fantaisies — Hautes nouveautés en peigné et cardé — Serges — Beaver — Draps de cérémonie — Velours de laine — Flanelle — Genre tropicaux — Draps d'administration — Draps militaires — Draps pour écolélastiques — Loden — Gabardines

SOCIÉTÉ ANONYME

## IWAN SIMONIS

VERVIERS

Maison fondée en 1680



Laines

Fils de Laine

Draps et Etoffes de Laine

Laines pour tricoter à la main

**DRAPS DE BILLARD**

## LOUIS STRUYVEN

TISSUS FILTRANTS

Cordes & Ficelles

SACS

Téléphone 1

TIRLEMONT

Pour l'achat de vos

## Tissus Lodens Imperméables

nous vous recommandons la maison

### T. DEVAUX

25, rue Bériveau, VERVIERS

Spécialités : de noir inverdissable pour religieux et d'articles pour congrégations, pensionnats, ligues, scouts, etc.

Aussi filatures de cardés en tous genres depuis 1869

Echantillon et visite sur simple demande

## ANALYSES DES DENRÉES ALIMENTAIRES

### Georges Larochoymond

Ingénieur-Chimiste

Ex-chimiste du Comité de Ravitaillement Belge de Tournai  
Ex-chimiste expert du Tribunal de Commerce de Tournai  
Ex-chimiste expert du Tribunal de Commerce d'Anvers

42, rue Théodore Roosevelt, Bruxelles-Cinquanteenaire  
Téléphone : 33.60.61

## MACHINES A COUDRE

# ANKER

Prix avantageux

Meilleure qualité

Nombreuses références de couvents, pensionnats et communautés religieuses. — Prix spéciaux. — Leçons gratuites de couture et de broderie

**J. VERHAEGHE** 89, rue Saint-Georges  
Tél. 136.63 GAND

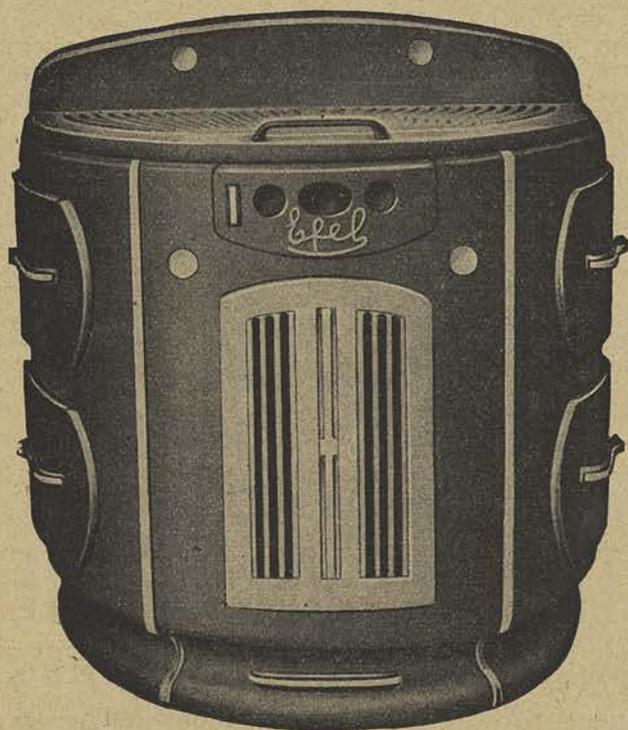
Une réalisation  
merveilleuse des

## FONDERIES DU LION

FRASNES-LEZ-COUVIN

Cuisiner — Rôtir — Chauffer avec 30 % d'économie garantie

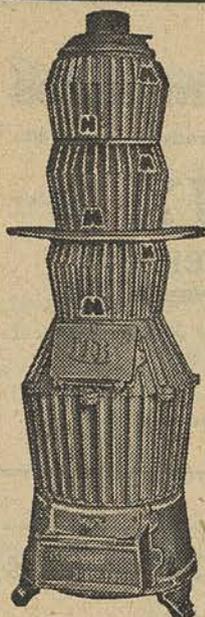
Tous ces poêles peuvent brûler à feu continu



Poêles Parisiens  
Poêles Flamands  
Poêles Crapauds  
Poêles Triangulaires  
Cuisinières  
Poêles Buffet  
Foyers  
Dressoirs



Brûlent n'importe quel charbon gras ou maigre



FOBRUX 236

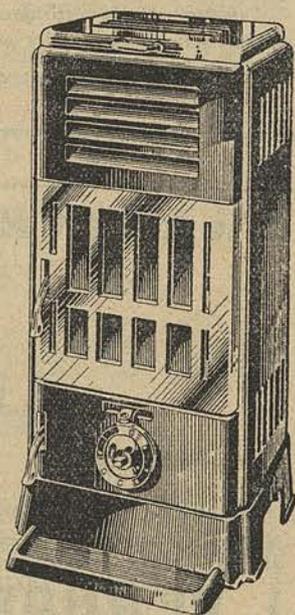
Poêles spécialement conçus pour le chauffage rationnel et économique des églises, écoles, salles de réunion, pensionnats, etc.



Les poêles GRANUM brûlent les petits anthracites de 10/20 avec le maximum de rendement.



Poêles,  
Foyers,  
Cuisinières.



GRANUM 1668



Les Fonderies  
Bruxelloises, s.a.  
HAREN-lez-BRUXELLES

## Cafés crus

### WUYTS & INSTALLÉ

IMPORTATION  
EXPORTATION  
CONSIGNATION

Retraitement des Cafés du Congo

Rue des Aveugles, 20, ANVERS

Téléphone :  
378.65 (4 lignes)

Reg. Com. :  
Anvers 62

Adresse télégr. :  
WINSTALLÉ

## BON AROME

### MAZA

## Cafés extras

V<sup>o</sup> JEAN WELTER & Fils

Usines et Bureaux :

155-159, rue de Plainevaux — SERAING

Tél. Liège 302.11

# POÊLES GODIN

R. RABAUX & C<sup>ie</sup>

158, Quai des Usines, BRUXELLES  
et à Guise (Aisne) France

EXPOSITIONS A BRUXELLES, 144, BOUL. AD. MAX  
ET A AMSTERDAM, 60, DAMRAK

## SAVONNERIE PARFUMERIE

# COXIA

Société de Personnes à responsabilité limitée.

RUE BEAU-MUR, 53, LIEGE

Téléphone : Liège 277.79 — Chèque postal n° 176.93.

Télégr. : Coxia-Liège. — Reg. comm. Liège : 172.78.

SAVONS DE TOILETTE  
SAVONS DE MÉNAGE  
SAVONS INDUSTRIELS

EAUX DE COLOGNE  
EXTRAITS - LOTIONS  
POUDRES DE RIZ, etc.

COXIA se recommande tout particulièrement pour son savon en poudre qu'il fournit à de nombreuses institutions religieuses.  
Spécialité de sticks pour la barbe.

## LA BLANCHISSERIE NATIONALE

ÉTABLISSEMENT MODÈLE

90, avenue Adolphe Buyl — IXELLES

Téléphone : 48.95.39

Vastes installations pour blanchissage de tous linges  
Blanchissage à l'air sur pelouse pour linges de corps  
— Département spécial pour linge de famille —  
Service journalier pour linges d'Hôtels, Restaurants  
— Coiffeurs, Instituts, Pensionnats, etc. —

## EXAMEN SCIENTIFIQUE DE LA VUE et LUNETTES

exactement adaptées

Service de l'optométriste D. de ROOS

## OPTIQUE SCIENTIFIQUE

26, avenue de France — ANVERS

Conditions spéciales pour congrégations religieuses

# Jos. FIERENS

Kloosterstraat, 1

ANTWERPEN

Ruwe koffie  
Rijst  
Meelwaren  
Specerijen

*Rechtstreeksche invoer*

Cafés crus  
Riz

Féculets  
Épices

*Importation directe  
Meilleures conditions*

## Pudding Powders "Deliss"

Goût : Vanille, Chocolat, Amande, etc., pour Crèmes et Pâtisseries.

DÉJEUNER-DELISSINE INSTANTANÉ -  
fortifiant spécialement recommandé aux enfants, convalescents  
et personnes surmenées.

QUALITÉ SUPÉRIEURE. — PRIX TRÈS INTÉRESSANTS

Demandez ÉCHANTILLONS et TARIF

Établ. Marc Van de Castele

à HÉRINNES-LEZ-PECQ (Hainaut) Téléphone : Pecq 212

## "LE BON CAFÉ"

Société Anonyme

# CAFÉS CRUS

IMPORTATION DIRECTE

44, Meir, ANVERS

Téléphone :  
281.48

Adresse télégraphique :  
Boncafé-Anvers

Comptoir Commercial

Louis Van Reeth, S. A.

22-24, rue Vénus

ANVERS

CAFES CRUS — MIELS

Tél. 399.53

## Consignation de Cafés du Congo Belge

Maison BELLEFROID Frères

FONDÉE EN 1750

VICTOR de BELLEFROID, Successeur

24, RUE DE LA GOFFE, LIÈGE

Compte chèques postaux 342.455  
Registre du commerce LIÈGE 398

Téléphones : Bureaux : 115.79  
Privé : 283.46  
Sart : 110

## Albert DE WINTER

38, Longue rue Sainte-Anne — ANVERS

Téléphone : 269.26

Adr. télégr. : Winterbert

Cafés Crus IMPORTATION  
DES PAYS D'ORIGINE

NOTAMMENT

du Brésil, de Haïti, de Java,  
du Congo belge, des Indes orientales

## VOUS DÉSIREZ ACHETER DU SIROP!

Demandez échantillons et prix  
à l'adresse suivante :

Siroperie MEURENS, à Aubel

3 QUALITÉS } Sirop mélangé, marque POMONA  
Sirop purs fruits, poires et pommes  
Gelée de poires (Spécialité)

Téléph. Aubel N° 9

Reg. du Comm. Verviers 12153

## Confiterie Nationale Belge

USINE A VAPEUR

# Léon HORLAIT

Braine-le-Comte

Tél. : Braine-le-Comte, n° 21 Reg. du Commerce : Mons 1157

Confitures de première qualité et de qualité courante  
pour pensionnats et missions

Emballages hermétiques et stérilisés pour pays chauds

CHARBONNAGES DE

**Gosson-La Haye & Horloz Réunis**

S. A. A TILLEUR LEZ-LIÈGE



Charbons de première qualité — O. B. O. pour usages domestiques et industriels

Si vous ne traitez pas directement avec notre Société

EXIGEZ de vos fournisseurs les

**ANTHRACITES-GOSSON**

qui vous donneront la plus complète satisfaction

Téléphone : Liège 30860 (2 lignes) - Livraisons rapides et soignées

**AGENCE DE CHARBONNAGES**

**ANTHRACITES**

Spécialités pour Chauffage Central

CHARBONS - COKES - BRIQUETTES

TÉLÉPHONE

**1236**

**G. Mayan - Malevé**

Namur, 46, rue Henri Lemaitre

CHARBONS DE TOUTES PROVENANCES

**COMPTOIR DES CHARBONS**

Société de personnes à responsabilité limitée

58, rue de Stembert, 58, VERVIERS

Téléphones : 135,50 - 147,98 - 107,42

Compte Chèq. Postaux : 271486 O. B. C. : 9611 Registre du Commerce : 9704

**GROS COKES-BRIQUETTES DÉTAIL**

Franco gare par wagon dans toute la Belgique

SOCIÉTÉ ANONYME DES  
**Charbonnages de Bonne-Fin**

Rue de Hesbaye, 8, LIÈGE

Tél. : 110.46-243.73

Adr. télégr. : Charbonnages Bonne-Fin, Liège.

C. C. P. : 48.340

**CHARBONS**

Anthracites — Industriels et domestiques pour tous usages

Houilles et Gailletteries — Gailletins 50/80 mm. — Têtes de moineaux lavées. — Braisettes lavées 20/30 mm. — Braisettes lavées 10/20 mm. Grains lavés 6/10 mm. — Fines lavées 0/6 mm. — Criblé — Tout-venant Menu grainéux.

Charbons anthracites de première qualité pour feux continus et chauffage central.

Grains 6/10 spéciaux pour chauffage central.

Depuis 1876

ON ACHÈTE

**LES FINS CAFÉS**

TORRÉFIÉS

« AROME RÉPUTÉ DES FLANDRES »

CHEZ :

**J. VAN DEN BERGHE**

ROULERS, 11, rue du Nord Tél. : 472

**TOUS LES CHARBONS**

des meilleures mines belges

**ANTHRACITES-COKES-BRIQUETTES**

**JEAN MEEUS**

15, Courte rue des Claires — ANVERS

Tél. 223.05

**VINS des COTEAUX de l'HARRACH**

des RR. PP Missionnaires d'Afrique

(Pères Blancs)

Spécialité de vins de messe et de dessert

Dépositaire :

**Edw. Moortgat-Meeus**

33, rue d'Hanswyck, 33, MALINES

Tél. 881

O. Chèq 173.03

Maison connue pour ses vins vieux de toute origine

**CIDRERIE STIMART**

Tél. Huy 692 TIHANGE (HUY) Fondée en 1919

CIDRE MOUSSEUX PUR JUS DE POMMES

Garanti à l'analyse

DEMI-SEO

SEO



Chocolaterie — Confiserie

**FINE**

Nouvelles Usines

**ETNA**

217, rue Victor Rauter

**BRUXELLES**

Téléphone 21.61.19

Fabrique de Massepain



Pluie, rhumes ?  
Pourquoi désormais les  
craindre, puisque les

*Poudres Merveilleuses de la*  
**CROIX ROSE**

de la PHARMACIE DEPOORTERE St.-Nicolas-Waes

vous défendent et calment instantanément  
maux de tête, toux et grippe !...

8 poudres 4 fr.  
25 " 10 fr.

En vente dans toutes les  
pharmacies ou directe-  
ment à l'adresse indiquée.



ESSAYEZ-EN UNE, VOUS N'EN VOUDREZ PLUS D'AUTRES

**L'Ecole Berlitz**

*n'enseigne que les*

**LANGUES VIVANTES**

*mais les enseigne BIEN*

Leçons particulières et cours collectifs

20, Place Sainte-Gudule, Bruxelles

Fabrication et Négoce de Tissus en tous genres

**Etienne Van Oost**

précédemment Etienne et Jean VAN OOST

Maison fondée en 1865

Béverlaai, 18

**COURTRAI**

Chèques postaux : 372.543. — Téléphone : 63.

Serges, voiles, camelots, draps, cotons divers, toiles, laines  
à tricoter, etc. — Tissus pour processions. — Spécialité d'arti-  
cles pour communautés religieuses et pour confections.

Sur référence de la présente annonce, il sera accordé  
un escompte de 2 % sur les commandes.

**PHARMACIE**

**A. De Pannemaeker**

Maison fondée en 1876

GAND, rue de Bruges, 28-30, Burgstraat, GENT

Téléphones : 179.54 et 179.14,

**Spécialités en gros**

**Dépôts et Monopoles**

Produits chimiques et cachets. — Tous sérums. — Tous vaccins,  
Ampoules à tous médicaments. — Accessoires.

**Comptoir de**

**SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES**

**PRODUITS** chimiques purs pour Laboratoires  
pharmaceutiques pour Infirmeries

Boîtes de secours pour Entrepreneurs et Industriels. —

Parfumerie — Articles sanitaires — Herboristerie



**PHARMACIE du NORD**

Pharmacie : **Mme HOFMANS**

**RUE MAGHIN, 11**

**LIÈGE**

Téléphone 233.26



Le

**Yachting**

61, rue du Pige  
Marchienne-  
au-Pont

Tél.  
147.44 Charl.

Construction

d'embarcations de course et de plaisance. — Kayak - Canoë -  
Voiliers olympiques - Runabout - Cruiser

**FABRIQUE DE SKY**

Raffinerie  
Tirlemontoise  
Tirlemont



Exigez le Sucre  
scié-rangé  
en boîtes de 1 kilo

La seule occultation rationnelle

**ALERTEX**

agréé par le Commissariat de la Protection Aérienne Passive



Avant tout ordre, prière de visiter notre usine occultée  
Rue Puccini, 66, Bruxelles — Tél. 21.50.68

**Mon Charbon**

Chaussee de Gand, 349  
BRUXELLES  
Tél.: 26.49.26 (7 lignes)

LE DISTRIBUTEUR  
CONSCIENCIEUX

LA LIVRAISON  
LA PLUS RAPIDE

LE PERSONNEL  
LE PLUS CORRECT

TOUS LES COMBUSTIBLES  
DOMESTIQUES & INDUSTRIELS